

Rapport de
Responsabilité
Sociale &
Environnementale
2019

Tarkett en bref

Un leader mondial des revêtements de sol et surfaces sportives

Parce que chaque instant de vie mérite des espaces privilégiés, Tarkett aide ses clients à créer des espaces de qualité en offrant un savoir-faire nourri de 140 années d'expérience et en faisant preuve d'exigence dans la réalisation. C'est notre engagement auprès de nos clients pour « Faire de chaque surface un espace unique ».

UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS

Nous offrons à nos clients – architectes, installateurs, distributeurs... – l'un des plus larges portefeuilles de revêtements de sol et de surfaces sportives, et partageons avec eux notre expertise sur de multiples segments de marché.



Vinyle



Linoléum



Moquette



Parquet



Stratifié



Caoutchouc & accessoires



Gazon synthétique



Pistes d'athlétisme



SANTÉ & SOINS
AUX PERSONNES
ÂGÉES



EDUCATION



BUREAUX



HÔTELLERIE

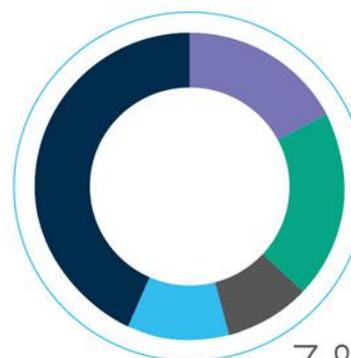


SPORTS



RÉSIDENTIEL

45 %
Vinyle & Linoléum



18 %
Moquette
commerciale

22 %
Sport

8 %
Caoutchouc & Accessoires

7 %
Parquet & Stratifié

En % du chiffre d'affaires 2019

TARKETT DANS LE MONDE

24
laboratoires
de R&D
—
1
centre
de recherche
et d'innovation
—
4
centres
de design
—
33
sites industriels
—
8
centres de recyclage



3 milliards
d'euros de chiffre d'affaires
en 2019

Plus de
12 500
collaborateurs

N°1
en vinyle dans le monde

UNE EXPOSITION ATTRACTIVE AUX MARCHÉS FINAUX

~ 70 %
Commercial
(Sport compris)

~ 30 %
Résidentiel



DES VENTES PORTÉES PAR LA RÉNOVATION

~ 80 %
Rénovation

~ 20 %
Construction
neuve



En % du chiffre d'affaires 2019

1,3 million
de m² de sols
vendus chaque jour
dans plus de 100 pays

NOTRE ENGAGEMENT : « *DOING GOOD. TOGETHER.** »

Engagé dans une démarche d'économie circulaire, Tarkett met en place une stratégie d'éco-innovation inspirée des principes Cradle to Cradle®, tout en contribuant au bien-être des personnes et en préservant le capital naturel.



Eco-concevoir en appliquant les principes Cradle to Cradle®.



Construire un modèle d'économie circulaire.



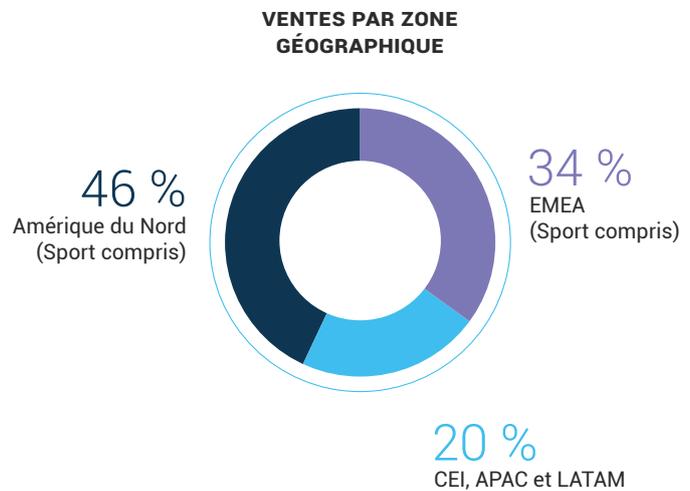
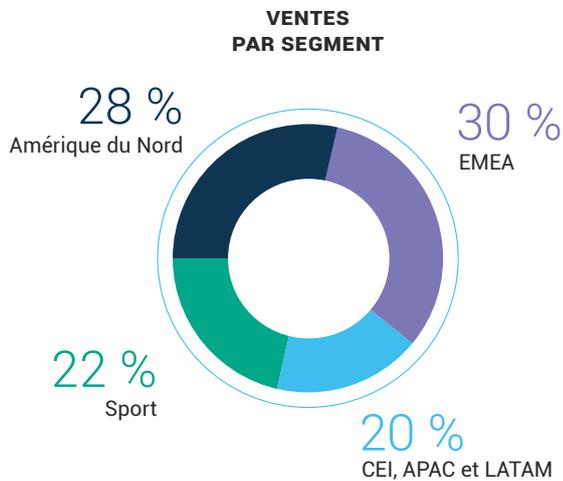
Respecter les 10 principes des Nations Unies.



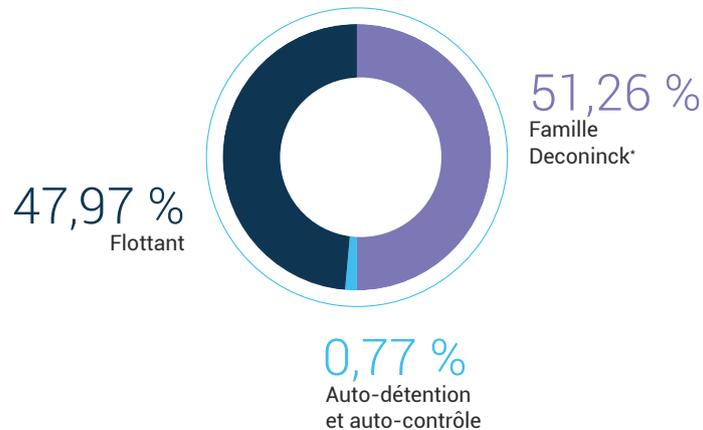
Contribuer aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies.

* Faire Bien. Ensemble.

Tarkett en chiffres



RÉPARTITION DU CAPITAL
au 31 décembre 2019



Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext et figure dans les indices suivants : SBF 120, CAC MID 60 (compartiment A au 31 décembre 2019 et compartiment B depuis le 1er février 2020, code ISN FR0004188670, code mnémorique : TKTT).

* La Famille Deconinck comprend la Société Investissement Deconinck, des membres de la famille Deconinck et des sociétés qui leurs sont liées. Plus de détails en section 7.

Gouvernance

Comité Exécutif du Groupe

Le Comité Exécutif du Groupe est dirigé par Fabrice Barthélemy, Président du Directoire. Cette équipe internationale, dotée d'un fort esprit entrepreneurial est composée de leaders expérimentés, ayant en commun l'intérêt et les valeurs du Groupe, tout en assurant une agilité opérationnelle grâce à une organisation décentralisée.



Fabrice Barthélemy⁽¹⁾
Président du Directoire



Eric Dalieri
Président Tarkett Sports



Jeff Fenwick
Président Tarkett
Amérique du Nord



Slavoljub Martinovic
Président Tarkett
Europe de l'Est



Francesco Penne
Président Tarkett
EMEA & LATAM



Pierre Barrard
Directeur Marketing
Stratégique, Digital & Innovation



Raphaël Bauer⁽¹⁾
Directeur Financier



Séverine Grosjean
Directrice des Ressources
Humaines et de la
Communication



Wendy Kool-Foulon
Directrice Juridique



Gilles Lebret
Directeur des Opérations
Clients et des Systèmes
d'Information



Antoine Prevost
Directeur R&D et Opérations

⁽¹⁾ Membres du Directoire de Tarkett.

Le Mot du Président du Directoire



Fabrice Barthélemy
Président du Directoire

En juin 2019, nous avons partagé notre nouveau plan stratégique « Change to Win » avec l'ensemble des employés et l'avons présenté à la communauté financière. Notre ambition est clairement axée sur nos activités commerciales au niveau mondial et résidentielles dans des géographies ciblées, mais pas seulement. J'ai personnellement décidé d'inclure l'économie circulaire dans notre ambition. Je crois fortement qu'en tant qu'entreprise responsable de revêtements de sol et de surfaces sportives, nous avons un rôle à jouer pour changer la donne de notre industrie avec l'économie circulaire - une solution largement reconnue pour faire face à la rareté des ressources et à l'urgence climatique. Il s'agit d'un défi majeur pour l'industrie du bâtiment.

Chez Tarkett, nous sommes convaincus qu'il est urgent de changer de modèle pour préserver les ressources naturelles limitées du monde. Il nous est apparu évident que la transition vers une économie entièrement circulaire dans l'industrie du revêtement de sol soit un de nos objectifs stratégiques. Il nous faut passer d'une économie linéaire, basée sur la production, l'utilisation et l'élimination d'un produit, à un modèle d'économie circulaire, où les déchets peuvent être une ressource pour notre fabrication, et où nos produits peuvent être recyclés pour créer de nouvelles ressources après utilisation. Nous nous sommes ainsi fixés pour objectif de tripler la part des matériaux recyclés dans nos matières premières achetées d'ici 2030, pour atteindre 30%.

Pour réaliser cette transition, il y a deux principaux facteurs :

- Eco-concevoir des produits avec des matériaux recyclés et les rendre recyclables en fin d'utilisation avec l'implication notamment de notre R&D, de nos achats et de notre production.
- Mettre en place des solutions circulaires de reprise, collecte, tri et recyclage / réutilisation, impliquant nos équipes marketing, commerciales, supply chain et R&D en étroite collaboration avec nos clients, fournisseurs et autres partenaires.

Cependant, nous savons que nous ne pouvons pas réaliser seuls cette transition vers une économie linéaire à une économie circulaire. Nous avons besoin de l'implication de tous les acteurs si nous voulons changer nos comportements et notre modèle économique : les décideurs politiques, pour encourager une économie basée sur le recyclage ; les fournisseurs, pour offrir de nouvelles sources de matières premières secondaires et des services de collecte ; et les clients, pour adopter le tri et le recyclage des sols, et pour demander de plus en plus de produits recyclés et recyclables.

Nous croyons en cette force de collaboration et de dialogue et nous avons intensifié nos efforts en 2019 en travaillant étroitement non seulement avec nos employés, clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux, mais aussi avec des leaders d'opinion - tels que l'initiative CE100 de la Fondation Ellen MacArthur, les instituts scientifiques, les universités, les organismes de normalisation, les pouvoirs publics et les associations professionnelles. L'enjeu est de construire ensemble une économie circulaire avec des matériaux sûrs et de bonne qualité, pour créer de beaux espaces, respectueux de la santé et du bien-être de ceux qui vivent sur nos sols.

Au-delà de notre ambition de changer la donne avec l'économie circulaire, nous avons également fixé des objectifs dans les trois autres domaines de notre pilier « prendre soin des hommes et de la planète » de notre stratégie « Change to Win » :

- **La sécurité est notre engagement numéro un** et en renforçant davantage notre culture de la sécurité, nous visons à réduire notre taux de fréquence d'accidents constatés¹ à 1 d'ici 2025.
- **Contribuer à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique** est une autre priorité. Notre transition vers une économie circulaire contribuera de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de valeur, en complément de nos efforts déjà déployés dans nos usines. Dans ce domaine, grâce à l'amélioration continue de l'efficacité énergétique et à un recours croissant aux énergies renouvelables, nous visons à réduire nos émissions² de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2020.
- Enfin, nous ne pouvons atteindre aucun de ces objectifs sans l'implication de **nos équipes diverses et talentueuses**. Dans ce contexte, nous continuerons à développer notre capital humain en respectant l'éthique des affaires, en assurant la diversité, en appliquant notre philosophie des talents et en favorisant la mobilité interne - que nous voulons porter à 70 % d'ici 2025 (contre 53 % en 2018).

Grâce à ce nouveau plan stratégique, nous continuerons à contribuer, à notre niveau, aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et aux dix principes du Pacte mondial définis par les Nations Unies, en respectant nos valeurs et la promesse faite à nos clients.

⁽¹⁾ Taux de fréquence des accidents du travail pour l'ensemble des salariés (nombre d'accidents du travail avec arrêt inférieur ou supérieur à un jour par million d'heures travaillées)

⁽²⁾ Émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 & 2 par mètre carré de revêtement de sol (kg CO₂e/sqm)



Fil de nylon de haute pureté (95 %), généré au centre de recyclage de moquette de Tarkett à Waalwijk aux Pays Bas.

Notre modèle d'affaires au service de nos clients...

Notre contribution pour un capital durable



Capital financier

- Coté à la Bourse de Paris (SBF120)
- Actionnaire familial (51,26 %)
- Investisseurs (47,97 %)
- Financement dette



Capital industriel

- 33 sites de production dans 17 pays (Europe, Amérique du Nord, CEE, Chine, Brésil, Australie)
- 8 centres de recyclage



Capital intellectuel

- Marques reconnues (Tarkett, FieldTurf...)
- Plus de 150 familles de brevets actifs dans 42 pays
- 24 laboratoires R&D, 1 centre innovation international, 4 centres de design
- Réseau d'experts internes et programmes (World Class Manufacturing, Design Thinking, Cradle to Cradle®, Talent Philosophy...)
- Partenariats scientifiques (universités, Environmental Protection Encouragement Agency - EPEA, fournisseurs...)



Capital humain, social et relationnel

- Employés : Plus de 12 500 dans 30 pays, 40 nationalités
- Clients diversifiés B2B2C dans plus de 100 pays (forces de ventes, showrooms...)
- Fournisseurs diversifiés, des producteurs mondiaux de matières premières stratégiques (PVC, plastifiants...) aux fournisseurs locaux
- Communautés locales : coopération étroite avec nos sites



Capital naturel

- Energie de sources renouvelables et non-renouvelables
- Eau
- Matières premières renouvelables (bois, jute, liège,...) et non renouvelables (fossiles et minérales), de sources vierges ou recyclées



Capital de gouvernance et conformité

- Directoire, Conseil de surveillance et 2 comités spécialisés
- Comité Exécutif
- Code éthique et de conformité
- Procédure d'alerte
- Charte de déontologie boursière

Notre Ambition « Change to Win »

- Être le leader mondial des revêtements de sol commerciaux et des surfaces sportives
- Faire croître le résidentiel de manière ciblée
- Changer la donne avec l'économie circulaire

1.

Croissance durable

2.

OneTarkett pour nos clients

3.

Les hommes et la planète

4.

Coûts et discipline financière

Nos valeurs : Engagement – Collaboration – Créativité – Bienveillance

Segments : Une expertise reconnue dans des segments spécifiques, en rénovation et construction neuve :



- Santé & Soins aux personnes âgées
- Education
- Bureaux

- Hôtellerie
- Sports
- Résidentiel

Solutions : Une offre complète et coordonnée de revêtements de sol et surfaces sportives:



- Sols souples (vinyle, linoléum...)
- Moquette commerciale
- Parquet et stratifié
- Caoutchouc et accessoires
- Gazon synthétique et pistes d'athlétisme

Canaux : Un service de proximité, adapté aux différentes catégories de clients et régions:



- Distribution, bricolage et plateformes numériques en ligne
- Grands comptes, utilisateurs, gestionnaires de bâtiments
- Prescripteurs (architectes, designers), installateurs, maîtres d'œuvre

Parties prenantes : Engager la transition vers une économie circulaire par le dialogue et en collaboration étroite avec toutes nos parties prenantes:

- Clients, architectes, designers, installateurs et utilisateurs finaux
- Employés et autres travailleurs externes
- Fournisseurs, prestataires de services et partenaires commerciaux
- Actionnaires, investisseurs, créanciers et la communauté financière
- Fédérations professionnelles, réseaux d'entreprises, institutions académiques et scientifiques
- Pouvoirs publics, organisations intergouvernementales et non gouvernementales

et de nos parties prenantes

Nos résultats pour une performance durable

Partager la valeur

2 992 M€

Chiffre d'affaires

280 M€

EBITDA ajusté

incluant l'effet de la norme IFRS
16 pour 30 millions d'euros

39,6 M€

Résultat net (part du Groupe)

725 M€

Rémunérations

125 M€

Investissements

0,7 M€

Soutien aux communautés locales (Tarkett Cares)

30,5 M€

Impôt sur les sociétés payé

Croître et renforcer nos positions

0,7 %

Croissance organique

3^{ème}

fournisseur de revêtements de sol au niveau mondial

1,3 million

de m² vendus chaque jour dans plus de 100 pays

N° 1

en revêtements vinyle

Développer nos talents

2,19

taux de fréquence des accidents (FR1t - # d'accidents de travail avec arrêt < & > 24 heures par million d'heures de travail) pour l'ensemble des employés

58 %

des employés formés pendant l'année

65 %

des postes de management ouverts pourvus par des candidats internes

> 300 projets

présentés aux Tarkett Awards

Sécurité

Formation

Mobilité interne

Reconnaissance

Diversité

27 %

des postes de management occupés par des femmes

Performance

56 %

des employés permanents ont bénéficié d'une « Revue de Développement et Performance »

Dialogue

88 %

de participation à l'enquête interne de satisfaction bisannuelle

Eco-concevoir pour la vie et Boucler la boucle pour créer une économie circulaire saine

- Evaluer les matières premières (impact sur la santé et l'environnement) selon les principes Cradle to Cradle® (98 %)
- Contribuer au bien-être par nos produits : qualité de l'air intérieur (faibles émissions de composés organiques volatils), espaces sains (plastifiants sans phtalate), confort (visuel, acoustique, installation, maintenance...)
- Sélectionner des matières préservant les ressources (67 % - renouvelables, abondantes ou recyclées)
- Réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des usines de production (-15,3 % kgCO₂e/sqm des émissions de scope 1 & 2 vs 2010, 28 % énergies renouvelables)
- Passer à un modèle d'économie circulaire apportant une contribution positive au changement climatique, en utilisant davantage de matériaux recyclés. Utiliser des matériaux recyclés (126 000 tonnes, 12 % de matières premières en volume)
- Recycler nos déchets de production en interne et externe
- Collecter les revêtements de sols via le programme ReStart® (105 600 tonnes entre 2010 et 2019)
- Innover et éco-concevoir avec de nouvelles technologies pour le désassemblage et le recyclage
- Equiper nos usines de circuit d'eau en boucle fermée (66 %) et / ou limiter la consommation d'eau

Favoriser l'approche collaborative

- S'engager auprès de fournisseurs responsables (programme « achats responsables », avec 81 % des fournisseurs ciblés adoptant notre code de conduite ou équivalent, éco-conception C2C)
- Partager nos informations produits avec nos clients (Material Health Statements - MHS, Déclarations Environnementales de produits - EPD)
- Soutenir les communautés locales via Tarkett Cares et l'implication des salariés
- Former les élèves et les professionnels aux métiers de solier ou aux techniques de pose via Tarkett Academy (31 000 personnes de 2012 à 2019)

Change to Win – Objectifs pour le pilier stratégique « Les hommes & la planète »

- Sécurité 2025 : 1.0 taux de fréquence des accidents de travail (FR1t - # accidents avec arrêt < & > 24 heures par million d'heures de travail) pour l'ensemble des employés
- Mobilité interne 2025 : 70 % des postes de management ouverts pourvus par des candidats internes
- Economie circulaire 2030 : 30% de matières recyclées dans la production (en volumes achetés)
- Changement climatique 2030 : -30% des émissions GES en intensité (scope 1 & 2 kg CO₂e/sqm) vs 2020 (-20 % en 2020 vs 2010)

Sommaire

Ce document est un extrait du Document d'Enregistrement Universel (chapitre 3).

3.1	L'ambition et les engagements RSE de Tarkett	12
3.1.1	Le mot du Président du Directoire	12
3.1.2	Le modèle d'affaires de Tarkett	12
3.1.3	Notre démarche RSE au service de nos clients	12
3.1.4	Le développement durable chez Tarkett : Nos progrès en 2019	14
3.2	Gouvernance de la RSE	16
3.2.1	Notre gouvernance de la RSE intégrée à tous les niveaux du Groupe	16
3.2.2	Un processus de reporting robuste pour piloter la performance RSE	17
3.2.3	Une démarche RSE en ligne avec les standards mondiaux	17
3.2.4	Notre engagement pour des standards éthiques élevés	17
3.3	Risques et opportunités liés à la RSE	20
3.3.1	Notre processus d'identification et d'évaluation des risques	21
3.3.2	Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités	22
3.3.3	Notre processus de gestion des risques	24
3.3.4	Notre matrice de matérialité	25
3.4	Plan de vigilance	26
3.5	Dialogue avec les parties prenantes	27
3.6	Eco-concevoir pour la vie et Boucler la boucle : créer une économie circulaire saine	31
3.6.1	Notre approche engagée et collaborative pour la transition vers une économie circulaire	33
3.6.2	Notre choix attentif des matériaux et notre engagement à la transparence des produits	38
3.6.3	Nos revêtements de sol contribuant à des espaces de vie sains et de qualité	42
3.6.4	Notre engagement à limiter les déchets et à construire une économie circulaire	45
3.6.5	Notre préservation des ressources en eau et en énergie	52
3.6.6	Notre engagement à lutter contre le réchauffement climatique	55
3.7	Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés	57
3.7.1	Notre programme d'approvisionnement responsable et notre implication avec les fournisseurs	57
3.7.2	Notre implication et notre soutien aux communautés locales	59
3.8	Développer les talents	62
3.8.1	La sécurité de nos employés est notre engagement premier	63
3.8.2	Notre souci de la santé et du bien-être de notre personnel	66
3.8.3	Notre respect pour l'égalité, la diversité et la non-discrimination	66
3.8.4	Notre philosophie du talent avec la formation continue et la promotion de la mobilité interne	68
3.8.5	Nos actions en faveur du dialogue social	73
3.9	Rapport Social et Environnemental	75
3.9.1	Tableau de bord des indicateurs RSE	75
3.9.2	Note méthodologique du reporting RSE	79
3.9.3	Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF	87
3.9.4	Rapport d'Organisme Tiers Indépendant	91

Le mot du Président du Directoire

3.1 L'ambition et les engagements RSE de Tarkett

3.1.1 Le mot du Président du Directoire

Le Mot du Président du Directoire est présenté dans les pages d'introduction du présent document.

3.1.2 Le modèle d'affaires de Tarkett

Notre modèle d'affaires est présenté dans les pages d'introduction du présent document.

3.1.3 Notre démarche RSE au service de nos clients

Notre nouvelle stratégie, « Change to Win », trace la voie de notre croissance future sur quatre piliers stratégiques : la Croissance durable, OneTarkett pour nos clients, les Hommes et la Planète et les Coûts et la discipline financière. Chez Tarkett, la responsabilité sociale et environnementale est un engagement de longue date et un levier de croissance. Cet engagement en faveur d'un développement durable et responsable est au cœur de notre stratégie, comme notre plan stratégique « Change to Win » l'a confirmé en 2019. Il est intégré dans l'ensemble de nos activités, notamment dans le développement des talents via notre

Talent Philosophy, dans notre démarche d'économie circulaire et d'éco-conception selon les principes Cradle to Cradle® (du berceau au berceau), et dans notre programme d'excellence opérationnelle via le World Class Manufacturing (WCM). Chaque jour, nous nous efforçons de conjuguer l'ensemble de ces éléments non seulement pour mieux servir nos clients, mais aussi pour anticiper et répondre aux attentes et exigences de nos différentes parties prenantes – employés, clients et utilisateurs, investisseurs, ONG, pouvoirs publics.

Les attentes et exigences de nos clients en termes de développement durable et responsable

Nos clients font face à des enjeux variés et ont des attentes sans cesse croissantes en termes de développement durable et responsable, par exemple :

- > Installateurs et maîtres d'œuvre : installer et désinstaller facilement, collecter et recycler les chutes de pose et les revêtements usagés ;
- > Architectes et designers : choisir des matériaux qui répondent à des certifications et labels de plus en plus exigeants notamment en matière de qualité de l'air intérieur, d'espaces sains et de recyclage, et comprendre la composition des produits en toute transparence ;

> Distributeurs : proposer des produits qui répondent aux tendances du marché, disposer d'un accompagnement des vendeurs notamment sur les dimensions techniques et environnementales des produits, et assurer une disponibilité rapide des produits ;

> Utilisateurs finaux, qui vivent au quotidien sur nos sols et nos surfaces sportives : ne pas avoir à faire de compromis entre le prix, le design (aspect visuel), la performance (confort, résistance, acoustique, sécurité, facilité d'entretien) et le respect de la santé et de l'environnement.

L'expression de notre ambition en matière RSE/ Développement durable s'exprime par « Faire Bien. Ensemble. » (« *Doing Good. Together.* »). L'objectif est de ne pas se contenter de « mieux faire » en améliorant le modèle existant, mais de « faire bien » en construisant un modèle économique durable intégrant les défis du monde de demain. Concrètement, cette approche repose sur les principaux éléments de notre démarche de développement durable : « Éco-concevoir pour la vie » (« *Designing for life* »), « Boucler la boucle » (« *Closing the loop* »), « Favoriser l'approche collaborative » (« *Driving collaboration* »), « Soutenir les communautés » (« *Supporting communities* »), et « Développer les talents » (« *Developing talents* »).

En 2015, les Nations Unies ont adopté l'Agenda 2030 pour un développement durable ainsi qu'un ensemble de 17 Objectifs de Développement Durable. Ce cadre définit un plan directeur pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous en suscitant des changements écologiques, sociaux et humanitaires à l'échelle locale et mondiale. Tarkett, à travers sa démarche RSE ambitieuse mise en place depuis 2010, contribue à plusieurs des Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Tarkett contribue à plusieurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies par le biais de notre démarche « Faire Bien. Ensemble. » (« *Doing Good. Together.* »)

- > « **Éco-concevoir pour la vie** » (« *Designing for life* ») : respecter le « capital naturel » de la planète en réduisant notre empreinte environnementale (ODD 15) et en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique (ODD 13) ; développer des produits respectueux de la santé, contribuant au bien-être et à la qualité de vie au travail, à la maison et dans les espaces publics (ODD 3).
- > « **Boucler la boucle** » (« *Closing the loop* ») : construire une économie circulaire basée sur des programmes et des modèles économiques favorisant la collecte, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des déchets (ODD 12).
- > « **Favoriser l'approche collaborative** » (« *Driving collaboration* ») : travailler avec l'ensemble des acteurs à notre engagement « Faire Bien. Ensemble. » (« *Doing Good. Together* ») grâce à la formation, la collaboration, la transparence et la communication (ODD17).

> « **Soutenir les communautés** » (« *Supporting communities* ») : contribuer au développement des communautés et territoires où nous opérons, et associer les différents acteurs, notamment nos fournisseurs, pour une chaîne de valeur responsable (ODD 11).

> « **Développer les talents** » (« *Developing talents* ») : impliquer et engager chaque collaborateur, condition sine qua non pour la réussite de nos projets, en créant un environnement professionnel sûr, respectueux, inclusif et épanouissant (ODD 8).



3.1.4 Le développement durable chez Tarkett : Nos progrès en 2019



RESPECTER LES RESSOURCES GRÂCE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



DES MATÉRIAUX RENEUVELABLES, ABONDANTS OU RECYCLÉS

67 %

des matières premières ne contribuent pas à l'épuisement des ressources
Objectif 2020 : 75 %



RESSOURCES RECYCLÉES

126 000

tonnes de matériaux recyclés utilisés comme matières premières

12 %

de nos matières premières sont des matériaux recyclés (en volumes achetés)
Objectif 2030 : 30 %



ENERGIE RENEUVELABLE

28 %

de la consommation d'énergie est issue d'énergies renouvelables



COLLECTE DE REVÊTEMENTS DE SOL

105 000

tonnes de revêtements de sols collectées de 2010 à 2019 dans le cadre du programme de collecte et de recyclage ReStart® en Europe, Brésil et en Amérique du Nord



CONSOMMATION D'EAU

-50 %

versus 2010 (intensité l/m²)



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

-15 % versus 2010

(Scope 1 & 2 intensité kg CO₂e/m²)

Objectif 2020: -20 % vs 2010

Objectif 2030: -30 % vs. 2020

243 000 tonnes de CO₂
(émissions de CO₂ scope 1 & 2 en 2019)

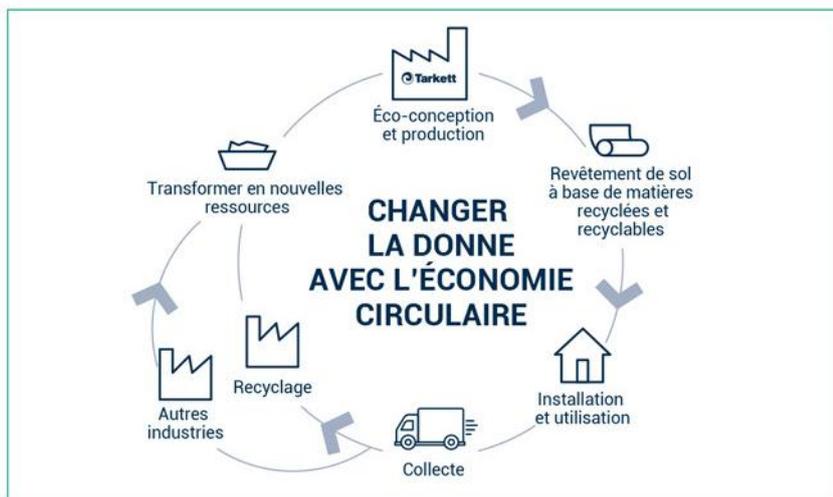


RÉDUCTION DU CO₂ GRÂCE AUX MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉES

~270 000

tonnes de CO₂ évitées* correspondant à **~126 000** tonnes de ressources recyclées au lieu d'utiliser des matières premières vierges et d'envoyer les déchets en incinération

(*estimation pour une partie du scope 3)





UTILISER DES MATÉRIAUX DE QUALITÉ POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT



ÉVALUATION DES MATÉRIAUX

98 %

de nos matières premières sont évaluées par un organisme tiers pour leur impact sur la santé des personnes et l'environnement selon les critères Cradle to Cradle®

Objectif 2020 : 100 %



QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

98 %

de nos revêtements de sol ont de faibles taux d'émissions de composés organiques volatils (COV)

Objectif 2020 : 100 %



ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR SAIN / SANS PHTALATE

100 %

de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiant sans phtalate à fin 2019*

74 %

de nos revêtements de sol en vinyle sont sans phtalate à l'échelle mondiale*

Objectif 2020 : 100 %

* Excepté contenu recyclé pour certains produits et pays.

** Contribution de Tarkett Cares: Valeur des dons de produits et financiers et les heures des salariés.

RESPECTER ET DÉVELOPPER LES ÉQUIPES



SÉCURITÉ

2,19

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt FR1t

Objectif 2025 : 1,0



MOBILITÉ INTERNE

65 %

des postes de management pourvus par des candidats internes

Objectif 2025 : 70 %



DIVERSITÉ

27 %

des managers sont des femmes

30 %

des cadres dirigeants sont des femmes

SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LES INITIATIVES MONDIALES



TARKETT CARES

1 400

salariés impliqués dans **180** initiatives, représentant **920** jours de travail et **700 000 €** de contribution**



TARKETT ACADEMY

31 000

professionnels ou élèves formés aux métiers de soliers ou aux techniques de pose de 2012 à 2019



THE GLOBAL GOALS
For Sustainable Development

Contribuer aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies.



THE GLOBAL COMPACT
WE SUPPORT

Respecter les 10 principes des Nations Unies.



CE100

Construire un modèle d'économie circulaire.

3.2 Gouvernance de la RSE

3.2.1 Notre gouvernance de la RSE intégrée à tous les niveaux du Groupe

Dans le cadre de notre nouvelle stratégie « Change to Win », Tarkett a fait de la transition vers un modèle circulaire un élément central et clé de son nouveau plan stratégique avec la forte ambition de "changer la donne avec l'économie circulaire". Ceci constitue le point fort du pilier « Prendre soin des hommes et de la planète » du plan annoncé en juin 2019. La gouvernance de l'exécution de ce plan et de la RSE en général est également centrale, étant pilotée par le Comité exécutif, déployée par les divisions, animée par les fonctions support et délivrée par la mobilisation de tous nos collaborateurs :

- > **L'exécution de notre plan stratégique « Change to Win » et de la stratégie RSE associée est suivie par le Président du Directoire et le Comité exécutif**, impliquant les présidents des divisions (EMEA & LATAM, TNA, TEE, Sports) et les vice-présidents exécutifs / directeurs généraux des fonctions. Le Comité exécutif de direction se réunit mensuellement pour examiner les performances opérationnelles et financières du Groupe et discuter de l'avancement des principaux objectifs stratégiques et d'autres questions commerciales clés.
- > **La stratégie est déclinée, conduite et mise en place au niveau des divisions, des fonctions, et des sites et réseaux** dans chaque pays où nous exerçons nos activités. Les comités de directions des divisions et des fonctions établissent et suivent les feuilles de route en fonction des priorités et spécificités des sites, pays et divisions concernés et des objectifs « Change to Win » du Groupe.
- > **Une nouvelle organisation pour la gestion du programme d'innovation** a été mise en place en novembre 2019 afin d'accélérer l'innovation et tirer parti des synergies pour réaliser la stratégie « Change to Win ». Des responsables de programmes mondiaux ont été nommés pour diriger les sept programmes prioritaires, dont « Économie circulaire et recyclage » et « Santé et bien-être ».
- > **Le comité dédié à l'environnement**, créé en 2011, participe également à la définition et mise en œuvre de la stratégie environnementale et au partage des bonnes pratiques. Ce comité rassemble un réseau d'experts environnement / développement durable des divisions et de membres de différentes fonctions (recherche et innovation, opérations/WCM, communication, marketing). Les propositions de ce comité, notamment en termes d'objectifs et d'indicateurs, sont présentées au Comité exécutif pour validation.
- > Notre stratégie « Change to Win » et les objectifs RSE associés, ainsi que les initiatives et réalisations, sont **partagés avec les collaborateurs du Groupe**, notamment via la lettre d'information interne (numéro spécial « Change to Win » en juillet 2019), les informations intranet, ainsi que les communications et formations réalisées au sein des divisions. Les progrès et difficultés sont également partagés avec les cadres supérieurs dans le cadre de la présentation des résultats trimestriels et lors du séminaire annuel « Focus meeting ».

- > Notre engagement et nos résultats sont également **présentés aux actionnaires et à la communauté financière** lors de l'Assemblée Générale annuelle et à l'ensemble de nos parties prenantes via nos différents supports (le Document d'enregistrement universel avec la déclaration de performance extra-financière / rapport annuel sur la RSE, la brochure Tarkett en bref et le site Internet de Tarkett).

Par ailleurs, deux Comités soutiennent le Conseil de surveillance et sont impliqués dans notre démarche RSE :

- > **le Comité d'audit, des risques et de la conformité** s'assure de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne, qui intègre les problématiques RSE ;
- > **le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance** détermine et revoit régulièrement l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe, pour lesquels certains objectifs RSE ont été inclus dans les critères d'obtention de rémunération variable. Par exemple en 2019, la sécurité (transformation de la culture sécurité du Groupe, et diminution du nombre d'accidents avec arrêt de travail), l'économie circulaire (développement du projet de centre de recyclage de moquettes à Waalwijk, Pays-Bas, augmentation des volumes de collecte ReStart®, définition et plan d'action des objectifs RSE 2030) et l'organisation et les talents ont été inclus dans les critères variables pour le Président du Directoire. Pour les autres membres du Comité exécutif, des objectifs ont été fixés en fonction de leurs domaines de responsabilité.

Exemple

Partager le nouveau plan stratégique « Change to Win » avec nos équipes à travers le monde

Un des enjeux du déploiement réussi du plan stratégique est l'appropriation et l'engagement de l'ensemble de nos équipes sur le terrain. Dans cet esprit, le Président du Directoire a visité chaque division pour échanger avec les équipes locales et répondre à leurs questions, y compris sur sa vision du développement durable et l'engagement de Tarkett en faveur d'une économie circulaire. Il a commencé par visiter quatre usines et le siège principal de Tarkett Amérique du Nord aux États-Unis. Il a ensuite visité les usines et les bureaux en Russie en commençant par le site de production de vinyle à Otradny (Russie) où il s'est entretenu sur place avec les managers et les employés, et où une visioconférence a été organisée avec les équipes de Serbie, d'Ukraine et du Kazakhstan. Il s'est ensuite rendu dans nos bureaux à Moscou, puis dans notre usine de stratifiés et de bois à Mytishchi (Russie) où il a échangé avec 300 autres managers et employés. Il a poursuivi avec d'autres sessions d'une journée sur les sites de production et les bureaux en Pologne, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Luxembourg et en France. Au total, il a partagé le plan avec environ 1 000 managers et employés clés au cours de sa tournée, qui a été complétée par une vidéo en ligne traduite en 12 langues, une newsletter et un kit d'outils pour cascader l'information.

3.2.2 Un processus de reporting robuste pour piloter la performance RSE

Depuis 2018 le processus de reporting des indicateurs RSE/ développement durable est géré et consolidé par la direction Financière avec l'appui des différentes fonctions impliquées (les Opérations/WCM, RH, Juridique, Recherche & Développement ...), des divisions et des sites. Le rapport RSE (Déclaration de Performance Extra-Financière), géré par la direction de la Communication & RSE, est intégré dans le document d'enregistrement universel. Le reporting des indicateurs ainsi que le rapport RSE sont audités par un tiers indépendant (voir Section 3.9.4 "Rapport d'Organisme Tiers Indépendant").

Un processus de reporting détaillé, rigoureux et audité : Depuis 2017, le processus de reporting a été renforcé avec la rédaction et la diffusion d'un guide de reporting RSE précis et exhaustif qui a permis au Groupe de se doter d'un socle de connaissances commun à toutes les personnes prenant part au reporting RSE et à tous les niveaux de l'organisation. Ce guide décrit en détail les principes du reporting RSE, le périmètre, la définition des indicateurs, ainsi que les outils / méthodes de calcul et contrôles effectués par les contributeurs au niveau local et la consolidation des données au niveau Groupe. Le processus et les indicateurs sont audités par les équipes internes

d'audit et par un organisme tiers indépendant. Ce travail de formalisation du processus de reporting et des règles existantes soutient la volonté du Groupe de faire preuve de rigueur et de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes.

Des tableaux de bord permettant de responsabiliser et de piloter la performance RSE à chaque niveau : Le Groupe suit un tableau de bord, intégrant notamment les indicateurs environnementaux pour lesquels des objectifs 2020 ont été établis dès 2012. Les divisions et fonctions ont également à leur disposition un tableau de bord avec l'ensemble des indicateurs, permettant aux différentes entités de piloter leur performance et de concentrer leurs efforts sur les enjeux matériels au regard de leurs activités. L'analyse de l'évolution des indicateurs année après année est indispensable pour mesurer les efforts accomplis, identifier les marges de manœuvre et les défis qui restent à relever, et mettre en place des plans d'actions à la fois ambitieux et pragmatiques.

Des réunions de suivi sont également organisées conjointement à différents niveaux : Groupe, division, fonction et sites, et au sein des « réseaux » (WCM, RH, etc.).

3.2.3 Une démarche RSE en ligne avec les standards mondiaux

L'engagement de Tarkett, ainsi que le rapport RSE, le tableau de bord des indicateurs, les objectifs 2020, 2025 et 2030 et le processus de reporting renforcé, répondent aux exigences réglementaires européennes et françaises, et sont conformes et cohérents avec les attentes de référentiels internationalement reconnus :

- > la Directive de l'Union Européenne et la réglementation française en termes de communication extra-financière, connues sous le nom de Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ;
- > le Devoir de Vigilance et la Loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption, mis en place en France depuis 2017 et 2016 respectivement ;
- > le référentiel Global Reporting Initiative (GRI) – voir en particulier la Section 3.9.3 "Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF" ;
- > les dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, auprès duquel nous communiquons nos résultats afin d'être conforme au standard de niveau « *Advanced* » ;
- > certains Objectifs de Développement Durables (ODD) définis par les Nations-Unies ;
- > le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) ;
- > le questionnaire sur le changement climatique du Carbon Disclosure Project (CDP) ;
- > le calcul et le reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon les principes du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et du World Resources Institute (WRI) Greenhouse Gas Protocol ;
- > les recommandations de l'Afep-Medef, notamment en matière de gouvernance d'entreprise et de DPEF.

3.2.4 Notre engagement pour des standards éthiques élevés

3.2.4.1 Assurer l'éthique et de l'intégrité des affaires

La réputation et la crédibilité en termes d'éthique et d'intégrité comptent parmi les atouts les plus importants d'une entreprise. Nous considérons que le respect de ces principes ainsi que la conformité avec les lois et réglementation en vigueur sont essentiels et « non négociables » dans la manière dont nous gérons nos activités chaque jour et dans chaque pays. Cet engagement d'entreprise responsable apparaît de manière évidente dans nos valeurs clés et nous engageons chacun de nos employés à suivre et à agir selon ces principes.

Ces principes sont retranscrits au travers de **plusieurs codes et politiques du Groupe**, par exemple :

- > **Le Code Ethique** a été initialement développé en 2009. Il définit les principes de base qui guident les collaborateurs, ainsi que les principes fondamentaux qui ne doivent pas être enfreints, en termes de concurrence loyale, sélection des fournisseurs et des prestataires de services, conflit d'intérêt, conservation des biens et informations, et véracité des comptes.
- > **Le Code de conduite anticorruption** a été déployé à partir de 2018 en remplacement de la Politique anticorruption qui était en vigueur depuis 2012 (voir Section 3.2.4.2 "La prévention de la corruption"). Fin 2019, seules l'Allemagne et la Belgique n'ont pas encore achevé le déploiement, qui est prévu pour le premier trimestre 2020.

Notre engagement pour des standards éthiques élevés

- > **La Politique Concurrence** complète le Code Ethique sur le sujet de la conformité au droit de la concurrence. Elle fournit les principes essentiels et les règles à respecter en termes de relations avec les concurrents (accords horizontaux, échanges d'information, adhésion et participation à des associations professionnelles), relations avec les fournisseurs et les clients, bonnes pratiques pour éviter tout abus de position dominante, publicité trompeuse, etc.

Afin de nous assurer que tous les collaborateurs de Tarkett connaissent et respectent bien les valeurs et les comportements que nous souhaitons partager, nous avons mis en place **différents programmes de formation et de suivi** :

- > **Formation conformité** : le nouveau programme de formation sur la conformité, lancé en 2018, est axé sur le droit de la concurrence et la lutte contre la corruption. Le programme consiste en des modules d'e-learning (apprentissage en ligne) spécifiques de 15 minutes qui sont organisés chaque année pour tous les employés de Tarkett qui ont accès à un ordinateur (couvrant environ 6 500 employés dans le monde). Les thèmes abordés sur la lutte contre la corruption portent par exemple sur les pots-de-vin, les relations avec les intermédiaires, les cadeaux et invitations, les dons aux œuvres de charité et le système d'alerte professionnelle. Les sujets sur le droit de la concurrence traitent, par exemple, des restrictions de concurrence horizontale (concurrents) et verticale (fournisseurs et sous-traitants) telles que la participation à des organisations professionnelles. Les sessions de formation en face à face se sont également poursuivies en 2019 à travers des ateliers de conformité dédiés, adaptés aux groupes les plus exposés aux risques mentionnés précédemment, notamment les équipes en France, en Asie et en Serbie, les fonctions commerciales et achats, et celles effectuant des contrôles plus stricts, comme l'équipe d'audit interne et la direction juridique.
- > **Participation aux associations professionnelles** : Des lignes directrices sur les bonnes pratiques à adopter lors d'adhésion à des associations professionnelles et plus largement lors de réunions avec des concurrents ont été élaborés en 2018 et sont désormais intégrées aux formations.
- > **Formation Code Ethique** : Les nouvelles formations e-learning viennent en complément du programme de formation déjà existant sur le Code Ethique, lequel doit être complété tous les deux ans par l'ensemble des collaborateurs (soit en e-learning soit en présentiel).
- > **Formation cybercriminalité et fraude** : Nous avons également mis en place des formations pour sensibiliser et responsabiliser les équipes à la cybercriminalité et à la fraude.
- > **Système d'alerte** : Alors qu'un système d'alerte professionnelle, la « *Ethics Hotline* », était déjà disponible pour nos activités en Amérique du Nord, nous avons introduit en 2018 un second outil similaire, la « *Compliance Hotline* » pour les autres pays. Ce système, hébergé par un fournisseur tiers, permet aux employés et aux partenaires commerciaux de Tarkett de faire part de leurs préoccupations et/ou de signaler des violations potentielles dont ils pourraient être témoins au sein de Tarkett, y compris de manière anonyme s'ils le souhaitent. Le déploiement du système est soumis, dans certains pays, à l'approbation des comités d'entreprise locaux

(ceci a été réalisé dans tous les cas, sauf pour la Belgique et l'Allemagne où il est programmé pour le premier trimestre 2020). Ces systèmes d'alerte sont présentés et expliqués dans tous les modules de formation à la conformité et dans les procédures d'alerte.

Exemple

Notre "Compliance Hotline" : un nouvel outil permettant de remonter les préoccupations à Tarkett

- > Facilement accessible par internet et l'intranet de l'entreprise ou par téléphone depuis 103 pays en 52 langues.
- > Disponible pour nos employés et partenaires commerciaux (fournisseurs, clients, etc.).
- > Permettant de signaler tout type de violations, par exemple en termes de comptabilité, concurrence, conflit d'intérêts, corruption, fraude, harcèlement, discrimination, dommages environnementaux, etc.
- > Soumis à consultation des instances représentatives du personnel dans les pays où la loi locale l'impose.
- > Soutenu par une Procédure d'Alerte afin d'assurer la protection des lanceurs d'alerte.
- > Garantissant la confidentialité des déclarations.

Le rubrique « **Conformité** » de l'intranet de Tarkett a été mise à jour et complétée en 2018 afin de fournir à tous nos employés y ayant accès des informations facilement disponibles sur l'éthique, le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption, la procédure d'alerte, et les dispositifs d'alerte professionnelle de Tarkett (Compliance Hotline et Ethics Hotline). Les mêmes informations ont par ailleurs été mises à disposition du grand public sur le site internet de Tarkett, y compris le Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett en 2019.

Les risques de non-conformité ont été intégrés aux contrôles et programmes de travail de l'audit interne, avec tous les contrôleurs et auditeurs internes formés aux problématiques de conformité.

Confidentialité des données : Le Groupe est soucieux de garantir une utilisation responsable de toutes les données personnelles qu'il est amené à traiter, dans le respect des réglementations applicables, notamment le Règlement européen sur la protection des données personnelles («RGPD»). Le Groupe a déployé un Programme de conformité à la protection des données personnelles sous la supervision de la Direction juridique du Groupe, couvrant notamment :

- > insertion de clauses standard pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles communiquées aux partenaires commerciaux ;
- > mise en place de registres internes des activités de traitement des données personnelles effectuées par le Groupe ;
- > déploiement d'une évaluation d'impact sur la vie privée (EIVP) lorsque cela est nécessaire ;
- > information des clients et des employés sur le traitement de leurs données personnelles par Tarkett ;
- > renforcement des actions de sensibilisation et de formation en personne pour les employés les plus exposés aux problèmes de protection des données personnelles.

Cybersécurité : Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de la production, des ventes, de la logistique et pour la comptabilité et le reporting) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale et industrielle. Conscient qu'une défaillance de l'un d'entre eux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, Tarkett dispose de procédures, d'outils et de formations pour renforcer continuellement la sécurité de ses systèmes d'information, tel que détaillé dans le Chapitre 6 « Facteurs de risques et contrôles internes » du Document d'enregistrement universel 2019.

Pratiques fiscales responsables : Dans le cadre de ses activités, Tarkett n'a recours à aucun montage financier complexe visant à obtenir un avantage fiscal allant à l'encontre de l'objet ou de la finalité du droit fiscal applicable. Tarkett ne dispose d'aucune entité légale dans les huit pays inscrits sur la « liste noire des paradis fiscaux » de l'Union Européenne, pays ayant refusé d'engager un dialogue avec l'UE ou de remédier aux manquements en matière de bonne gouvernance fiscale. S'agissant des 32 pays inscrits sur la « liste grise des paradis fiscaux » de l'Union Européenne - pays s'étant engagés à respecter les standards internationaux mais ayant signés moins de douze accords - Tarkett dispose d'entités légales de commercialisation dans deux pays (Australie et Turquie) et d'une filiale de production en Australie. La liste de ces pays, mise à jour au 8 novembre 2019, est disponible au lien ci-dessous¹.

Au sein de l'Union Européenne, Tarkett opère au Luxembourg depuis 1961 (où il dispose d'un site de production de revêtement de sol vinyle et d'un centre de recherche et développement employant plus de 500 personnes) et aux Pays-Bas (où il dispose de deux sites de production de moquette et d'activités de vente employant près de 400 personnes). Enfin, il est précisé que le groupe Tarkett n'a signé aucun rescrit fiscal avec les autorités fiscales dans ses différents pays d'implantation.

Des précisions sur les pratiques fiscales et les risques fiscaux associés figurent au chapitre 6 « Facteurs de risques et contrôle interne » du Document d'enregistrement universel 2019.

3.2.4.2 La prévention de la corruption

En ligne avec les exigences de la Loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption et les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA), Tarkett a mis en place un Programme de Prévention de la Corruption, qui fournit le cadre de conduite à nos équipes et partenaires commerciaux au niveau mondial et qui inclut les éléments suivants :

- > **Une cartographie des risques de corruption** couvrant les activités de Tarkett a été développée à partir de 2017. Le processus d'identification et d'évaluation des risques s'est basé sur des entretiens avec 70 parties prenantes internes couvrant l'ensemble des activités de Tarkett dans le monde. La cartographie des risques est continuellement enrichie et mise à jour annuellement en fonction des éléments obtenus dans le cadre de nouveaux entretiens et/ou d'éventuelles alertes ou incidents et/ou rapports d'ONG dont nous avons eu connaissance. La granularité de l'évaluation est ainsi affinée au fur et à mesure que ces éléments sont collectés par Tarkett. En 2019, une importante mise à jour de la cartographie des risques de corruption a été entreprise pour identifier puis évaluer les risques de manière plus fine et plus pertinente. 17 nouvelles personnes ont été interrogées en France, Espagne, Ukraine et Chine, parmi lesquelles des responsables pays, des acheteurs, des contrôleurs financiers, des responsables de la chaîne d'approvisionnement, des responsables informatiques et commerciaux, identifiant de nouvelles actions d'atténuation.
- > **Le Code de conduite anticorruption**, développé et déployé en 2018 en remplacement de la Politique Anticorruption, définit les règles internes permettant à nos équipes de comprendre, identifier et prévenir les comportements inappropriés en matière de corruption et de trafic d'influence. Ce code liste les pratiques interdites (paiements illégaux, paiements de facilitation et contributions politiques), celles que Tarkett souhaite encadrer (cadeaux et invitations, dons à des associations caritatives, activités de représentation d'intérêt et/ou de lobbying), et les pratiques nécessaires en interne (bonne tenue et exactitude des comptes, déclaration de conflits d'intérêts) et dans nos relations avec nos partenaires commerciaux (clauses contractuelles relatives à la prévention de la corruption, procédures de vérification des tiers, recours aux intermédiaires).
- > **Le système d'alerte professionnelle** mis en place avec la « *Compliance Hotline* » en 2018 complète la « *Ethics Hotline* » qui a été déployée plus tôt en 2016 aux États-Unis et au Canada. Le système est accompagné d'une procédure d'alerte qui permet aux employés et aux partenaires commerciaux de signaler toute préoccupation liée à la corruption.
- > **L'évaluation de nos partenaires commerciaux** : Tarkett a procédé à une évaluation de ses fournisseurs dans le cadre de son **programme d'approvisionnement responsable** (voir Section 3.7.1.1 "Promouvoir les pratiques bonnes et positives tout au long de la chaîne d'approvisionnement"), ainsi qu'à des procédures de due diligence anticorruption de ses intermédiaires. En 2019, Tarkett a retenu les services d'un prestataire spécialisé pour l'aider à évaluer 115 de ses partenaires commerciaux dans le cadre de la lutte contre la corruption.

¹ https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/eu_list_update_08_11_2019_en.pdf

- > **Les procédures de contrôle** des risques de corruption sont incluses dans le programme de travail du service d'audit interne, avec des contrôles supplémentaires sur les cadeaux et invitations ajoutés en 2019. Nous avons également préparé la mise en place en 2019 d'une nouvelle procédure de contrôle comptable qui définit nos pratiques pour prévenir et lutter contre la corruption
- > **Le nouveau programme de formation conformité**, initié en 2018 et ciblant tous les employés Tarkett ayant accès à internet, inclut trois modules annuels en e-learning sur la corruption, lesquels couvrent les pratiques de corruption

en général et rappellent à nos équipes les bonnes pratiques en la matière, en mettant en particulier l'accent sur le recours aux intermédiaires, les cadeaux et invitations et les dons à des associations caritatives. Des ateliers de travail anti-corruption ont par ailleurs été réalisés auprès de publics ciblés.

- > Chaque collaborateur est pleinement informé que le non-respect d'une quelconque des dispositions prévues au Code de conduite anticorruption pourra donner lieu à des **sanctions disciplinaires** pouvant aller jusqu'au licenciement.

3.3 Risques et opportunités liés à la RSE

A notre échelle et avec nos moyens, nous sommes engagés à contribuer de manière positive aux transformations et défis de demain :

Les évolutions du monde	Les défis auxquels Tarkett peut contribuer
<p>En 2050, une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans (16%), contre une sur 11 en 2019 (9%) selon l'ONU, et près des deux tiers de cette population vivra dans les villes, selon les Nations Unies.</p> <p>Avec une population qui devrait atteindre les 9,7 milliards d'individus en 2050, selon l'ONU et aspirant à une meilleure qualité de vie, la pression sur les ressources naturelles continuera d'augmenter et deviendra un problème encore plus critique à l'avenir. Le rapport du Groupe d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour 2019 a constaté que l'utilisation des ressources mondiales a plus que triplé depuis 1970 pour atteindre 92 milliards de tonnes en 2017 et prévoit que, sans action, l'utilisation des ressources fera plus que doubler pour atteindre 190 milliards de tonnes en 2060.</p>	<p>Augmentation de la population dans les villes et des populations âgées, avec des attentes et des défis de qualité de vie (qualité de l'air intérieur, espaces sains, confort, acoustique, flexibilité et modularité des espaces, etc.).</p>
<p>En 2015, la COP21 des Nations Unies a défini un plan d'action (Accord de Paris) visant à maintenir l'augmentation de la température globale en dessous de deux degrés. Le rapport sur le climat de 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a clairement exposé les avantages évidents pour les personnes et les écosystèmes naturels de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C par rapport à 2°C, ce qui pourrait aller de pair avec le développement d'une société plus durable et plus équitable. Le Secrétaire général de l'ONU a demandé une action urgente et beaucoup plus ambitieuse, pour réduire les émissions de moitié d'ici à 2030 et atteindre un niveau net d'émissions zéro d'ici à 2050, en notant que les matériaux de construction alternatifs ainsi que d'autres innovations peuvent jouer un rôle majeur dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Circularity Gap Report lancé au Forum économique mondial en 2019 a souligné que 62% des gaz à effet de serre mondiaux sont émis lors de l'extraction, de la transformation et de la production de biens.</p>	<p>Raréfaction des ressources naturelles et gestion des déchets, enjeux qui remettent en question le modèle d'économie linéaire (sur la base de la production, de l'utilisation et de l'élimination d'un produit) et appellent au développement d'un modèle d'économie circulaire, où les déchets deviennent une ressource, et où un produit peut être réutilisé ou transformé en une nouvelle ressource.</p>
<p>La société est en constante évolution, tout comme ses attentes, les Générations Y et Z vivant dans un monde hyperconnecté avec des préoccupations croissantes, notamment sur le climat et l'environnement, la diversité, l'éthique et l'importance d'avoir un impact positif sur la société, etc.</p>	<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre, non seulement dans notre cycle de production, mais aussi tout au long de la chaîne de valeur, avec une transition vers un modèle d'économie circulaire, notamment en utilisant davantage de matières recyclées, moins gourmandes en énergie que pour l'extraction et la transformation de matières vierges, en favorisant le recyclage des déchets et en ayant des sites de production proches de nos clients (réduisant ainsi les besoins de transport).</p>
	<p>Jouer un rôle actif pour répondre aux défis sociétaux, tels que la construction d'une économie circulaire, le respect des valeurs éthiques et de conformité, la promotion de la transparence et de la proximité avec les communautés locales, ainsi que le développement et la diversité des talents.</p>

En tant qu'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces de sport, Tarkett s'engage à apporter une contribution, à son échelle, aux transformations que ces défis imposent, qui représentent autant de risques que d'opportunités.

3.3.1 Notre processus d'identification et d'évaluation des risques

Tarkett identifie les risques RSE principalement par le biais de notre processus de cartographie des risques de l'entreprise, qui est géré par le service d'audit interne et qui couvre l'ensemble des risques financiers et extra-financiers ou environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) applicables à nos activités. Cet exercice de cartographie, initié en 2011, est mis à jour tous les deux ans. Le processus d'identification des risques s'appuie sur une méthode en trois étapes :

- > la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne, parfois en collaboration avec des experts externes, interroge les membres du Comité exécutif et les collaborateurs clés occupant des postes stratégiques au niveau du Groupe et des Divisions afin d'identifier les risques dans leur domaine ;
- > la qualification et la quantification des risques selon les éléments suivants : définition précise, causes possibles, évaluation des impacts (financiers, opérationnels, stratégiques, juridiques ou de réputation) et le degré de maîtrise par le Groupe ;
- > l'examen et la validation de la cartographie des risques par le Comité exécutif et sa présentation au Comité d'audit, des risques et de la conformité.

En 2019, la mise à jour bisannuelle a consisté à interroger 17 responsables et experts du Groupe et des Divisions pour réévaluer individuellement chaque risque de la cartographie et pour envisager tout nouveau risque potentiel. Chaque risque a été revu pour évaluer :

- > la mesure dans laquelle ils se sont concrétisés au cours des deux dernières années ;
- > l'état et l'efficacité des contrôles et des efforts d'atténuation et
- > le niveau des impacts absolus et résiduels potentiels.

Le retour d'autres initiatives opérationnelles visant à identifier et à évaluer les risques sont également pris en compte :

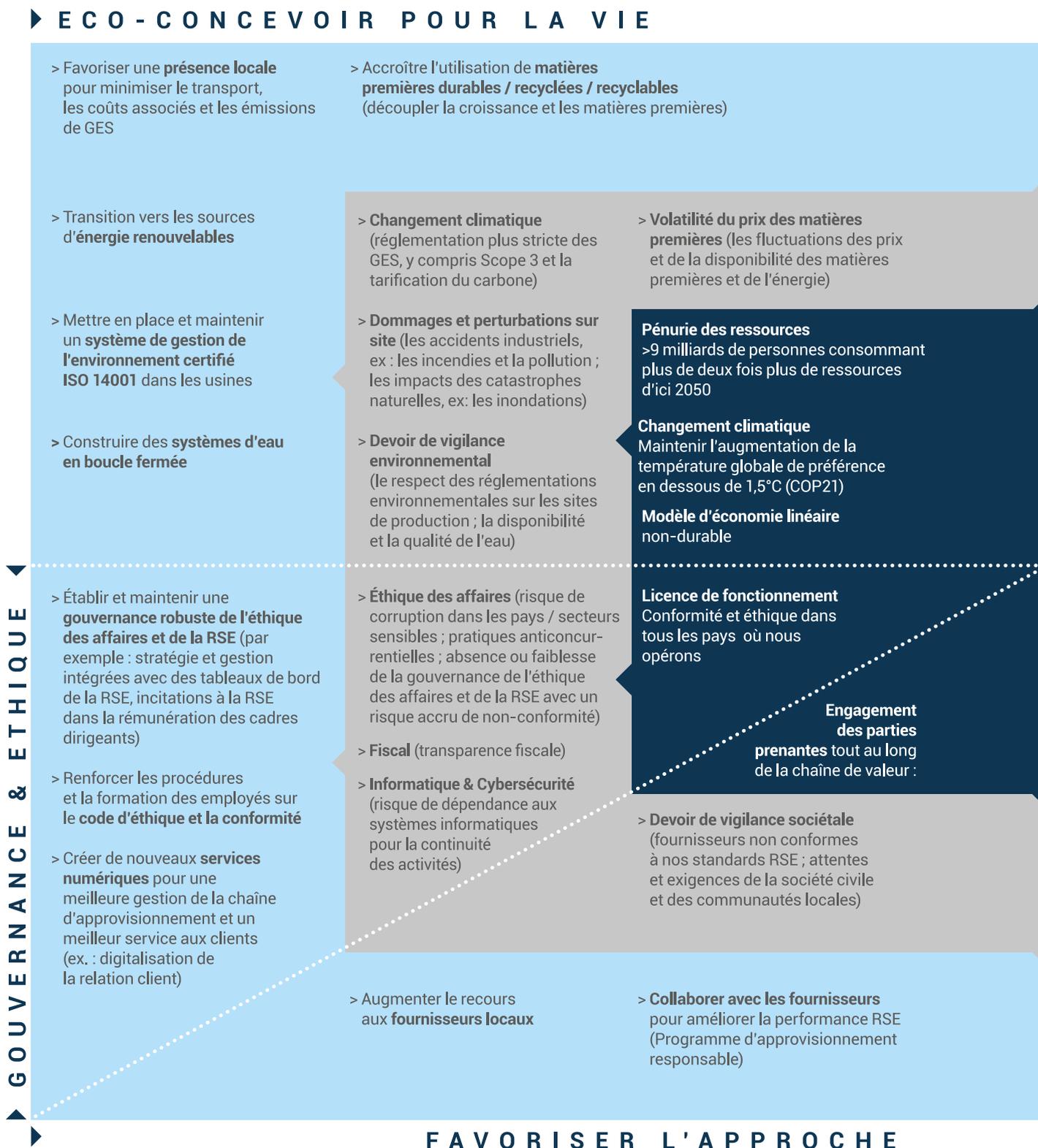
- > sur les sites de production, les risques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) sont identifiés et évalués dans le cadre du programme World Class Manufacturing (qui inclut des audits de sites annuels par un tiers - ERM) et des systèmes de management santé-sécurité (OHSAS18001 / ISO 45001), environnement (ISO14001) et énergie (ISO50001) en place sur la majorité de nos sites ;

- > au niveau de la chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques RSE achats couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été complétée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement (voir section 3.7.1.1 "Promouvoir les pratiques bonnes et positives tout au long de la chaîne d'approvisionnement") ;
- > une cartographie spécifique au risque de corruption, élaborée en 2017, conformément aux exigences de la Loi Sapin 2, a été revue et mise à jour en 2019 (telle que décrite précédemment en section 3.2.4.2 "La prévention de la corruption") ;
- > enfin, Tarkett a participé à une analyse de sa performance réalisée par Trucost (S&P Global) en 2018 au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies, qui a permis d'évaluer notre exposition, gestion des risques et impacts positifs par rapport aux ODDs les plus pertinents au vu de nos activités.

En 2019, la cartographie des risques de l'entreprise a également été complétée par une évaluation de la probabilité de matérialisation de chaque risque au cours des cinq prochaines années afin de mieux qualifier l'importance des risques conformément au Règlement de l'UE sur les prospectus (UE 2017/1129) et aux lignes directrices des Autorités européennes des marchés et des valeurs mobilières publiées en 2019. La cartographie des risques a identifié 16 risques significatifs, qui sont présentés au chapitre 6 « Facteurs de risque et contrôle interne » du Document d'enregistrement universel 2019, dont 5 risques ESG (éthique des affaires, changement climatique, exigences réglementaires et de marché de l'économie circulaire, acceptation de substances chimiques et devoir de vigilance) et un certain nombre d'autres risques liés à l'ESG (par exemple, fiscalité, dommages et perturbations sur les sites et la sécurité des personnes) qui sont également couverts dans le présent rapport RSE.

3.3.2 Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités

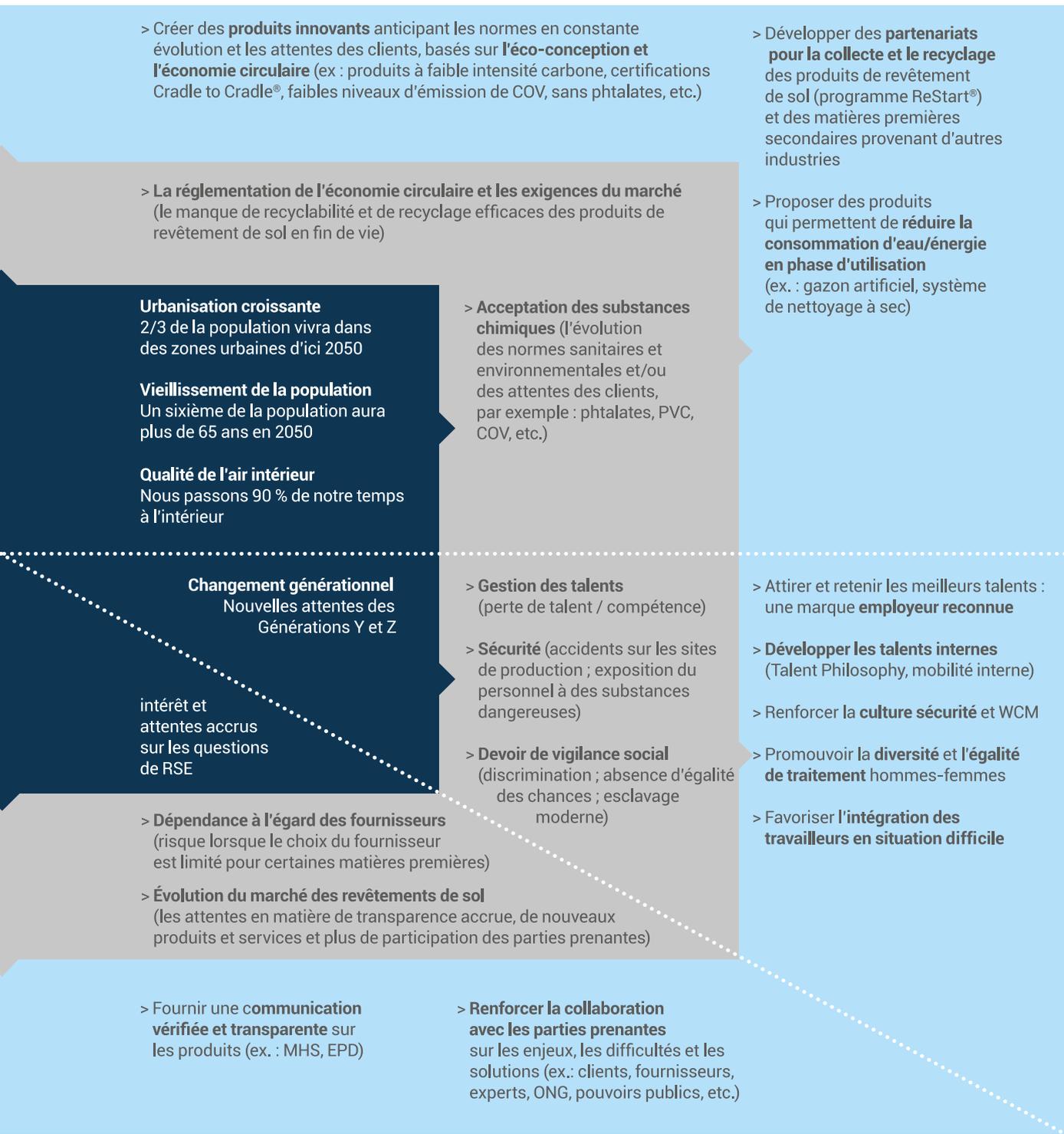
Cartographie des principaux défis, risques et opportunités



Les principaux défis mondiaux et les risques ESG et risques relatifs à l'ESG applicables à Tarkett (tels qu'identifiés par la cartographie des risques de Tarkett et d'autres initiatives d'identification et d'évaluation des risques décrites précédemment), ainsi que les opportunités qui en découlent, sont résumés dans l'infographique ci-dessus.

■ Défis mondiaux ■ Risques pour Tarkett ■ Opportunités pour Tarkett

BOUCLER LA BOUCLE ◀



Notre processus de gestion des risques

3.3.3 Notre processus de gestion des risques

Notre approche systématique et intégrée de gestion des risques, intégrant désormais les risques RSE, repose sur les éléments suivants :

- > présentation de la mise à jour bisannuelle de la Cartographie des Risques de Tarkett au Comité exécutif pour validation et responsabilisation ;
- > présentations régulières au Comité d'audit, des risques et de la conformité, qui a la charge de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et des procédures de contrôle interne ;
- > intégration de la revue des risques et des contrôles aux programmes de travail de l'audit interne.

La stratégie et les politiques RSE Groupe mises en place pour gérer nos risques et répondre à nos principaux enjeux RSE sont définies au niveau du Comité exécutif, puis déclinées au niveau des Divisions et des fonctions, et enfin au niveau des sites / réseaux dans chaque pays. Différents programmes sont mis en œuvre afin de déployer ces politiques RSE, tels que World Class Manufacturing (WCM) pour les opérations, les principes Cradle to Cradle® (C2C) pour l'éco-conception, les programmes d'Innovation et ReStart® pour l'économie circulaire et la collecte et le recyclage, ou la démarche de Talent Philosophy pour la gestion des talents.

Nos politiques et initiatives destinées à gérer les risques et les enjeux RSE, leurs objectifs et résultats, ainsi que les indicateurs clés de performance sont détaillés dans les différentes sections de ce Rapport RSE 2019, à savoir :

- > Section 3.2 "Gouvernance de la RSE", pour les risques et enjeux liés à la gouvernance et l'éthique d'affaires ;
- > Section 3.6 "Eco-concevoir pour la vie et Boucler la boucle : créer une économie circulaire saine", pour les risques et enjeux liés aux impacts de nos produits sur l'environnement et la santé tout au long de la chaîne de valeur (depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la fin de vie de nos revêtements de sol, en passant par la fabrication et l'utilisation de nos produits) ;
- > Section 3.7 "Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés, pour les risques et enjeux liés à nos fournisseurs et nos activités au sein des communautés locales ;
- > Section 3.8 "Développer les talents", pour les risques et enjeux liés à nos employés.

En ce qui concerne le risque « évolution du marché des revêtements de sol », nos politiques et actions visant à gérer les risques et opportunités liés aux aspects ESG de ce risque sont décrites tout au long de ce chapitre et plus particulièrement détaillées dans les sections suivantes :

- > attentes en matière de transparence accrue : Section 3.6.2 "Notre choix attentif des matériaux et notre engagement à la transparence des produits" ;
- > de nouveaux produits et services : Section 3.6.1 "Notre approche engagée et collaborative pour la transition vers une économie circulaire", complétant la Section 1 "Présentation du Groupe" ;
- > plus de participation des parties prenantes : Section 3.5 "Dialogue avec les parties prenantes".

Exemple

Focus sur notre programme d'excellence opérationnelle World Class Manufacturing (WCM)

World Class Manufacturing (WCM) est un programme d'amélioration continue, inspiré du concept de lean manufacturing (fabrication au plus juste), axé sur l'amélioration de la sécurité des salariés, le renforcement du service client et de la qualité, la réduction de l'impact des activités du Groupe sur l'environnement tout en optimisant la gestion des ressources, et l'amélioration de la performance industrielle.

Le WCM est appliqué globalement dans presque toutes nos usines et centres de distribution en utilisant une méthodologie qui a fait ses preuves, avec des outils structurés, une équipe centrale dédiée au niveau du Groupe qui définit les objectifs et fournit le soutien nécessaire, par le biais du coaching, de la formation et du partage des meilleures pratiques, au réseau WCM pour le déploiement du programme sur site. La réalisation d'audits internes WCM permet aux équipes de suivre l'avancement des sites de production et de définir des plans d'action.

3.3.4 Notre matrice de matérialité

L'analyse de matérialité permet d'identifier et préciser les enjeux RSE matériels pour Tarkett, c'est-à-dire les enjeux les plus importants au regard des activités du Groupe, de leur impact sur notre modèle économique et des attentes de nos parties prenantes.

En 2016, une enquête a été réalisée afin de déterminer les enjeux matériels et afin de nous assurer que notre stratégie RSE ainsi que nos objectifs correspondaient bien à ces enjeux. Une cartographie des parties prenantes a été réalisée puis une enquête a été envoyée aux parties prenantes externes (clients, fournisseurs, pairs, partenaires commerciaux, ONG, associations professionnelles, experts, instituts de recherche et de formation, etc.) ainsi qu'aux parties prenantes internes (membres du Conseil de

surveillance et du Comité exécutif, employés de Tarkett). L'enquête concernait des parties prenantes localisées en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Serbie, en Suède, en Russie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. L'enquête couvrait les sujets clés du référentiel GRI et des principes Cradle to Cradle®, organisés en cinq catégories : impacts environnementaux de la production, produits responsables, travail, droits de l'homme et enjeux sociétaux.

Quatre sujets ont en particulier émergé de l'enquête de 2016 et sont toujours considérés comme étant parmi les enjeux les plus matériels pour Tarkett : santé et sécurité au travail, santé et sécurité liées aux produits et matériaux, impacts environnementaux des produits, et utilisation responsable des ressources et matériaux.

	 Impacts environnementaux de la production	 Utilisation responsable des matériaux	 Travail, droits de l'homme et enjeux sociétaux
Thèmes prioritaires identifiés par les parties prenantes externes et internes, et ayant un impact sur les activités de Tarkett		Impact environnemental des produits Santé et sécurité des produits et matériaux Utilisation de matériaux sains	Santé et sécurité au travail Le travail des enfants (une priorité essentielle pour les parties prenantes externes, mais pas un risque potentiel pour les activités de Tarkett)
Autres thèmes prioritaires identifiés par les parties prenantes internes	Consommation énergétique Déchets de production	Principes Cradle to Cradle® Recyclabilité des produits	Développement des talents Lutte contre la corruption
Autres sujets d'importance identifiés (complémentaires)	Émissions atmosphériques provenant de la production Eaux usées provenant de la production Évaluation des fournisseurs sur des sujets environnementaux	Communication marketing transparente	Aide à l'emploi et au revenu Des fournisseurs respectant les droits de l'homme Travail forcé Diversité, égalité, non-discrimination, droit du travail

En confrontant la matrice de matérialité avec notre cartographie des risques RSE, il est clairement visible que les thèmes prioritaires et autres sujets d'importance identifiés en 2016 lors de l'analyse de matérialité sont couverts et cohérents avec l'identification de nos risques et opportunités RSE.

3.4 Plan de vigilance

En ligne avec les exigences de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, Tarkett établit et met en œuvre un plan de vigilance permettant d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Ce plan de vigilance doit couvrir les activités de la société, ainsi que celles de nos sous-traitants et fournisseurs avec qui une relation commerciale établie est maintenue. Chez Tarkett, le plan de vigilance est intégré à la stratégie et aux politiques RSE du Groupe, tel que décrit ci-après.

Cartographie des risques

Notre processus d'identification et notre cartographie des risques RSE sont détaillés en Section 3.3 "Risques et opportunités liés à la RSE". La Cartographie des Risques de Tarkett couvre de la façon suivante les risques liés à l'environnement, la santé et la sécurité, et les droits humains :

- > Au niveau de nos sites de production, les risques HSE sont identifiés et évalués dans le cadre du programme WCM et des systèmes de management en place sur la majorité de nos sites : OHSAS 18001 / ISO 45001 pour les aspects santé et sécurité, ISO 14001 et ISO 50001 pour les aspects environnementaux. Les risques liés aux droits humains n'ont jusqu'ici pas été jugés significatifs pour les activités sur nos sites de production. Nous sommes cependant conscients que les tendances géopolitiques actuelles peuvent générer de nouveaux risques (par exemple le risque d'esclavage moderne lié à l'afflux de migrants en Europe), que nous nous efforçons d'identifier et de prendre en compte au fur et à mesure de leur survenance.
- > Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques RSE achats couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été complétée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement, et inclut entre autres les risques environnementaux, santé et sécurité, et ceux liés à une potentielle atteinte aux droits humains (voir Section 3.7.1.1 "Promouvoir les pratiques bonnes et positives tout au long de la chaîne d'approvisionnement").

Procédures d'évaluation

Au niveau de nos sites de production, l'évaluation des risques HSE est réalisée en interne de manière continue via notre programme WCM (voir section 3.3.3 Notre processus de gestion des risques). Par ailleurs, tous nos sites sont audités annuellement par un tiers (ERM), et la majorité de nos sites sont sujets aux audits de suivi et de re-certification dans le cadre de l'OHSAS 18001 / ISO 45001, ISO 14001 et/ou ISO 50001.

Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation de nos fournisseurs a débuté en 2019 dans le cadre de notre programme d'achats responsables sur la base des résultats de la cartographie des risques RSE achats, parallèlement au déploiement d'un nouveau Code de Conduite Fournisseurs (voir Section 3.7.1.1 "Promouvoir les pratiques bonnes et positives tout au long de la chaîne d'approvisionnement").

Mécanisme d'alerte

La « Compliance Hotline » mise en place en 2018 et accessible depuis 103 pays, ainsi que l'« Ethics Hotline » mise en place en 2016 aux Etats-Unis et au Canada, permettent à nos employés et à tous les tiers (y compris nos partenaires commerciaux et fournisseurs) dans le monde entier de nous faire part et/ou nous alerter sur toutes préoccupations ou infractions potentielles qu'ils pourraient rencontrer au sein de Tarkett, en particulier en termes de droits humains, environnement, santé et sécurité (voir Section sur 3.2.4.1 "Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires").

Actions et dispositif de suivi

Les objectifs et actions / initiatives mises en place afin de prévenir les risques couverts par le devoir de vigilance, ainsi que les indicateurs clés de performance permettant d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre et leurs résultats, sont détaillés dans les différentes sections de ce Rapport RSE 2019, à savoir :

- > Section 3.6 "Eco-concevoir pour la vie et Boucler la boucle : créer une économie circulaire saine", pour gérer les risques et enjeux liés aux impacts de nos produits sur l'environnement et la santé tout au long de la chaîne de valeur (depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la fin de vie de nos revêtements de sol, en passant par la fabrication et l'utilisation de nos produits) ;
- > Section 3.8 "Développer les talents", pour gérer les risques liés à la santé et sécurité de nos employés ;
- > Section 3.7 "Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés", pour gérer les risques liés à nos fournisseurs.

3.5 Dialogue avec les parties prenantes

« Favoriser l'approche collaborative » (« *Driving collaboration* ») est une valeur clé de notre démarche RSE « Faire Bien. Ensemble. » (« *Doing Good. Together.* ») : nous cherchons à renforcer la collaboration interne et externe en établissant des partenariats et un dialogue qui nous aident à atteindre nos objectifs et en collaborant avec les principales parties prenantes, notamment les ONG, les experts et les institutions publiques, pour relever ensemble les défis mondiaux et trouver des solutions innovantes, notamment pour construire une économie plus circulaire.

Cette approche de dialogue et de collaboration avec nos différentes parties prenantes est résumée dans le tableau ci-dessous pour l'année 2019.

Parties Prenantes	Exemples de dialogue et de collaboration en 2019 sur les sujets RSE	Section du Rapport RSE
Actionnaires/ Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> > Assemblée Générale annuelle des actionnaires > Résultats financiers/Document d'enregistrement universel > Nouveau plan stratégique (« Change to Win ») incluant une ambition pour l'économie circulaire, présenté à la communauté financière (Journée des investisseurs en juin 2019) > Présentations itinérantes aux investisseurs - environ 45 % des 130 réunions organisées en 2019 ont porté sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ce qui démontre l'importance croissante des questions ESG pour les investisseurs. Cette année, les questions et le dialogue se sont principalement concentrés sur la gouvernance, le recyclage et l'économie circulaire > Réponses aux questionnaires des investisseurs sur les sujets ESG (ex. Dorval AM, BlackRock, AXA IM) > Rencontres régulières ("roadshows") et présentations auprès de sociétés de gestion d'actifs, telles que Française Asset Management, Sycomore et Amundi 	-
Communauté d'Investissement Socialement Responsable (ISR)	<ul style="list-style-type: none"> > Participation aux analyses des agences de notation ISR : Vigeo, Gaïa, MSCI, etc. > Participation à l'évaluation Trucost (S&P Global) en 2018 sur les ODD des Nations Unies > Réponse bisannuelle au questionnaire du Carbon Disclosure Project (CDP) 	-
Employés	<ul style="list-style-type: none"> > Enquête interne de satisfaction bisannuelle > Intranet Groupe Tarkett-Inside > Journée mondiale de la sécurité > Le programme « Adopter des pratiques de développement durable sur le lieu de travail » a été lancé à Tarkett en Europe de l'Est, mobilisant les équipes sur le développement durable pour générer des économies, limiter les déchets et sensibiliser aux éco-gestes > Programme de recyclage au siège social de Tarkett Amérique du nord (Solon, Ohio), initié par le comité de développement durable local et impliquant les employés, visant à éliminer tous les plastiques non recyclables et à réduire les déchets mis en décharge. Le projet a permis d'impliquer et d'éduquer nos employés locaux avec des résultats incluant le compostage de plus de 1,3 tonnes de déchets alimentaires. > Newsletter interne « Expériences » (y compris une édition spéciale sur le plan stratégique « Change to Win » en juillet 2019) > Relations / dialogues avec les syndicats, dont le Tarkett Forum en Europe > Tarkett Awards, programme destiné à récompenser les meilleures contributions des employés > Réunion annuelle pour les cadres supérieurs (« Focus Meeting ») et conférence téléphonique trimestrielle sur les résultats financiers et les résultats sécurité et environnement 	<p>3.9.1</p> <p>3.9.4.4.</p> <p>3.9.5.1</p> <p>3.9.5.2</p>

Parties Prenantes	Exemples de dialogue et de collaboration en 2019 sur les sujets RSE	Section du Rapport RSE
Clients/Utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> > Information transparente sur nos produits, via les Material Health Statements (MHS), déclarations environnementales spécifiques (EPD en Europe, FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) en France, GreenTag en Australie), Etiquettes environnementales en Europe > Certifications et labels répondant aux attentes des clients, par exemple Cradle to Cradle® (C2C – qui contribue positivement à l'obtention de la certification LEED), asthma and allergy friendly®, Living Product Challenge Imperative, etc. > Tarkett Academy pour former les professionnels installateurs et architectes > « Green Tours » présentant notre approche et nos initiatives en faveur du développement durable sur nos sites de production de Narni (Italie), Clervaux (Luxembourg), Ronneby (Suède), Sedan (France), Waalwijk (Pays Bas) et Otradny (Russie) > Showrooms, tels que Tarkett Atelier à New York City (Etats-Unis), Madrid (Espagne), l'Atelier Tarkett à Paris (France) ou à San Francisco (Etats-Unis) > Participation à des conférences et expositions, par exemple Sommet C2C au C2C Lab à Berlin (Allemagne) et C2CPII Design & Innovation Forum à Stockholm (Suède), sommet national sur l'approvisionnement organisé par le Conseil du recyclage de l'Ontario en Ontario (Canada), événement Metropolis Perspective Sustainability à Los Angeles (Etats-Unis), table ronde annuelle des innovateurs du Green Chemistry & Commerce Council à Cincinnati (Etats-Unis), Greenbuild à Atlanta (Etats-Unis), Stockholm Furniture Fair (Suède), séminaire sur les tendances des sols commerciaux et formation continue en acoustique au salon de la construction FRONT à Sydney (Australie), Exposition Revestir et Séminaire sur l'économie circulaire (São Paulo, Brésil) > Programme ReStart® pour la collecte et recyclage des chutes de pose et des revêtements usagés > En réponse aux attentes croissantes des clients en matière de solutions durables, Tarkett UK a reçu le prix du partenaire le plus durable en 2019 (Willmott Dixon's Mandated supplier award), Tarkett Brésil a été reconnu comme fournisseur "A" en matière de développement durable/environnement, après un audit local réalisé par Leroy Merlin > Des événements marketing, tels que le Tarkett Show en Russie pour les détaillants et les distributeurs dans 20 villes différentes pour présenter les nouveaux produits et informer sur l'approche Tarkett C2C et l'éco-label russe Green Leaf 	3.7.2.2 3.7.4.3 3.8.2.2
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> > Programme d'approvisionnement responsable > Implication dans la sélection des matériaux, par exemple travail auprès de fournisseurs afin qu'ils proposent des plastifiants sans phtalate aux Etats-Unis et en Russie > Implication dans l'évaluation des matériaux et l'approche C2C, par exemple partenariats avec des fournisseurs afin de proposer des solutions d'installation et maintenance C2C pour les revêtements de sol ; évaluation des colorants avec les principaux fournisseurs en 2019 	3.7.2.2. 3.8.1.1 3.8.1.2
Partenaires Industriels	<ul style="list-style-type: none"> > Achat de matériaux recyclés ou récupérés auprès de partenaires industriels pour utilisation comme matières premières secondaires, par exemple les fibres Econyl® avec Aquafil en Italie et le carbonate de calcium avec une entreprise de distribution d'eau potable aux Pays-Bas pour la moquette, le PVB (poly butyral de vinyle) recyclé issu de pare-brises et de verre de sécurité usagés aux Etats-Unis et en Europe > Collaboration avec des partenaires logistiques / de transport pour le développement du programme ReStart®, par exemple avec Veolia en France, Kuijs transport aux Pays-Bas, Verhoek en Allemagne 	3.7.1.1 3.7.4.2 3.7.4.3

Parties Prenantes	Exemples de dialogue et de collaboration en 2019 sur les sujets RSE	Section du Rapport RSE
Institutions Publiques/ Organismes de Normalisation	<ul style="list-style-type: none"> > Participation aux consultations de la Commission européenne et aux travaux de normalisation sur des sujets tels que les substances dangereuses, les déchets ou les plastiques dans l'économie circulaire > Contribution à un panel lors de la conférence des parties prenantes de la Commission européenne sur l'économie circulaire, partageant les défis et les réalisations de Tarkett, en mettant l'accent sur la transparence et le concept du passeport matériel à l'appui d'une transition vers une économie circulaire saine > Dialogue avec les institutions européennes, la présidence finlandaise du Conseil de l'UE, l'OCDE et les ONG sur la transparence des produits et l'économie circulaire > Participation à la Circular Plastics Alliance de l'UE par l'adhésion de Tarkett à Vinylplus, à l'Association européenne de la moquette et du tapis et aux transformateurs européens de matières plastiques > Participation, par l'intermédiaire des organismes nationaux de normalisation français et brésiliens, aux travaux de l'ISO TC323 sur la norme ISO sur l'économie circulaire - Normalisation dans le domaine de l'économie circulaire pour élaborer des exigences, des cadres, des orientations et des outils de soutien liés à la mise en œuvre de projets d'économie circulaire > Participation aux travaux de l'Institut National de l'Economie Circulaire et à son document sur la « Promotion d'une nouvelle stratégie d'économie circulaire » > Participation à la semaine d'Almedalen, la plus grande réunion politique de Suède, au cours de laquelle le développement durable et la transition circulaire / économie circulaire étaient au cœur des discussions 	3.7.1.3 3.7.2.1 3.7.3.1 3.8.2.4
Instituts Académiques/ Experts	<ul style="list-style-type: none"> > Travail avec l'institut scientifique EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency) pour l'évaluation de la santé des matériaux et les certifications C2C 	3.7.2.2 3.7.2.3
Associations/ Organisations	<p>Tarkett maintient un dialogue actif par le biais de l'adhésion ou d'autres collaborations avec diverses associations / organisations, où nous contribuons à des discussions, des groupes de travail et d'autres initiatives sur le développement durable, l'économie circulaire et le bien-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Initiative « Circular Economy 100 » (CE100) de la Fondation Ellen MacArthur - Tarkett a codirigé les travaux sur le projet de bilan de matière pour le recyclage chimique > European Plastics Converters (EuPC), l'organisme professionnel représentatif de l'industrie de transformation du plastique en Europe, et la « Vinyl Foundation » qui soutient VinylPlus®, le programme de développement durable de l'industrie du PVC en Europe > Ecopreneur.eu, la Fédération européenne des entreprises durables basée à Bruxelles qui encourage une économie circulaire en Europe > Création de la plateforme d'économie circulaire de l'ERFMI (European Resilient Flooring Manufacturers' Institute) pour développer la collecte, l'identification et la traçabilité des matériaux de revêtements de sol usagés et s'adresser spécifiquement aux sols en vinyle usagés à travers la plateforme REVINYLFLOOR de l'ERFMI > EU Business @ Biodiversity Platform, une interface de dialogue afin d'aider les entreprises à intégrer les considérations de biodiversité dans leurs pratiques d'affaires > Natural Capital Coalition, une collaboration internationale pour la préservation et l'amélioration du capital naturel > Cradle to Cradle Products Innovation Institute (C2C PII), une organisation à but non lucratif créée pour aider les fabricants et concepteurs à développer des produits sûrs et sains > Carpet America Recovery Effort (CARE) aux États-Unis, association favorisant le recyclage de moquettes et tapis > Présidence de l'initiative de recyclage du PVC V-Cycle du « Vinyl Sustainability Council » aux États-Unis, soutenant les efforts de recyclage le long de la chaîne de valeur 	3.7.1.3 3.7.3.1 3.9.3

Parties Prenantes	Exemples de dialogue et de collaboration en 2019 sur les sujets RSE	Section du Rapport RSE
	<ul style="list-style-type: none"> > U.S. Green Building Council (USGBC), une organisation engagée pour améliorer la manière dont les bâtiments sont conçus, construits et exploités, au travers de LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), le système de notation le plus utilisé au monde pour les bâtiments verts > International Living Future Institute (ILFI), participation à la conférence annuelle Living Future unconference à Seattle (États-Unis) et à la Living Product Expo à Nashville, Tennessee (Etats-Unis), un forum pour les décideurs en faveur de la « construction verte et du progrès pour un avenir sain pour tous » > Green Chemistry and Commerce Council (Etats-Unis), participation à la table ronde annuelle des innovateurs qui s'expriment sur l'économie circulaire et la chimie verte > Circular Sweden et Cireko, deux réseaux pour la promotion du recyclage et de l'économie circulaire en Suède > Des organisations de lutte contre l'asthme et les allergies dans divers pays, telles que l'Asthma and Allergy Foundation of America, la principale organisation pour les personnes souffrant d'asthme et d'allergies aux Etats-Unis ; Asthma Australia, un organisme à but non lucratif dédié au soutien et à l'éducation des australiens souffrant d'asthme et d'allergies pour aider les individus à respirer afin qu'ils puissent vivre librement > Design Museum Foundation, Boston (États-Unis) : un partenariat pour développer et mettre en œuvre le « We Design project » sur la diversité et l'inclusion 	
Organisations Non Gouvernementales (ONGs)	<ul style="list-style-type: none"> > Dialogue avec les organisations Changing Markets et Zero Waste après la publication de plusieurs rapports sur la question des déchets dans l'industrie de la moquette. Cet engagement portait sur l'écoconception des produits pour le démontage, la transparence et l'utilisation de matériaux sains dans les produits. Il inclut les recommandations pour le développement d'outils réglementaires pour la mise en œuvre de systèmes de responsabilité élargie des producteurs de moquettes au sein de l'UE, basés sur les meilleures pratiques, des frais modulés et le soutien de mesures de marchés publics écologiques pour accélérer la croissance du marché pour des solutions véritablement circulaires. 	3.7.2.1 3.7.3.1 3.8.1.1
Communautés Locales et Mondiales	<ul style="list-style-type: none"> > Initiatives et donations dans le cadre de Tarkett Cares, par exemple partenariat avec Habitat for Humanity aux Etats-Unis, donations de revêtements de sol aux États-Unis, en Serbie et en Inde ; bénévolat lors de la Journée mondiale du nettoyage en Italie et en Turquie ; bénévolat pour aider l'hôpital pour enfants au Brésil ; éducation et soutien concernant la question de l'asthme et des allergies en Australie > Soutien à des projets de développement et de lutte contre le changement climatique dans le monde entier, par exemple le projet REDD+ Tambopata en Amazonie péruvienne, le partenariat avec EarthEnable dans les zones rurales du Rwanda et de l'Ouganda 	3.8.2.3. 3.8.2.4
Écoles/Universités/ Candidats au Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> > Partenariats avec des écoles / universités locales, par exemple Bačka Palanka avec la Faculté de foresterie et la Faculté des arts appliqués de l'Université de Belgrade (Serbie) ; Clervaux avec l'Ecole des Mines de Nancy (France) ; Sedan avec l'IUT (Institut universitaire de technologie) Reims-Châlons-Charleville (France) où deux employés donnent des cours sur les achats et les exportations ; Narni (Italie) avec 4 universités, l'Académie de Haute Spécialisation et 4 écoles secondaires locales, avec des responsables locaux donnant des cours sur le développement durable, l'économie circulaire et le processus de production > Participation à des salons de l'emploi, par exemple à des événements organisés par des écoles de la région Champagne-Ardenne autour de l'usine de Sedan (France) pour faire découvrir Tarkett aux étudiants ; Forum de la Kedge Business School à Talence (France) ; Forum de l'IESEG (Institut d'Économie Scientifique et de Gestion) et Forum Group IGS (Institut de Gestion Sociale) à La Défense (France) et aux États-Unis > Tarkett Positive Legacy Design Award avec l'Université de Melbourne (Australie) pour soutenir le projet le plus durable de l'année développé par des étudiants universitaires 	3.9.4.1

3.6 Eco-concevoir pour la vie et Boucler la boucle : créer une économie circulaire saine

Nos politiques et actions, ainsi que leurs objectifs et résultats / indicateurs clés de performance, destinés à gérer les risques et répondre aux opportunités liées aux impacts de nos produits sur l'environnement et la santé tout au long de la chaîne de valeur (tels qu'identifiés en Section 3.3 "Risques et opportunités liés à la RSE") sont résumés dans le tableau ci-dessous et détaillés dans les sous-sections de ce chapitre.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2019	2018	2017	Objectif 2020	Section du Rapport RSE
Devoir de vigilance environnemental (conformité avec les réglementations environnementales sur les sites de production, disponibilité et qualité de l'eau)	> Programme World Class Manufacturing (WCM) > Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14001	Pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001	85 %	89 %	89 %	-	3.4
	> Plans d'intervention d'urgence mis en place sur nos sites de production > Audits annuels et suivi des sites industriels par un tiers (ERM)						
Dommages et perturbations sur le site (incidents industriels, ex : incendie, pollution, les impacts des catastrophes naturelles, ex : les inondations)	> Mise en place de circuits d'eau en boucle fermée sur les sites de production	Pourcentage des sites de production équipés de circuits d'eau en boucle fermée (ou ne consommant pas d'eau dans leur processus de fabrication)	66 %	68 %	67 %	100 %	3.6.5.1
Volatilité du prix des matières premières (fluctuations des prix et de la disponibilité des matières premières et de l'énergie)	> Sélection des matériaux dans le cadre du processus de développement des nouveaux produits (New Product Development Process - NPDP)	Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées)	67 %	70 %	71 %	75 %	3.6.2.1
	> Maximisation de la part des matériaux recyclés dans nos produits : chutes de pose/revêtements usagés ; matières premières secondaires issues d'autres industries	Pourcentage de matières premières recyclées ¹	12%	10 %	12 %	30 % en 2030	3.6.4
	> Projets d'économies d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique sur les sites de production	Consommation d'énergie par m ² de produits fabriqués	4,09 kWh/m ²	4,052 kWh/m ²	3,92 ² kWh/m ²	-	3.6.5.2
	> Développement des énergies issues de sources renouvelables sur les sites de production	Pourcentage de la consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables	28 %	23 % ²	24 % ²	-	3.6.5.3

¹ Matériaux recyclés : matériaux qui auraient autrement été envoyés pour l'élimination des déchets ; les chutes de production et autres déchets de fabrication recyclés en interne sont inclus

² Retraité - voir la note méthodologique pour plus de détails

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2019	2018	2017	Objectif 2020	Section du Rapport RSE
Exigences réglementaires et de marché de l'économie circulaire (la recyclabilité et le recyclage effectifs des produits de revêtement de sol en post-utilisation)	<ul style="list-style-type: none"> > Le processus de développement des nouveaux produits (NPDP) permet d'assurer la recyclabilité des nouveaux produits > Collecte et recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (programme ReStart®) > Maximisation de la part des matériaux recyclés dans nos produits : chutes de pose / revêtements usagés ; matières premières secondaires issues d'autres industries 	Tonnes de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectées par le programme ReStart®	3 300 tonnes	3 300 tonnes	4 100 tonnes	38 000 tonnes	3.6.4.3
Changement climatique (réglementation GES plus stricte, y compris sur le Scope 3, et taxe carbone)	<ul style="list-style-type: none"> > Émissions de GES Scope 1 et 2 : projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables > Émissions de GES Scope 3 : augmenter la part des matières premières d'origine recyclée pré et post-consommation, développer la reprise et le recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (programme ReStart®) > Audits annuels et suivi des sites industriels par un tiers (ERM) 	Pourcentage de réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 par m ² de produits fabriqués par rapport à 2010	-15,3 %	-10,5 % ¹	-11,1 % ¹	-20% en 2020 et -30% en 2030 vs 2020	3.6.6
Acceptation des substances chimiques (évolution des normes et/ou des attentes des clients sur les revêtements de sol, ex : plastifiants sans phtalate ; alternative au PVC ; niveaux d'émissions de COV ⁴ ; attentes croissantes en termes de transparence sur les produits)	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluation systématique des matériaux selon les critères Cradle to Cradle® (C2C) > Communication transparente sur la composition de nos produits par l'intermédiaire de fiches de déclaration produit (par exemple Material Health Statements) > Certifications C2C de nos produits 	Pourcentage des matières premières évaluées par un organisme tiers pour leur impact sur la santé des personnes et sur l'environnement, selon les critères C2C	98 %	98 %	96 %	100 %	3.6.2.2. 3.6.2.3
	<ul style="list-style-type: none"> > Sélection et évaluation des matériaux dans le cadre du NPDP afin de développer des produits à faibles niveaux d'émission de COV 	Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émission de COV	98 %	97 %	96 %	100 %	3.6.3.1
	<ul style="list-style-type: none"> > Utilisation de technologie de plastifiants sans phtalate pour nos revêtements de sol en vinyle 	Pourcentage de revêtements de sol en vinyle sans phtalate ²	74 % ³	65 %	57 %	100 %	3.6.3.1

¹ Retraité - voir la note méthodologique pour plus de détails

² Excepté contenu recyclé pour certains produits

³ A fin 2019, 100% de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiant sans phtalate

⁴ Composés Organiques Volatils

3.6.1 Notre approche engagée et collaborative pour la transition vers une économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle d'entreprise régénératif dans lequel les ressources sont continuellement réutilisées et recyclées, ce qui limite l'utilisation de matières premières vierges et l'impact sur notre planète. Notre vision à long terme est qu'à l'avenir les revêtements de sol soient recyclables et recyclés. Pour ce faire et pour devenir une entreprise véritablement circulaire, nous devons concevoir et fabriquer des produits avec de plus en plus de matériaux recyclés et nous devons également construire des solutions circulaires en partenariat avec nos clients et nos fournisseurs. En 2019, nous nous sommes fixés un objectif ambitieux pour mener à bien cette démarche : que nos produits contiennent en moyenne 30 % de matériaux recyclés en 2030, contre 10 % en 2018. Pour atteindre cet objectif, deux voies principales s'offrent à nous :

1. **Augmenter l'utilisation de matières premières secondaires**, soit en recyclant les déchets post-fabrication issus de notre processus industriel, soit en s'approvisionnant en matières recyclées auprès d'autres industries. Les matières premières secondaires sont des matériaux recyclés qui peuvent être utilisés dans les processus de fabrication à la place ou en complément des matières premières vierges. L'utilisation de matières premières secondaires présente un certain nombre d'avantages, notamment une plus grande sécurité d'approvisionnement, une réduction de la consommation de matières et d'énergie, une réduction des impacts sur le climat et l'environnement et une réduction des coûts de fabrication.¹
2. **Développer notre programme ReStart® pour collecter et recycler effectivement les revêtements de sol**, non seulement les chutes de pose, mais aussi post-utilisation.

3.6.1.1 Travailler collectivement vers une économie circulaire

Nos équipes de R&D repensent la conception et la formulation de nos produits, en cherchant à utiliser davantage de matériaux recyclés sans compromettre les performances techniques et visuelles. Elles réfléchissent aux moyens de concevoir des produits faciles à démonter et au développement de nouvelles technologies pour recycler les produits post-utilisation.

- > Par exemple, nous avons lancé en Suède une nouvelle solution interne pour recycler les revêtements de sol en vinyle homogène Tarkett produits à partir de 2011, élargissant ainsi les options de recyclage que nous offrons aux clients. Cette innovation a été annoncée lors de la Semaine du Design de Milan en avril 2019, alors que nous présentions notre nouveau revêtement de sol vinyle iQ Surface. Les équipes de Tarkett du site de Ronneby (Suède), où est produite l'iQ Surface, ont étudié de nouvelles techniques pour recycler les revêtements de sol en vinyle homogène après usage dans le cadre de nos efforts pour développer des solutions circulaires. Après des mois de recherche et de développement, l'équipe a réussi à établir un procédé spécifique utilisant des

produits chimiques à faible risque pour éliminer la colle et autres résidus du revêtement de sol usagé avant de le déchiqueter et de créer des granules de vinyle pouvant être intégrés à un nouveau revêtement de sol homogène. La clé de la recherche : les granules qui offrent les mêmes propriétés et les mêmes performances que les matières premières vierges, en conservant les ressources naturelles et en créant un impact moindre sur l'environnement, par rapport à l'utilisation de matières premières vierges. Le défi reste de porter le procédé à un niveau industriellement viable. Les réseaux de vente locaux sont constamment à la recherche de projets où la matière peut être recyclée. Le plus grand projet à ce jour est un hôpital à Skellefteå (Suède) où 1500 m² de sol en vinyle homogène Tarkett à partir de 2013 ont été retirés suite à une rénovation puis nettoyés et recyclés avec succès à Ronneby.

Nos équipes Achats cherchent à étendre leurs sources d'approvisionnement en matières premières secondaires ou innovantes en travaillant avec de multiples industries, réduisant ainsi l'utilisation de matières vierges ou fossiles, et l'exposition à la volatilité des prix des matières fossiles.

- > Par exemple, en 2019, Tarkett a annoncé l'approvisionnement de BIOVYN™, le premier grade commercial de vinyle bio-attribué² au monde par INOVYN, en utilisant une chaîne d'approvisionnement reconnue par La Table ronde pour des Biomatériaux Durable (« *The Roundtable on Sustainable Biomaterials* », RSB). La Table ronde pour des Biomatériaux Durable (RSB) est une organisation mondiale, indépendante et multipartite qui favorise le développement d'une nouvelle bioéconomie mondiale par le biais de solutions en faveur d'un développement durable, de la certification et de partenariats collaboratifs. BIOVYN™ est fabriqué à partir d'éthylène bio-attribué, une matière première renouvelable dérivée de la biomasse non alimentaire. BIOVYN™ est reconnu par RSB comme offrant une substitution à 100 % des matières premières fossiles dans son système de production, permettant une réduction des gaz à effet de serre de plus de 90 % par rapport au vinyle produit de façon conventionnelle. L'approvisionnement de BIOVYN pour une nouvelle collection de revêtements de sol qui sera lancée en Europe en 2020 est une étape clé dans notre démarche pour passer à un modèle d'économie circulaire et répondre aux défis climatiques.
- > D'autres exemples comprennent l'approvisionnement en craie recyclée, en PVB³ recyclé et en blisters médicaux post-industriels recyclés et en cartes SIM de téléphones portables (pour plus de détails, voir la Section 3.6.4.2 "Utiliser des matières premières secondaires provenant d'autres industries").

Nos équipes de fabrication s'adaptent pour créer et utiliser différents types de matières premières secondaires (déchets recyclés) tout en réalisant des performances d'efficacité et de qualité.

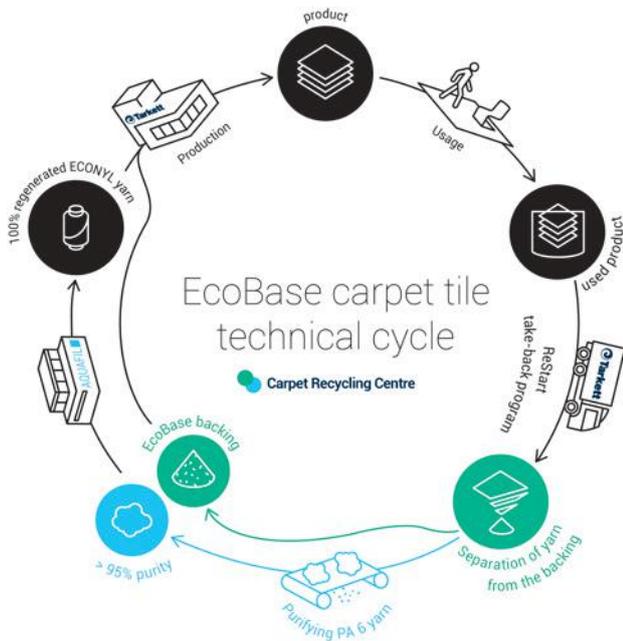
¹ Source: Stratégie de l'UE pour les matières premières secondaires 2016

² La bio-attribution mesure le degré de substitution des matières premières dérivées de combustibles fossiles par des matières premières renouvelables ou des matières premières biologiques (bio-feedstocks)

³ Poly butyral de vinyle

Notre approche engagée et collaborative pour la transition vers une économie circulaire

- Par exemple, notre centre de recyclage de revêtements de sol en vinyle sur notre site de Clervaux (Luxembourg) recycle les revêtements de sol post-installation ainsi que les déchets post-fabrication pour produire des matières premières secondaires qui sont utilisées sur place pour produire des sous-couches. Ces sous-couches sont ensuite incorporées dans la production de revêtements de sol finis à Sedan (France), Konz (Allemagne) et Lenham (Royaume-Uni) ainsi qu'à Clervaux (voir également la Section 3.6.4.1 "Gérer les déchets de production - réduire, réutiliser, recycler, récupérer").



Exemple

Partenariat innovant pour boucler la boucle du cycle de vie des dalles de moquette commerciale en Europe

En 2019, Tarkett a réalisé une avancée majeure en faveur de l'économie circulaire en bouclant totalement la boucle du cycle de vie des dalles de moquette commerciale en Europe grâce à un partenariat inédit avec l'entreprise Aquafil. Cette avancée est le résultat d'une collaboration intense entre les deux entreprises depuis plusieurs années.

Tarkett a effectué des investissements importants sur son site de production et son centre de recyclage de dalles de moquette de Tarkett à Waalwijk, aux Pays-Bas. Le nouveau centre de recyclage peut désormais générer deux flux de matériaux (la fibre et la sous-couche de dalles moquette) puis les recycler et les transformer en matières premières secondaires de haute qualité pour la production de nouvelles dalles de moquette.

En effet, Tarkett a développé une technologie innovante permettant de séparer les deux principaux composants des dalles de moquette - la sous-couche et la fibre textile, tout en conservant une pureté de fil de plus de 95 %. Ce niveau de pureté est essentiel pour garantir que le fil de polyamide 6 (PA6) puisse être recyclé par Aquafil et transformé ensuite en fil de nylon régénéré ECONYL®. La dalle de moquette composée d'une sous-couche

Exemple

EcoBase® et de fil de nylon PA6 est désormais recyclable à 100 %. Par ailleurs, recycler les dalles de moquette composées d'une sous-couche EcoBase® et de fil ECONYL® permet de réduire les émissions de CO2 de 84 % par rapport à l'incinération.¹

Tarkett s'approvisionne en fils de nylon PA6 et ECONYL® d'Aquafil depuis plus d'une décennie et utilise ECONYL® dans ses dalles de moquette Desso AirMaster par exemple. Tarkett est ainsi le seul fabricant de moquettes en Europe à disposer de preuves vérifiées de la production en économie circulaire de dalles de moquette, comme l'attestent les Déclarations Environnementales Produits pour les dalles avec sous-couches EcoBase®.

Dans ce contexte, Tarkett a augmenté sur son site de Waalwijk sa capacité de production de sous-couche de moquette EcoBase® afin de répondre à la demande croissante des clients pour ce produit durable. Tarkett a investi environ 15 millions d'euros dans cet ensemble d'initiatives visant à réussir à boucler la boucle dans les dalles de moquette en Europe.

Cette étape majeure vers l'économie circulaire dans l'industrie des revêtements de sol s'inscrit également dans le cadre du « Pacte vert pour l'Europe » de la Commission européenne, qui promeut les filières de recyclage et encourage l'utilisation de matériaux durables, accélérant ainsi le passage à l'économie circulaire.

Nos équipes marketing et commerciales travaillent en collaboration avec la logistique pour développer et mettre en place des services de reprise et de recyclage au meilleur coût pour nos clients grâce à notre programme ReStart®.

- Par exemple, en 2019 nos équipes en Allemagne ont travaillé sur la simplification et l'amélioration du processus de collecte ReStart® avec la fourniture de conteneurs appropriés (big-bags, conteneurs de vrac intermédiaires, caisses en treillis), l'utilisation de partenaires logistiques et d'itinéraires existants, ainsi que la rationalisation du traitement des commandes avec SAP. Ce projet a permis de développer notre expertise interne tout en améliorant le service client. Divers supports de communication (flyers, affiches, dépliants) ont également été développés pour informer et promouvoir le service ReStart® auprès de nos clients locaux.

Nos experts s'engagent également auprès de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires commerciaux, des pouvoirs publics et des ONG, à plaider en faveur d'une plus grande collaboration dans l'identification et l'expérimentation de solutions et dans la nécessité de développer un cadre politique et économique favorable à une économie circulaire.

- Par exemple, en Europe et en Amérique du Nord nos équipes partagent leurs connaissances et construisent des approches collaboratives avec le programme « Circular Economy 100 » (CE100) de la Fondation Ellen MacArthur (pour plus de détails, voir la Section 3.6.1.3 "Construire ensemble une économie circulaire").

¹ Uniquement sur la base de l'étape de fin de vie au Centre de Recyclage des Moquettes de Tarkett, pour le même produit, vérifié en externe par Bureau Veritas

Notre approche engagée et collaborative pour la transition vers une économie circulaire

3.6.1.2 Appliquer les principes, méthodes et outils de conception pour une économie circulaire

Tarkett applique les principes Cradle to Cradle® (C2C - « du berceau au berceau ») dès la conception de ses produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits, jusqu'à l'installation, l'utilisation, la maintenance, la fin d'usage et la récupération des produits. Tarkett s'est ainsi doté d'une méthodologie d'éco-conception « closed-loop circular design », qui vise, dès l'amont d'un processus de conception, à intégrer plusieurs aspects - économique, performance, respect de l'environnement et de la santé -, et ce à différentes étapes du cycle de vie¹ du produit. L'ensemble des impacts sur la santé et l'environnement sont étudiés et évalués, et la démarche suppose la participation de nombreux métiers au sein de l'entreprise : recherche & développement, marketing, achats, production, qualité, parmi d'autres.

Notre processus de développement de nouveaux produits (NPDP), qui est en place depuis plusieurs années, comporte des questions sur le respect du développement durable et la prise en compte de l'économie circulaire dès la phase initiale de conception. Ces critères, en ligne avec la méthodologie Cradle to Cradle® ont été intégrés dès la phase de conception et de développement d'un nouveau revêtement de sol. Ce processus favorise d'une part la sélection de matières premières de « qualité » (c'est-à-dire des matériaux définis positivement selon les critères d'évaluation C2C) pour la composition du produit et d'autre part la conception du produit pour qu'il soit recyclable et potentiellement « ReStart® ready » (c'est-à-dire éligible à la collecte post-installation et en fin d'usage dans le cadre de notre programme ReStart®, pour être ensuite recyclé dans l'un des centres de recyclage de Tarkett). Le respect de ces exigences du NPDP nous permet de cibler dès le départ une éventuelle certification C2C.

Nous utilisons également l'analyse de cycle de vie (ACV), un des outils pour évaluer l'impact environnemental d'un produit. Cette méthode normalisée (ISO 14040 et ISO 14044) permet de connaître et de comparer les impacts environnementaux d'un système tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication jusqu'à son traitement en fin de vie ou en fin d'usage (mise en décharge, recyclage...) en passant par ses phases d'usage, d'entretien et de transport. Notre Division EMEA est équipée d'un logiciel pour effectuer des ACV systématiques et réaliser des déclarations environnementales produits spécifiques.

Tous ces principes, méthodes et outils appliqués par Tarkett font partie intégrante du même concept et sont basés sur les piliers suivants :

- > Matériaux de qualité : sélectionner des matériaux respectueux de la santé et de l'environnement (recyclés, renouvelables, ne contribuant pas à l'épuisement des ressources) ;

- > Gestion des ressources : favoriser une utilisation optimisée et raisonnée des ressources dans toutes les étapes de production, tout en protégeant l'environnement (minimisation de la consommation d'eau et d'énergie et de la génération des déchets durant la fabrication ; réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1 à Scope 3) ;
- > Bien-être et qualité de vie : contribuer à la santé et au bien-être des personnes pendant la phase d'utilisation et d'entretien du produit (ex : produits à faible émissions de COV, sans phtalate) ;
- > Recyclage : recycler les produits en fin d'usage (chutes d'installation de revêtements de sols, revêtements usagés en fin de vie, déchets issus d'autres industries) pour éliminer les déchets, tout en contribuant à la conception de nouveaux produits avec des matériaux recyclés de qualité.



L'objectif ultime de cette approche est de concevoir des produits contribuant à la santé, au confort, au bien-être, et à la sécurité des personnes tout en préservant le capital naturel de la planète.

3.6.1.3 Construire ensemble une économie circulaire

L'évolution vers une économie circulaire comporte de nombreux défis techniques, logistiques et économiques. Tarkett est convaincu que la meilleure façon de réaliser nos ambitions en matière d'économie circulaire et de surmonter la complexité de ces défis est de travailler avec d'autres organisations dans une approche collaborative.

Nous travaillons en étroite collaboration avec des institutions telles que l'institut scientifique EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency), et des entreprises et organismes spécialisés sur le sujet, telle que Veolia en France pour notre programme ReStart®, Carpet Recycling UK au Royaume-Uni, l'AGPR en Allemagne, un site de recyclage de revêtements de sol usagés en vinyle, ou encore Carpet America Recovery Effort (CARE) aux États-Unis, association professionnelle favorisant le recyclage de moquettes et tapis dont Tarkett est membre fondateur.

¹ Norme NF X 30- 264 Management environnemental – Aide à la mise en place d'une démarche d'éco-conception, 2013

Notre approche engagée et collaborative pour la transition vers une économie circulaire

Exemple

Partage des connaissances et construction d'approches collaboratives avec la Fondation Ellen MacArthur

Tarkett a rejoint le programme Circular Economy 100 (CE100) de la Fondation Ellen MacArthur lors de sa création en 2013 en tant que l'une des premières entreprises, suite à la publication en 2012 et 2013 de deux rapports sur l'économie circulaire par la Fondation, dont le second a identifié des économies possibles de 700 milliards de dollars US grâce à l'économie circulaire des matières premières¹.

Le réseau CE100 offre des opportunités d'apprendre, de partager des connaissances et d'élaborer de nouvelles approches de collaboration. Tarkett participe aux travaux du CE100 dans le cadre de différents co.projets et ateliers. Les projets de coopération (« co.projets ») tirent parti du réseau CE100 dans le but d'explorer les possibilités et de surmonter les défis auxquels font face les organisations qui font la transition vers une économie circulaire, et que ces organisations ne peuvent pas nécessairement relever seules. L'un de ces projets portait sur le renforcement des compétences commerciales circulaires, Tarkett y a participé aux côtés d'autres entreprises et universités. Ce co.projet avait pour but d'identifier les connaissances et les compétences clés nécessaires à certaines fonctions de l'entreprise pour intégrer les idées d'économie circulaire dans leur métier. Tarkett a également contribué au co.project « Modèles d'affaires circulaires pour l'environnement bâti » (« Circular Business Models for the built environment ») qui a publié son document en janvier 2019 et au co.project « Faciliter une économie circulaire pour les produits chimiques avec l'approche du bilan massique » (« Enabling a circular economy for chemicals with the mass balance approach ») qui a également produit un livre blanc.

En outre, Tarkett a participé à deux ateliers (« Acceleration workshops »), le premier à Barcelone, sur les modèles circulaires et le second à Stockholm, sur les facilitateurs de l'économie circulaire. Ces ateliers sont l'occasion de partager des connaissances, d'apprendre auprès d'experts, de construire de nouvelles relations et de faire progresser les approches collectives.

En Amérique du Nord, Tarkett a participé à l'événement de printemps du CE100 à Portland, Oregon (États-Unis) sur les matériaux et la conception circulaire et, en septembre, à Niagara, Ontario (Canada) sur les facilitateurs de l'économie circulaire.

Au cours de l'année 2019, avec notre nouvelle stratégie « Change to Win » et sa volonté de « changer la donne » (« Change the game »), nos équipes ont apporté une énergie et une conviction renouvelées pour agir en faveur d'une transition vers une économie circulaire :

Au **niveau européen**, nous sommes activement impliqués dans un certain nombre de différents forums pour partager notre expertise, notre expérience et aussi notre compréhension aiguë des défis, dans le but de promouvoir des solutions et des cadres qui aideront à une transition plus rapide vers une économie circulaire. **Par exemple** :

- > Contribution aux travaux de l'Institut français de l'économie circulaire (INEC) dans le cadre de la préparation d'une note d'information pour la présidence finlandaise du Conseil de l'UE et la nouvelle Commission européenne sur la promotion de l'économie circulaire en tant qu'opportunité clé pour atténuer le changement climatique.
- > Participation à un panel à la conférence des parties prenantes de la Commission européenne sur l'économie circulaire à Bruxelles (Belgique), partageant les défis et les réalisations pour une économie circulaire saine.
- > Soutien à l'initiative de base de données sur la circularité (Circularity Database Initiative - www.circularitydataset.lu) lancée par le Ministère de l'Economie du Luxembourg, initiative qui vise à développer au niveau européen un standard industriel pour les données circulaires sur les produits tout au long de la chaîne de valeur, des matières premières aux produits finis, de la phase d'utilisation au recyclage. Le projet s'attaque à la difficulté pour l'industrie et les consommateurs d'accéder à des données fiables sur les propriétés circulaires d'un produit.
- > Collaboration avec Ecopreneur.eu, la Fédération européenne des entreprises durables basée à Bruxelles qui encourage une économie circulaire en Europe.
- > Animation de la séance de la plasturgie européenne (European Plastics Converters) sur le thème du bâtiment et de la construction lors de la conférence « Un avenir circulaire avec les plastiques » (« Circular Future with Plastics ») à Berlin (Allemagne).
- > Participation à l'Alliance circulaire des plastiques (Circular Plastics Alliance) de l'UE via l'adhésion de Tarkett à Vinylplus, à l'Association européenne de la moquette et du tapis (European Carpet and Rug Association) et à l'Institut européen des fabricants de revêtements de sol résilients (European Resilient Flooring Manufacturers' Institute). La Circular Plastics Alliance rassemble les acteurs publics et privés des chaînes de valeur des plastiques pour promouvoir des actions et des engagements volontaires en faveur de davantage de plastiques recyclés, avec pour objectif de garantir que 10 millions de tonnes de plastiques recyclés seront utilisées pour fabriquer des produits en Europe en 2025, ce qui représente une augmentation de plus de 150 % par rapport à 2016.
- > Création de la plateforme d'économie circulaire de l'Institut européen des fabricants de revêtements de sol résilients (European Resilient Flooring Manufacturers' Institute). L'objectif de la plate-forme est de développer la collecte, l'identification et la traçabilité des matériaux de revêtement de sol utilisés.

¹ Source: Ellen MacArthur Foundation "Towards the Circular Economy Vol. 2: opportunities for the consumer goods sector", Janvier 2013.

En **Suède**, Tarkett a participé activement à la semaine d'**Almedalen**, en juillet, dans la ville de Visby, Gotland. Cet événement est une combinaison d'un lieu de rencontre politique et d'un forum ouvert et démocratique avec le rassemblement de l'industrie, des organisations publiques, des politiciens, des médias et des ONG pour discuter de sujets sociétaux actuels. Pour sa troisième participation, Tarkett a organisé une table ronde ainsi qu'une Rencontre Circulaire (« Circular Mingle ») en collaboration avec Circular Sweden, un réseau qui fait la promotion de l'économie circulaire à travers les industries avec NCC, Ikea, H&M, SSAB et autres. La table ronde a été consacrée à la manière d'augmenter la demande de contenu recyclé dans les nouveaux produits, un sujet clé pour que la Suède se transforme en une société circulaire. Les experts en la matière ont ensuite discuté de la façon dont l'industrie peut travailler avec les secteurs public et privé pour obtenir les meilleures conditions pour une transition circulaire. Plus de 200 personnes ont participé à la Rencontre Circulaire qui a rassemblé des personnes de différentes parties de la société suédoise pour discuter des solutions à la construction d'une économie circulaire. Enfin, Tarkett a été invité, en tant qu'expert, à contribuer à d'autres discussions sur le recyclage des plastiques. Dans l'ensemble, l'événement de 2019 a souligné la nécessité pour les autorités publiques de faciliter et de stimuler l'économie circulaire, par exemple en créant un cadre réglementaire approprié et en appliquant des critères plus stricts en matière de marchés publics. Il était également clair qu'une collaboration renforcée entre les acteurs est vitale pour développer des solutions pratiques pour une transition circulaire.

Aux **États-Unis**, Tarkett a participé à un groupe de discussion sur l'économie circulaire et la chimie verte, lors de la table ronde annuelle des innovateurs du Green Chemistry & Commerce Council à Cincinnati. Tarkett a souligné l'importance d'une approche holistique avec l'évaluation des matériaux en utilisant le processus C2C Certified™ en vue de favoriser le recyclage futur.

Au **Canada**, Tarkett a participé à un sommet national sur l'approvisionnement en Ontario organisé par le directeur général du Conseil du recyclage de l'Ontario (Recycling Council of Ontario). Quelque 200 personnes provenant de toutes les provinces du Canada y ont participé. Le but du sommet était d'aider les acheteurs publics à se renseigner sur les meilleures pratiques de l'économie circulaire. Tarkett a participé à une séance d'experts sur la gestion des établissements et des bâtiments pour discuter de l'économie circulaire.

Au **Brésil**, Tarkett a participé au séminaire sur l'économie circulaire à São Paulo, avec les plus grandes entreprises brésiliennes du secteur des plastiques, les établissements d'enseignement et les pouvoirs publics. L'objectif de ce séminaire était de discuter des défis et des opportunités pour les industries plastiques concernant la transition vers une économie circulaire.

Exemple

Une norme internationale ISO pour fournir un cadre et des lignes directrices sur l'économie circulaire

En 2019, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a lancé un nouveau comité (ISO/TC323) pour travailler à l'élaboration d'une norme sur l'économie circulaire. Tarkett a contribué, en tant que membre de la délégation de l'Association française de normalisation (AFNOR), à la réunion du comité qui s'est tenue à Paris avec 47 pays et 120 experts. L'idée initiale du comité est venue de l'AFNOR, membre de l'ISO pour la France, où des représentants d'entreprises de nombreux secteurs, dont Tarkett, ont élaboré la norme AFNOR sur la gestion de projets d'économie circulaire XP-X30-901 pour assister et guider les projets assurant le passage d'un modèle d'économie linéaire à un modèle d'économie circulaire tout en tenant compte des effets de l'épuisement des ressources et de la biodiversité, du changement climatique et des aspects sociaux des modes de consommation. Un expert de Tarkett préside actuellement le comité de normalisation de l'AFNOR sur l'économie circulaire. Le Comité technique 323 de l'ISO couvre la normalisation dans le domaine de l'économie circulaire en vue d'élaborer des exigences, des cadres, des lignes directrices et des outils de soutien pour la mise en œuvre de projets d'économie circulaire. Les experts de Tarkett du Brésil participent également aux travaux en tant que membres du Forum National Brésilien de Normalisation (ABNT).

Tarkett a été la première entreprise française à adopter de façon pérenne les principes Cradle to Cradle® qui concrétisent une démarche circulaire en signant en 2010 un accord de partenariat de long terme avec l'Agence allemande d'encouragement à la protection de l'environnement (EPEA) fondée par le Professeur Dr Michael Braungart qui a co-développé le concept Cradle to Cradle. En septembre 2019, le Président du Directoire de Tarkett a prononcé un discours introductif lors du Sommet C2C à Berlin, présentant l'ambition de Tarkett de « changer la donne avec l'économie circulaire » comme un élément clé de notre nouvelle stratégie « Change to Win ». Des représentants du secteur de la construction et du design, de l'économie et du secteur politique ont discuté de sujets tels que l'innovation et la construction, les exemples de meilleures pratiques et l'avenir de la construction. Le Président du Directoire de Tarkett a souligné l'importance de la philosophie C2C et comment elle peut aider et guider l'industrie du bâtiment. Tarkett a également sponsorisé 250 mètres carrés de revêtements de sol dans le nouveau « C2C Lab » de Berlin, dont les produits C2C Certified™ : dalles de moquette AirMaster®, Linoleum Essenza, parquet et iD Revolution.

Notre choix attentif des matériaux et notre engagement à la transparence des produits

3.6.2 Notre choix attentif des matériaux et notre engagement à la transparence des produits

3.6.2.1 Sélectionner des matériaux de qualité pour préserver les ressources naturelles

Le choix de matériaux de qualité est l'un des piliers de notre approche d'éco-conception selon les principes Cradle to Cradle®, avec l'objectif de respecter la santé des personnes, de préserver les ressources et de protéger l'environnement.

D'un point de vue environnemental, Tarkett s'efforce de préserver les ressources naturelles en concevant pour la vie, en privilégiant les matériaux sains qui peuvent être recyclés et qui proviennent de sources abondantes (par exemple le carbonate de calcium), rapidement renouvelables (tels que le liège, certaines essences de bois à croissance plus rapide comme le pin ou l'épicéa) ou recyclées (incluant des déchets issus d'autres industries), afin que les matériaux utilisés dans nos produits ne contribuent pas à l'épuisement des ressources.

En ce qui concerne plus particulièrement le recyclage, avec l'engagement renforcé de Tarkett envers un modèle circulaire, nous adoptons une approche holistique axée sur le recyclage en boucle fermée (collecte et recyclage des matériaux post-industriels et post-utilisation de Tarkett), le recyclage en boucle ouverte (approvisionnement en matériaux post-industriels et post-utilisation d'autres industries ainsi que l'approvisionnement en matières premières à contenu recyclé) et la conception circulaire des produits (comment reconcevoir les produits et les processus pour accroître l'utilisation de matériaux recyclés).

En ce qui concerne les matériaux d'origine renouvelable, le bois est le principal matériau renouvelable acheté par Tarkett pour les parquets, les sols stratifiés et le linoléum ainsi que pour certaines surfaces sportives intérieures. Le linoléum utilise également d'autres matériaux renouvelables tels que l'huile de lin, la résine de pin, le jute et le liège. Un autre exemple est le revêtement de sol en caoutchouc Eco Shell développé en Amérique du Nord, qui comporte comme composant des restes de coquilles de noix provenant de la culture locale des noyers. Pour les surfaces sportives de plein air, FieldTurf Tarkett offre une gamme croissante de couches de remplissage performantes en matériaux renouvelables alternatifs tels que PureFill qui utilise des granulés de liège naturels et du sable, PureSelect qui utilise des noyaux d'olive de provenance locale aux États-Unis et PureGeo qui utilise des copeaux de noix de coco et du liège. En Europe, FieldTurf propose désormais également PureSelect avec un remplissage à base de noyaux d'olive de provenance européenne. En plus de ces alternatives renouvelables, FieldTurf propose en Europe des remplissages composés de matériaux recyclés tels que le ProMax HydroFlex qui incorpore 30 % de polyéthylène recyclé provenant de terrains en fin de vie ; et d'autres solutions de remplissage variées fabriquées à partir de granulés de caoutchouc recyclés provenant de pneus qui auraient autrement été mis en décharge.

Exemple

Premier terrain en remplissage naturel aux Etats-Unis à obtenir la certification FIFA Quality Pro

La ville de Hartford (Connecticut, États-Unis) s'est associée à FieldTurf pour concevoir et installer la nouvelle surface au domicile du Hartford Athletic, un nouveau club professionnel de la United Soccer League. La ville a opté pour FieldTurf CORE avec remplissage PureGeo, en utilisant des matériaux en liège et des copeaux de noix de coco. Cette installation est le premier terrain avec remplissage naturel aux États-Unis à obtenir la certification Quality Pro de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association), la norme la plus élevée de l'organisme directeur.

Zoom sur les indicateurs clés

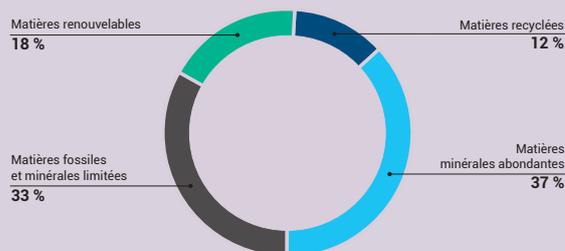
Sélection de matériaux de qualité

En 2019, 67 % de nos matières premières n'ont pas contribué à l'épuisement des ressources (étant abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées). Ce chiffre est légèrement en baisse par rapport à 2018 (70 %), principalement en raison de l'impact de la fermeture du Laminat Park où la plupart des matières premières pour la production de stratifiés étaient renouvelables. La part des matériaux recyclés a toutefois progressé pour atteindre 12 %, contre 10 % en 2018.

Part des matières premières ne contribuant pas à l'épuisement des ressources (%)



Répartition des matières premières utilisées en 2019 (%)



De plus, Tarkett s'engage à utiliser de façon responsable le PVC (polychlorure de vinyle), une résine plastique dont l'industrie du bâtiment est le premier consommateur. Depuis 2010, nous avons ouvert le dialogue sur le sujet de manière transparente avec différentes parties prenantes, afin de définir les conditions durables de conception et production, d'utilisation et de recyclage du PVC pour des applications long terme telles que les revêtements de sol.

Notre approche actuelle est de développer l'utilisation de plastifiants sans phtalate, de favoriser le recours à des fournisseurs de PVC utilisant des technologies de production récentes et moins polluantes, et de développer le recyclage des revêtements de sol contenant du PVC notamment via notre programme ReStart®.

En Europe, Tarkett participe à la plateforme MORE (MONitoring Recyclates for Europe) qui a été lancée en 2019, établissant une plateforme numérique unifiée pour suivre l'utilisation des polymères recyclés dans l'industrie européenne de la transformation des plastiques. MORE aide l'industrie des plastiques à devenir plus circulaire en collectant le volume de polymères recyclés qui est utilisé par les entreprises de transformation des plastiques pour créer de nouveaux produits, et en stimulant une plus grande utilisation des polymères recyclés. La plateforme a été créée par l'association professionnelle européenne des transformateurs de matières plastiques EuPC en collaboration avec ses organisations membres, et en soutien à la stratégie plastique de la Commission européenne et à la Circular Plastics Alliance dans le but d'enregistrer 10 millions de tonnes de polymères recyclés réutilisés dans des produits chaque année d'ici 2025.

3.6.2.2 Évaluer les matériaux et leurs impacts sur la santé et l'environnement

Tarkett travaille en étroite collaboration avec l'EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency), un institut de recherche fondé en 1987, qui promeut la méthodologie de conception Cradle to Cradle®. Le but est d'évaluer nos produits et matériaux sur des critères de santé et d'impacts environnementaux, afin d'optimiser leur composition et leur fabrication. Les résultats de ces évaluations nous permettent de mieux comprendre l'impact de nos produits et de sélectionner plus soigneusement nos matières premières en partageant notre cahier des charges avec nos fournisseurs. En 2019, l'optimisation de la composition des produits s'est poursuivie avec, par exemple, des actions sur le site de production vinyl de Sedan (France) qui ont permis de substituer des stabilisants thermiques par des alternatives dans les produits vinyliques.

Avec 33 usines à travers le monde, un portefeuille actif de nouveaux produits et de produits existants régulièrement améliorés, il y a toujours de nouveaux matériaux à évaluer. En 2019, nous avons achevé une pré-évaluation des matériaux de stratifiés liés à notre site de production de Mytishchi (Russie) et avons bien progressé dans l'évaluation des colorants. Nous avons également poursuivi l'évaluation des fils pour moquettes, ainsi que l'évaluation continue de nouvelles matières premières pour le bois, le linoléum, le caoutchouc et certaines usines de PVC et de moquettes.

Zoom sur les indicateurs clés

Évaluation de nos matériaux

98 % de nos matières premières (représentant plus de 3,000 matériaux) sont évaluées par un organisme tiers (EPEA) pour leur impact sur la santé des personnes et sur l'environnement, selon les critères Cradle to Cradle®. De nouvelles évaluations ont compensé la perte des évaluations des matières premières associées à la production à Laminat Park, Eiweiler (Allemagne) qui a fermé en 2019.

Les défis de l'évaluation des matières sont, entre autres, lorsque l'information se situe aux rangs 2 et 3 de la chaîne d'approvisionnement ou lorsque nous nous procurons de très petites quantités de matières premières auprès de fournisseurs plus importants.

Ce travail d'évaluation des matériaux avec l'EPEA est à l'origine de la **création d'un nouvel outil de transparence, les Material Health Statements (MHS)**, lancés en 2016 en Amérique du Nord et étendus à l'Europe en 2018. Au-delà d'une simple liste d'ingrédients, une MHS décrit avec précision la composition d'un produit et fournit l'information relative à la concentration de ses composants (molécules chimiques), leur rôle dans le produit et les risques éventuels sur la santé et l'environnement en cas d'exposition à ces substances, notamment pour l'utilisateur de revêtement de sol et les poseurs de sol. Le processus MHS comprend plusieurs étapes :

- > Inventaire des matériaux : en collaboration avec nos fournisseurs, nous réalisons un inventaire des composants utilisés, jusqu'à 100 ppm (parties par million/0,01%).
- > Analyse des matériaux : le niveau de risque de chaque composant est analysé selon les réglementations européennes REACH et CLP¹, le « Green Screen List Translator » (GSLT), et à partir de plus de 100 autres listes de risques liés aux substances chimiques et sources scientifiques de données toxicologiques utilisées par l'EPEA.
- > Évaluation des matériaux : les matériaux sont évalués sur l'ensemble de leur cycle de vie, incluant l'approvisionnement, la fabrication, l'utilisation, et la gestion post-utilisation. L'impact de chaque substance chimique sur la santé et l'environnement est évalué en utilisant des informations éco-toxicologiques, de la littérature scientifique, des données des fournisseurs et résultats d'analyses. Le rôle de chaque substance dans le produit fini et ses effets en cas d'exposition sont également évalués.
- > Vérification : les MHS sont vérifiées par un organisme tiers indépendant.
- > Optimisation : nous nous efforçons alors de reformuler les produits selon les principes Cradle to Cradle® en sélectionnant des matériaux plus sûrs, sains et bénéfiques pour la santé humaine et l'environnement, et pouvant être recyclés.

¹ REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques ; CLP : Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures - Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

Notre choix attentif des matériaux et notre engagement à la transparence des produits

L'outil MHS a été développé dans le but de promouvoir la transparence totale des produits, en mettant à disposition de nos clients des outils d'information faciles à lire et à comprendre.

Comprendre et utiliser nos MHS

Identificateur numérique unique attribué par le Chemical Abstracts Service (CAS) à chaque substance chimique décrite dans les publications scientifiques

Formulation du produit

Part du composant dans la formulation

Code couleur attribué par EPEA, selon le degré de préoccupation

Commentaire de l'EPEA sur l'utilisation ou l'exposition à cette substance

"GreenScreen List Translator Score" et "GreenScreen Benchmark Score", selon Toxnot, une classification américaine des produits chimiques

Function	Component	CAS	Content	Rating	Comment	GS-LT GS-BM	REACH
Filler	Calcium carbonate	1317-65-3	< 50%	Green		LT-UNK	✓
Polymers	Polyvinyl butyral	27360-07-2	< 40%	Green	Polymers contributing to the build-up of the different layers, partially with a prehistory of use in former applications	LT-UNK	✓
	Polylactic acid	9051-89-2		Green		N.I.	✓
	Additional polymers with minor contributions	Proprietary 2		Yellow		N.I.	✓
Plasticizers	2-Ethylhexanoic acid diester with triethylene glycol	94-28-0	< 10%	Yellow	Plasticizers and additives with an annex role as plasticizers have for a part an agricultural origin and for another part a prehistory of use in former applications	LT-UNK	✓
	Glycerides, castor-oil mono-, hydrogenated, acetates	736150-63-3		Green		N.I.	✓
	Soybean oil, epoxidized	8013-07-8		Green		LT-UNK	✓

REACH est le règlement européen sur la sécurité des produits chimiques et de leur utilisation
 ✓ Substance non-dangereuse ou taux <0,1%

Extrait de la MHS d'iD Revolution

Depuis le lancement en Amérique du Nord, nous avons publié des MHS pour une variété de produits et de références, incluant les revêtements de sol en vinyle, les lames et dalles de vinyle, la moquette, le linoléum et le caoutchouc. Après le déploiement en Europe de l'outil d'information MHS en 2018, Tarkett a poursuivi la mise en place de MHS pour ses gammes de produits, avec 4 autres publications en 2019, ce qui porte le total à 17.

Nous utilisons également d'autres outils d'information et de transparence sur nos produits, selon les régions et les pays où nous opérons :

- > Les déclarations environnementales produits (Environmental Product Declarations - EPDs) sont préparées en Europe sur la base des analyses de cycle de vie (ACV), selon un cadre et un processus de développement, vérification et communication standardisés. Elles sont très demandées par le marché en Europe, en particulier car elles permettent aux clients d'obtenir des points supplémentaires dans le cadre des labels bâtiments durables (tels que LEED, BREEAM ou HQE). Des EPDs génériques sont réalisées par des associations professionnelles sur la base des informations consolidées des fabricants depuis 2013. En 2018 Tarkett a commencé à développer des EPDs spécifiques pour ses produits afin de fournir des informations plus précises et transparentes : à fin 2019, 18 EPDs spécifiques ont été publiées pour certains de nos revêtements de sol vinyle, linoléum, stratifié et moquette.
- > En France, sur demande, les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES), sont mises à disposition avec les informations sanitaires en plus des informations environnementales.

- > En Russie, Tarkett utilise le programme d'écolabel « Vitality Leaf », un écolabel (type I) conforme à la norme internationale ISO 14024, et qui est membre du Global Ecolabelling Network. Tarkett a adhéré au programme en 2009, complétant ainsi la procédure de certification volontaire qui comprenait une analyse du cycle de vie complet des produits. Tarkett a reçu l'écolabel pour toutes ses collections de vinyle et de stratifiés de marque. En 2019, Tarkett a lancé une nouvelle campagne de vente au détail pour promouvoir ses produits écolabellés Vitality Leaf.
- > En Serbie, en 2019, Tarkett a obtenu un écolabel (type I) pour son parquet puisque le produit et l'entreprise répondaient aux critères de réduction de la consommation de ressources, de réduction de la consommation d'énergie, de réduction des émissions de polluants dans l'environnement, de réduction de la production de déchets et de garantie de la recyclabilité du produit. Tarkett a reçu le prix du ministre serbe de la protection de l'environnement à la Foire internationale des ressources environnementales et naturelles de Belgrade.

Notre choix attentif des matériaux et notre engagement à la transparence des produits

- > En Australie, Tarkett utilise les outils de certification Global GreenTag tels que LCARate, qui évalue les produits selon six critères principaux d'évaluation de développement durable et plus de vingt autres critères sociaux et de cycle de vie, et le programme EPD qui est conforme à la norme ISO 14025 ainsi que les programmes de construction écologique LEEDv4® et BREEAM®.
- > Depuis 2011, la plupart de nos produits en Europe disposent en outre d'un système d'étiquetage environnemental, qui précise le pourcentage de contenu recyclé, l'absence de plastifiants contenant des phtalates, ainsi que les émissions totales de COV. Depuis 2016 ce système a également été étendu à la Chine.



3.6.2.3 Obtenir des certifications produits

Dans le cadre de l'évaluation de nos produits réalisée par l'EPEA, Tarkett a obtenu plusieurs certifications Cradle to Cradle®. La certification C2C – Cradle to Cradle Certified™ valide l'approche d'éco-conception sur la base de 5 critères : matériaux sains, réutilisation des matériaux, énergies renouvelables et gestion du carbone, gestion de l'eau et équité sociale. A chaque critère est attribué un score de Basique à Platine (du plus faible au plus élevé : Basique, Bronze, Argent, Or, Platine), et le critère ayant obtenu le score le plus faible détermine le score global.

Tarkett a fait partie des premiers fabricants de revêtements de sol à recevoir des certifications C2C niveau Or pour certaines catégories de produits. En 2019, trois nouveaux produits de dalles moquettes AirMaster ont été certifiés C2C Gold. Avec AirMaster®, la concentration de particules de poussière fines dans l'air est jusqu'à huit fois plus faible qu'avec les sols durs et quatre fois plus faible qu'avec une moquette standard. Les particules de poussière fines sont piégées par les fils spéciaux de la moquette jusqu'à ce qu'il soit temps de passer à nouveau l'aspirateur, ce qui contribue positivement à la qualité de l'air intérieur. Les AirMaster Nazca, AirMaster Salina et AirMaster Tierra sont tous fabriqués avec de bons matériaux, avec 100% de fils Econyl® (100% de contenu recyclé) et ont une sous-couche de dalles de moquette EcoBase® spécialement conçue pour le démontage et le recyclage.

En 2019, Tarkett détenait 21 certifications C2C couvrant une large gamme de catégories de produits, dont la moquette, le linoléum, le caoutchouc, le bois et le gazon synthétique. Six de ces certifications C2C ont atteint le niveau Or, le plus élevé dans le secteur des revêtements de sol. La liste détaillée des produits détenant des certifications C2C est fournie en annexe du rapport RSE.

Certains de nos produits détiennent également d'autres certifications, telles que Living Product Challenge Imperative en Amérique du Nord. Nous nous assurons par ailleurs d'obtenir un certain nombre de certifications de la part d'organismes tiers, permettant de démontrer que nos produits peuvent aider les architectes et les promoteurs de projet à se conformer aux normes les plus exigeantes en termes de bâtiments durables - qu'il s'agisse de LEED (à l'international), BREEAM® (au Royaume-Uni) ou HQE (en France).

Exemple

Cradle to Cradle® Material Health Certificate niveau Platine pour la protection des sols Eco-Ensure™

La technologie de protection contre les salissures Eco-Ensure™ de Tarkett, une chimie sans fluor basée sur un mélange d'éléments naturels, a reçu le Cradle to Cradle® Material Health Certificate, niveau Platine. Ce traitement de surface innovant est désormais utilisé sur tous les produits de revêtement souple de la marque Tarkett en Amérique du Nord. Par exemple, la nouvelle moquette modulaire Interleave pour les environnements commerciaux, intègre la technologie de protection des salissures Eco-Ensure™. Elle est disponible sur le support ethos® avec Modular Omniccoat Technology™, qui a obtenu la certification Living Product Challenge Imperative de l'International Living Future Institute (ILFI) ainsi que la certification Cradle to Cradle Certified™ niveau Argent.

Le Living Product Challenge (LPC) est une certification rigoureuse qui encourage les fabricants à utiliser des matériaux sains, à optimiser la composition chimique des produits, à créer des environnements qui favorisent le bien-être, à favoriser l'économie circulaire et à soutenir un monde juste et durable. Le LPC est organisé en sept domaines de performance appelés Pétales : Le lieu, l'eau, l'énergie, la santé et le bonheur, les matériaux, l'équité et la beauté. Chaque Pétale a ensuite des exigences plus détaillées, appelées Impératifs. La certification des impératifs exige la réalisation d'au moins sept des vingt impératifs.

En plus du support de moquette ethos® Modular, notre collection de dalles de caoutchouc a aussi obtenu la certification ILFI LPC Imperative, les deux collections étant en mesure d'atteindre douze des vingt impératifs.

En Amérique du Nord, Tarkett est donc le premier fabricant de revêtements de sol à obtenir la certification LPC Imperative pour les produits de revêtement de sol à surface souple et résiliente.

Nos revêtements de sol contribuant à des espaces de vie sains et de qualité

3.6.3 Nos revêtements de sol contribuant à des espaces de vie sains et de qualité

3.6.3.1 Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

Des revêtements de sol à faibles émissions de COV

Depuis deux décennies, les bâtiments neufs ou rénovés sont de plus en plus performants en termes d'isolation et donc d'efficacité énergétique. Une conséquence de ces progrès est une possible dégradation de la qualité de l'air intérieur, lorsque des mesures ne sont pas prises pour contrebalancer les niveaux d'isolation qui ne favorisent pas le renouvellement de l'air. Or nous passons près de 90 % de notre temps à l'intérieur, ce qui fait du sujet de la qualité de l'air intérieur un enjeu majeur de santé publique. La volonté de Tarkett est de concevoir des produits qui contribuent à créer des espaces intérieurs sains et à préserver la qualité de l'air intérieur. L'enjeu est d'autant plus important pour les populations les plus sensibles comme les personnes âgées, les jeunes enfants ou les personnes allergiques ou asthmatiques.

Depuis 2011, Tarkett est un pionnier du développement de revêtements de sol à faibles, voire extrêmement faibles, émissions de Composés Organiques Volatiles (COV) dans la quasi-totalité de ses gammes de produits. Tarkett propose des produits avec des niveaux d'émissions de COV totaux de 10 à 100 fois plus faibles que les standards mondiaux les plus stricts, à des niveaux tellement réduits qu'ils sont non-quantifiables.¹ Cet effort a été reconnu par plusieurs certifications, dont voici quelques exemples :

- > le vinyle modulaire Starfloor Click a été recommandé par l'association suédoise contre l'asthme et l'allergie en 2015 ;
- > la Fondation Américaine contre l'Asthme et les Allergies (Asthma and Allergy Foundation of America – AAFA) a décerné la certification « asthma and allergy friendly® » à toutes les gammes vinyle FiberFloor® ainsi qu'à d'autres produits (iD Inspiration®, Acczent, et plusieurs gammes de laminés) ;
- > plusieurs gammes de linoléum fabriquées à l'usine de Narni ont reçu en 2018 le label « Allergy UK Seal of Approval » de la part de l'association britannique Allergy UK, qui est valable dans plus de 135 pays ;
- > certaines gammes vinyle et linoléum produites en Europe font l'objet d'un audit usine régulier par Eurofins (un réseau international de laboratoires réalisant des analyses sur les produits de consommation) afin de s'assurer que les produits fabriqués ont de faibles, voire très faibles émissions de COV (labels Tarkett « Indoor Air Quality Gold » et « Indoor Air Quality Platinum »).

Des revêtements de sol sans phtalate

Les phtalates sont principalement utilisés dans l'industrie des matières plastiques, pour conférer à celles-ci une certaine flexibilité. L'impact potentiel sur la santé humaine de certains phtalates de ce groupe de produits chimiques fait l'objet d'un débat scientifique et apparaît régulièrement dans l'actualité réglementaire et grand public, notamment à travers les travaux des agences sanitaires d'évaluation des substances pour la santé et l'environnement (ANSES en France, et EFSA au niveau européen) ; au niveau de l'ECHA (Agence Européenne des produits Chimiques), dans le cadre des évolutions des réglementations REACH et CLP²; ou dans les campagnes d'information des associations de protection de la santé et de l'environnement.

Dès 2010, Tarkett a proactivement recherché des alternatives aux plastifiants avec phtalates en collaboration avec ses fournisseurs. Nous avons considérablement investi dans la recherche et le développement et avons ainsi été capables de modifier nos formules et nos procédés afin de fabriquer des revêtements vinyles avec une technologie de plastifiants sans phtalate. La technologie de plastifiant sans phtalate a été tout d'abord mise en place par Tarkett en 2010 en Amérique du Nord et en 2011 en Europe, puis progressivement déployée au Brésil, en Ukraine et en Serbie depuis 2016, et enfin sur le site d'Otradny en Russie en 2019 et 2020.

A fin 2019, 100 % de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiant sans phtalate³. De plus, en 2019, notre usine de production de vinyle en Russie a continué à tester des formulations pour transformer progressivement la production en une production sans phtalates courant 2020.

Sur certains sites (Amérique du Nord et Brésil), nous pouvons aussi utiliser des contenus recyclés en complément des matières premières vierges pour certains produits qui peuvent alors contenir des traces de plastifiants avec phtalate. A fin 2019, nos sites européens produisent 100 % de revêtements de sol en vinyle sans phtalate, contenu recyclé inclus.

L'industrie des revêtements de sol suit de plus en plus notre exemple au bénéfice des clients et utilisateurs : ainsi en Amérique du Nord, certaines chaînes de distribution de bricolage et décoration, comme Menards et Home Depot, ont fait évoluer leurs exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs en excluant les produits avec phtalates.

¹ Total COV à 28 jours < 100 µg/m³ voire < 10 µg/m³

² REACH : Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques ; CLP : Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures - Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

³ Produits sans phtalate : excepté contenu recyclé pour certains produits.

Zoom sur les indicateurs clés**Qualité de l'air intérieur :**

Notre objectif pour 2020 est d'atteindre 100 % de revêtements de sol à faibles émissions de COV totaux (< 100 µg/m³). En 2019, le pourcentage de m² produits présentant un faible taux d'émission de COV s'est rapproché de cet objectif pour atteindre 98 % contre 97 % en 2018.

Revêtements de sol sans phtalate :

Notre objectif pour 2020 est d'atteindre 100 % de revêtements de sol en vinyle sans phtalate (sauf contenu recyclé). A fin 2019, 100% de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiants sans phtalate. Au niveau mondial, nous avons atteint 74 % en 2019, contre 65% en 2018 et 57% en 2017. Cette bonne progression reflète les efforts entrepris pour continuer à déployer la technologie des plastifiants sans phtalates en Russie, en Ukraine, en Serbie et au Brésil, en tenant compte du fait que le déploiement dépend également de la disponibilité d'alternatives aux plastifiants (en volume et en qualité).

Des revêtements de sol retenant les particules de poussière

Tarkett a développé des dalles de moquettes qui retiennent les particules de poussière : la dalle de moquette Desso AirMaster® associée à la gamme de sous-couches EcoBase® est conçue selon une technologie brevetée qui retient quatre fois plus de particules fines de poussière que les moquettes classiques. Depuis 2015, ce produit est le premier au monde à être certifié GUI (Gesellschaft für Umwelt- und Innenraumanalytik) Gold Plus Label, le niveau de certification le plus élevé accordé par GUI, l'institut indépendant allemand leader dans les analyses de la qualité de l'air.

Exemple**Écoles saines pour des enfants sains - promouvoir la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'enseignement, Australie**

En octobre 2019, Tarkett Australie a lancé une campagne pour les segments éducation et garde d'enfants « Des écoles saines pour des enfants sains » avec Asthma Australia, un organisme à but non lucratif qui se consacre au soutien et à l'éducation des Australiens souffrant d'asthme et d'allergies pour aider les individus à respirer afin qu'ils puissent vivre librement. Cette campagne, qui a été menée dans plus de 2 000 écoles et crèches à l'échelle nationale, souligne l'importance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'enseignement pour aider à gérer l'asthme et les allergies. La campagne comprenait un concours pour que les écoles gagnent un prix de 15 000 dollars australiens pour la rénovation de leurs espaces avec des revêtements de sol de Tarkett. Dans ce cadre, 28 établissements scolaires ont soumis des propositions sur la façon dont ils pourraient améliorer la qualité de l'air intérieur pour rendre l'environnement scolaire plus sûr et plus sain pour les enfants souffrant d'asthme et d'allergies.

3.6.3.2 Participer au bien-être des personnes

Les produits Tarkett ont les qualités nécessaires pour créer des espaces agréables, contribuant au bien-être et au confort des personnes.

Concevoir pour les soins aux personnes âgées

Grâce à des recherches approfondies sur le terrain, à des entretiens avec le milieu des soins aux personnes âgées et à des années d'expertise en matière de solutions de revêtement de sol, nous avons élaboré des recommandations claires quant au bon choix de revêtement de sol dans les résidences pour personnes âgées. Notre objectif est de soutenir ceux qui conçoivent et gèrent les établissements de soins pour personnes âgées, afin d'assurer le bien-être de toutes les personnes concernées. Cela signifie aider les résidents à se sentir à l'aise et chez eux, préserver leur autonomie et leur indépendance et limiter les facteurs qui peuvent entraîner de l'anxiété ou de la confusion. C'est aussi aider les personnels soignants à mieux exercer leur métier et aider les propriétaires et gestionnaires d'établissements à maîtriser leur budget afin que leurs établissements continuent à offrir le meilleur service possible.

En 2019, Tarkett a publié un livre blanc¹ suite à une étude visant à explorer et à mieux comprendre l'impact du design sur le bien-être des personnes âgées et sur l'importance de comprendre les problèmes posés par le vieillissement, avec et sans démence. De plus, Tarkett au Royaume-Uni a adopté la Virtual Reality Empathy Platform (VR-EP), un outil approuvé par les principaux experts en conception pour la démence, qui fournit un filtre de démence basé sur des preuves permettant aux architectes, aux concepteurs de bâtiments ou d'intérieurs de créer des environnements accueillants et familiers qui pourraient réduire les accidents, diminuer l'anxiété et aider les personnes atteintes de démence à vivre une vie plus indépendante en comprenant mieux comment la couleur, le contraste, la texture et le matériau jouent un rôle clé.

Dès 2012, Tarkett avait réalisé une étude scientifique, auprès de médecins et de spécialistes d'Alzheimer, afin d'analyser l'impact sensoriel et psychologique des sols sur la qualité de vie des patients. Outre l'hygiène, la sécurité et d'autres aspects réglementaires, les motifs des sols et les couleurs provoquent des émotions qui peuvent stimuler ou apaiser les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, contribuant ainsi à mieux gérer les effets de la maladie. Les sols influencent aussi les rythmes biologiques et le confort acoustique des patients².

¹ <https://designingfordementia.tarkett.co.uk/>

² https://media.tarkett.com/docs/PR_FR_structures_daccueil_alzheimer.pdf

Nos revêtements de sol contribuant à des espaces de vie sains et de qualité

Perception des couleurs

Les produits Tarkett à destination des lieux éducatifs (écoles, crèches, etc.) et des résidences pour personnes âgées sont spécifiquement conçus avec des couleurs et des motifs qui stimulent la mobilité et les capacités cognitives.

Une étude a été menée en 2017 par Tarkett sur l'impact des couleurs sur le développement et le bien-être des enfants dans des environnements éducatifs, en collaboration avec des spécialistes des couleurs, des designers et des spécialistes de l'éducation. Les résultats montrent que les enfants et adolescents développent leurs capacités d'apprentissage de manière différente selon les âges, mais toujours avec une interaction forte avec le monde qui les entoure, et avec les couleurs qui le composent. Ainsi par exemple, les capacités mémorielles sont supérieures de 55 à 78 % lorsque l'enfant est placé dans un environnement dont il apprécie les couleurs¹.

Éclairage et Acoustique

Tarkett a développé des moquettes permettant d'améliorer l'environnement lumineux et acoustique des bâtiments : la moquette Desso Light Reflection Master® permet d'accroître la luminosité au niveau des murs et plafonds de 14%, conduisant à une réduction de 10% de l'utilisation de lumière artificielle ; la moquette Desso SoundMaster® permet quant à elle d'améliorer l'isolation au bruit jusqu'à +10 dB² comparé aux moquettes standards.

Hygiène et Sécurité

Dans les pièces des hôpitaux où le risque d'infection nosocomiale est élevé – telles que les salles d'opération, les laboratoires médicaux ou les salles blanches – les revêtements de sol doivent répondre aux standards d'hygiène les plus élevés afin de minimiser le risque d'infection et de garantir une bonne qualité de l'air. A cette fin, nos revêtements de sol fournissent des surfaces hermétiques avec un minimum de joints, et sont résistants aux tâches et aux produits chimiques. Ils empêchent également les décharges électrostatiques, permettant de réduire significativement le risque de dysfonctionnement des équipements ou d'inconfort au cours d'interventions chirurgicales. Nos solutions, incluant plusieurs produits vinyles homogènes de notre gamme iQ et nos sols en linoléum prévenant l'électricité statique, offrent ainsi des options durables et faciles à entretenir qui répondent aux exigences d'hygiène et de sécurité du secteur de la santé.

Tarkett a également mis au point des revêtements de sol en vinyle antidérapants et sans joints spécialement conçus pour renforcer la sécurité et l'hygiène des salles d'eau (solutions « concept douche »).

Dans le domaine sportif, Tarkett développe aussi des gazons synthétiques pour terrains de sports avec l'objectif de renforcer le confort de jeu et la sécurité des athlètes.

Exemple

Répondre aux multiples exigences du secteur de la santé au Boston Medical Center (États-Unis)

La vision du Centre médical de Boston, vieux de 100 ans, est de faire de Boston la population urbaine la plus saine du monde d'ici 2030 et d'atteindre un bilan carbone net zéro d'ici 2020. Le Boston Medical Center, qui compte 514 lits, est un centre médical universitaire privé et sans but lucratif où 57 % des patients proviennent de populations mal desservies. Le centre a récemment entrepris des travaux de rénovation, y compris la création de nouveaux espaces dans l'établissement, en définissant des critères rigoureux pour les revêtements de sol, avec pour objectif la santé et le bien-être. Ce centre exigeait des produits sans phtalate, durables, faciles à entretenir et certifiés pour l'asthme et les allergies. Les revêtements de sol en vinyle de Tarkett : iQ Optima, iD Freedom et Acczent ; ainsi que la finition murale de Millwork de Tarkett répondaient à ces exigences et ont été choisis, avec 6 000 m² de revêtements de sol installés en 2019.

¹ <http://kidsstudy.tarkett.co.uk/>

² Une réduction du niveau sonore de 10 dB est ressentie par l'ouïe humaine comme une division du bruit par deux

3.6.4 Notre engagement à limiter les déchets et à construire une économie circulaire

3.6.4.1 Gérer les déchets de production - réduire, réutiliser, recycler, récupérer

Tarkett s'engage d'abord à éviter la production de déchets par le biais de son programme World Class Manufacturing, qui applique l'approche des 4 R : réduire - réutiliser - recycler - récupérer. Le suivi permanent et, dans la mesure du possible, la réutilisation directe des chutes de production permettent de limiter la production de déchets. La priorité est ensuite de boucler la boucle par le recyclage, d'abord en interne, autant que possible, puis en externe. Lorsque le recyclage n'est pas possible, la valorisation des déchets peut être une solution soit sur site, soit en externe.

Les initiatives de recyclage chez Tarkett ont commencé dès 1957, avec le recyclage de la production de vinyle à l'usine de Ronneby (Suède). Actuellement, 15 usines retraitent et recyclent en interne leurs déchets de post-fabrication en utilisant diverses techniques telles que le rebroyage et la reformulation pour produire une matière première secondaire. Ces procédés évitent d'avoir à envoyer les déchets pour un recyclage, une valorisation ou une élimination externe et permettent d'utiliser la matière dans la production à la place de la matière première vierge. En 2019, un projet de recyclage post-fabrication a été complété à Bačka Palanka (Serbie) suite à des études et des tests avec un investissement maintenant approuvé pour acquérir et installer l'équipement nécessaire permettant de recycler les déchets de vinyle afin de les réutiliser dans le processus de production. Une solution similaire est en cours d'analyse pour la production de vinyle à l'usine de Tarkett à Kalush en Ukraine et à l'usine d'Otradny en Russie.

Lorsque les déchets post-fabrication ne peuvent pas être recyclés et utilisés sur place, ils sont parfois transférés vers un autre site de Tarkett qui dispose d'installations et de la capacité nécessaires pour les traiter et les réincorporer dans la production. Par exemple, notre centre de recyclage de Clervaux (Luxembourg) a reçu environ 10 000 tonnes de déchets de post-fabrication et de produits semi-finis pour recyclage en 2019 en provenance d'autres usines de Tarkett de Sedan (France), Konz (Allemagne), Bačka Palanka (Serbie), Lenham (Royaume-Uni) et Ronneby (Suède).

Dans nos usines de fabrication de parquet en bois, les déchets de sciure sont récupérés et utilisés comme combustible de biomasse pour le chauffage ainsi évitant les combustibles fossiles ou la biomasse d'origine externe. Avec l'ouverture de la nouvelle ligne de parquet en bois à Mytishchi (Russie), le site a rapidement mis en place une solution pour récupérer la sciure et produire des granulés qui seront utilisés comme combustible biomasse pour le chauffage, permettant d'économiser environ 6 MWh d'énergie par an. Cette solution est également appliquée à Hanaskog (Suède), Orzechowo (Pologne), Kalush (Ukraine) et Bačka Palanka (Serbie).

Lorsque les déchets de production ne peuvent pas être recyclés sur place ou sur d'autres sites de Tarkett ni valorisés en interne, Tarkett les envoie alors pour un recyclage et une utilisation externe, ou pour une valorisation dans d'autres industries. Ceci s'applique aux autres déchets industriels générés (tels que les métaux, le papier, le carton, les déchets électroniques, les huiles usagées, etc.) qui sont triés et envoyés de préférence pour un recyclage ou une valorisation externe, l'élimination en décharge étant le dernier recours.

1 Retraité - voir la note méthodologique pour plus de détails

Zoom sur les indicateurs clés

Déchets

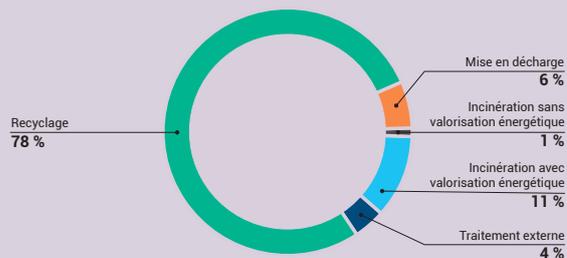
59 % de nos déchets industriels sont effectivement recyclés, et un tiers de nos sites industriels en 2019 ne mettaient aucun déchet en décharge. Par rapport à 2018¹, la quantité de déchets industriels (incluant les déchets dangereux) mis en décharge a augmenté en 2019, passant de 16 400 tonnes à 27 300 tonnes, principalement en raison de la poursuite des difficultés opérationnelles et de recyclage des déchets sur l'un de nos sites en Amérique du Nord. Si l'on exclut ce site particulier (qui génère à lui seul 85 % des déchets du Groupe mis en décharge), le volume total des déchets industriels mis en décharge par l'ensemble des autres sites de production du groupe en 2019 s'élève à 4 200 tonnes. Pour le même périmètre, la part des déchets envoyés au recyclage a légèrement augmenté pour atteindre 78 %.

Malgré nos efforts continus, notre objectif d'éliminer tous les déchets de production destinés à la mise en décharge sera un réel défi à atteindre d'ici 2020, principalement du fait du manque d'installations de recyclage ou d'autres alternatives à la mise en décharge dans certains pays où nous opérons.

Part des déchets industriels (dangereux et non dangereux) par typologie de traitement (%)



Part des déchets industriels (dangereux et non dangereux) par typologie de traitement (%) - excluant un de nos sites en Amérique du Nord



Notre engagement à limiter les déchets et à construire une économie circulaire

3.6.4.2 Utiliser des matières premières secondaires provenant d'autres industries

De plus en plus, nos équipes cherchent à se procurer des matières premières secondaires afin de réduire notre exposition à la volatilité des prix des matières fossiles et de répondre à nos ambitions d'économie circulaire. Nous nous approvisionnons en matières recyclées auprès de différents partenaires dans différentes industries. Parmi ceux-ci, les fibres Econyl® d'Aquafil, une société italienne, qui sont composées de fils de nylon 100 % régénérés à partir de déchets de nylon pré et post-consommation, tels que les filets de pêche usagés, les déchets textiles et les déchets de fibres usagées de nos moquettes Desso® ; de craie recyclée provenant d'une société de distribution d'eau potable aux Pays-Bas, utilisée dans nos sous-couches de moquette EcoBase® ; des emballages médicaux sous blister et des cartes SIM de téléphones portables recyclés, incorporés dans nos dalles de vinyle au Brésil ; et de PVB (poly butyral de vinyle) recyclé provenant du verre de sécurité utilisé dans les revêtements de sol résilients en Europe et dans les sous-couches des moquettes en Amérique du Nord.

Dans notre usine de Jacaré au Brésil, nous nous approvisionnons localement en déchets d'emballages médicaux sous blister et en cartes SIM mobiles, que nous recyclons et incorporons dans la formulation de nos produits VCT (dalles composites en vinyle) et dans la couche centrale de LVT (dalles de luxe en vinyle). Ces deux flux de déchets ont été identifiés par nos équipes locales de production et d'ingénierie qui ont pu développer une solution industrielle pour retraiter et recycler la matière en une matière première secondaire de haute qualité, utilisable dans la production de nos revêtements de sol LVT et VCT. Depuis 2015, nous avons recyclé plus de 4 000 tonnes de ces déchets post-industriels dans notre usine brésilienne, en remplacement de quantités équivalentes de matières premières vierges.

Exemple

Sous-couche de moquette EcoBase® avec craie recyclée – un exemple de collaboration et de détermination de nos équipes pour développer des solutions en faveur de l'économie circulaire

Aux Pays-Bas, nous avons établi un partenariat depuis plusieurs années avec des compagnies d'eau potable pour transformer la craie résiduelle en un stabilisateur pour notre sous-couche de moquette Desso EcoBase® certifiée Cradle to Cradle® Gold. Cette solution a été identifiée grâce à un dialogue ouvert sur notre ambition d'économie circulaire. Nous avons partagé notre approche de l'innovation circulaire avec d'autres entreprises de multiples secteurs lors des événements Cradle to Cradle organisés sur notre site de Waalwijk. Lors d'un de ces événements, le responsable d'une entreprise locale de distribution d'eau nous a approchés pour nous expliquer qu'il disposait d'une quantité importante de résidus de craie provenant de la conversion des eaux souterraines en eau potable. Ce fut le début d'une collaboration improbable qui a complètement transformé la façon dont nous nous approvisionnons en matières premières pour cette sous-couche. Tarkett s'approvisionnait en craie vierge dans une mine du nord de la France. La concrétisation de cette idée a nécessité un engagement, des ressources et un financement que Tarkett et AquaMinerals BV (une association de compagnies d'eau potable aux Pays-Bas) ont tous deux fournis sans hésiter pour créer de la valeur à partir des résidus du traitement de l'eau. Les ingénieurs de Tarkett se sont associés à d'autres sociétés, dont Brabant Water et Water Maatschappij Limburg, ainsi qu'au spécialiste des minéraux industriels Sibelco, pour obtenir la composition et la taille exactes des particules de craie à utiliser dans notre sous-couche et nos procédés de fabrication. Les difficultés ont été surmontées, car au départ, les particules étaient si dures qu'elles émoussaient les lames de nos machines à couper les moquettes. La sous-couche de la moquette EcoBase® contient au moins 75 % de craie, dérivée de matériaux recyclés définis positivement à 100 %. En d'autres termes, chaque matériau utilisé dans la sous-couche EcoBase® a obtenu une évaluation Cradle to Cradle Verte (risque faible) ou Jaune (risque modéré) pour la santé du matériau (Material Health). Notre collaboration circulaire a joué un rôle clé dans l'obtention de la certification Cradle to Cradle Gold de EcoBase® en 2015 et de la certification AirMaster EcoBase® Cradle to Cradle Gold en 2019. Il est important de noter qu'EcoBase® peut être recyclé à 100 % en toute sécurité dans notre propre processus de production. En 2019, nous avons utilisé 19 450 tonnes de craie provenant de ce flux de résidus pour nos dalles de moquette, et nous en avons utilisé environ 80 000 tonnes à ce jour. Nous avons continuellement investi dans l'expansion de notre usine de production d'EcoBase® afin d'augmenter sa production et de remplacer les sous-couches de moquette traditionnelle à base de bitume dans toutes nos gammes de dalles de moquette.

Exemple**Moquette d'avion circulaire constituée d'uniformes recyclés d'hôtesse de l'air**

Dans le cadre de son partenariat à long terme avec la compagnie aérienne néerlandaise KLM, cette dernière a fait appel à notre expertise en matière de développement durable dès 2013 pour l'aider à faire progresser son propre engagement en faveur de l'aviation durable. Nous avons travaillé avec la célèbre designer néerlandaise Hella Jongerius, qui a créé un nouveau look pour l'intérieur des avions de la compagnie, et le recycleur de textiles Texperium, pour créer la moquette Wilton intégrant des uniformes recyclés d'hôtesse de l'air. Aujourd'hui, nous continuons à travailler avec Texperium, le Centre d'Innovation Ouvert pour le recyclage des textiles de haute qualité, et avec Frankenhuis, un spécialiste du traitement durable des textiles à Haaksbergen, aux Pays-Bas, pour livrer cette moquette tissée « circulaire » à KLM, qui, depuis son lancement, a été installée dans 110 avions de la flotte de passagers de KLM, en classe économique et en classe affaires. En outre, Tarkett collecte et traite la moquette en fin de vie qui, dans l'aviation, doit être remplacée toutes les 12 à 20 semaines en raison de son utilisation intensive. Depuis 2012, plus de 270 tonnes de moquette ont été collectées dans le cadre du programme de reprise et de recyclage ReStart® de Tarkett.

Exemple**Utiliser du poly butyral de vinyle (PVB) recyclé post-utilisation provenant du verre de sécurité dans nos revêtements de sol**

La résine de poly butyral de vinyle (PVB) est un film plastique dur, transparent, adhésif et résistant à l'eau. Le PVB est principalement utilisé comme matière première pour le verre de sécurité feuilleté dans les pare-brises de voiture, les bâtiments et les panneaux solaires.

Tarkett a travaillé en étroite collaboration avec deux entreprises innovantes pour incorporer dans la formulation de ses produits du PVB recyclé post-utilisation plutôt que des matériaux vierges. Ces sociétés européennes ont toutes deux développé un procédé de traitement pour nettoyer et recycler le PVB après usage, transformant ce matériau autrefois non recyclable en une matière première secondaire de haute qualité qui pourrait être utilisée par les industries de l'automobile, de la construction et des plastiques. En étroite collaboration avec une entreprise, les équipes européennes de Tarkett ont mené quatre années de tests pour garantir une formulation de produit de haute qualité, constante et conforme à nos critères stricts de qualité et d'environnement, y compris des niveaux de COV (Composés Organiques Volatiles) très faibles. Le résultat : un matériau recyclé post-utilisation en

Exemple

économie circulaire pour nos dalles modulaires résilientes iD Revolution.

Il faut souligner que le PVB recyclé a une empreinte carbone 25 fois inférieure à celle du PVB vierge, ce qui nous aide à réduire nos émissions de gaz à effet de serre du Scope 3. iD Revolution, un revêtement de sol modulaire résilient certifié Cradle to Cradle certified™ niveau Or, atteint le niveau Platine pour Cradle to Cradle® Material Health (santé des matériaux). Plus de 83 % des matériaux utilisés pour fabriquer iD Revolution sont recyclés, minéraux ou bio-sourcés, ce qui contribue à préserver les ressources naturelles. Cela comprend 24 % de PVB recyclé, 11 % de bio-plastique (PLA) et 49 % de craie, un minéral que l'on trouve en abondance dans la nature. En 2019, ce produit a reçu diverses récompenses dont le FX Award pour les revêtements de sol organisé par le magazine de design d'intérieur FX Magazine au Royaume-Uni et le Prix pour l'environnement dans la catégorie « Produits » de la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL). La FEDIL a noté que les lauréats répondaient aux critères fixés dans le règlement du Prix de l'environnement, à savoir l'écologie, l'innovation, la réalisation pratique et l'efficacité économique, ce qui montre que les concepts d'économie circulaire, d'utilisation responsable des ressources et de l'énergie et de réutilisation des produits recyclés sont déjà une réalité dans les entreprises.

Aux États-Unis, grâce à une coopération similaire et durable avec une autre entreprise, nous incorporons du PVB recyclé post-utilisation dans notre ethos® Modular with Omnicat Technology™, une solution de sol à surface souple de haute qualité composée de matériaux sains et sûrs dont 33% de PVB recyclé post-consommation. En 2019, il a reçu le prix Relfocus Sustainability Innovation Award dans la catégorie Design de la Plastics Industry Association et de la Society of Plastic Engineers Sustainability Division. Ces prix sont destinés à récompenser les entreprises qui repoussent les limites de l'innovation, en apportant des avantages environnementaux dans la conception des produits, les matériaux durables et la valorisation en fin de vie. De 2004 à 2019, nous avons réutilisé environ 29 000 tonnes de films PVB provenant de 28,2 millions de pare-brises.

Zoom sur les indicateurs clés**Matériaux recyclés**

En 2019, nous avons utilisé plus de 126 000 tonnes de matériaux recyclés¹ permettant d'éviter l'achat de matières vierges, ce qui représente plus de 12 % des matières premières en volumes achetés. Notre nouvel objectif fixé dans le cadre de notre stratégie « Change to Win » est de tripler la part de 10 % que nous avons en 2018 pour atteindre 30 % d'ici 2030.

¹ Matériaux recyclés : matériaux qui auraient autrement été envoyés pour l'élimination des déchets; les chutes de production et autres déchets de fabrication recyclés en interne sont inclus.

Notre engagement à limiter les déchets et à construire une économie circulaire

3.6.4.3 Collecter et recycler les déchets de revêtements de sol post-installation et post-consommation

Développer des capacités et des solutions pour le recyclage des déchets de revêtements de sol

En plus de recycler les déchets post-fabrication, nous avons développé notre capacité de recyclage des chutes d'installation de revêtements de sols et des revêtements usagés dans nos propres procédés de fabrication, ce qui a nécessité le développement d'unités de recyclage sur site.

Tarkett dispose ainsi de **huit centres de recyclage** au sein de sites de production dans le monde : Florence (États-Unis), Dalton (États-Unis), Ronneby (Suède), Clervaux (Luxembourg), Waalwijk (Pays-Bas), Narni (Italie), Otradny (Russie) et Jacareí (Brésil). L'un des exemples est le centre de recyclage situé au Luxembourg, sur le site de Clervaux, qui traite à la fois les déchets de post-fabrication d'autres sites européens et les chutes d'installation de revêtements de sol. La sous-couche composée à partir de produits recyclés est utilisée sur plusieurs sites de production de revêtements de sols en vinyle en Europe, et sur la ligne de production de dalles vinyle de Clervaux.

Aux États-Unis, « Tarkett Dalton Environmental Center » fonctionne sur le même principe et les produits recyclés sont utilisés dans la fabrication des sous-couches « ER3 » pour les moquettes. Les centres de recyclage de Clervaux et de Dalton sont par ailleurs certifiés pour leur processus de recyclage (certification EuCertPlast pour Clervaux, certification SCS Recycling Facility pour Dalton).

Nous continuons à mener des recherches et faire des essais sur de nouvelles techniques de recyclage dans le but de développer des solutions techniquement et économiquement viables pour le recyclage des déchets de revêtements de sol.

- > Par exemple, nous opérons en Suède une solution développée en interne pour recycler les revêtements de sol en vinyle homogène de Tarkett fabriqués à partir de 2011, élargissant ainsi les options de recyclage que nous offrons aux clients et réalisant un pas de plus vers la promotion de solutions circulaires (pour plus de détails, voir la Section 3.6.1.1 "Travailler collectivement vers une économie circulaire").
- > Toujours en Suède, où le parquet représente un tiers du marché des revêtements de sol, nous avons réussi à recycler 1 000 mètres carrés de parquet massif pour créer un parquet avec une couche d'usure entièrement en chêne recyclé, le premier du genre. Il s'agit d'un projet passionnant qui répond à la demande croissante des clients et qui nous permet d'augmenter le volume de matériaux recyclés utilisés dans nos produits, contribuant ainsi à préserver les ressources naturelles et à réaliser des économies d'énergie, par rapport à l'approvisionnement en chêne vierge. Le projet pilote concernait l'enlèvement et le recyclage de parquets en chêne massif qui avaient été installés dans les années 1970 sur un site industriel exploité par Les 3 Suisses près de Lille (France). Dans un premier temps, nous avons retiré du parquet les clous, le métal ou le bois affecté par l'humidité. Ensuite, nous avons appliqué un procédé

spécial pour transformer le bois de chêne restant en une couche d'usure, adaptée à notre nouveau design. Parmi les clients de Tarkett qui ont accueilli ce nouveau revêtement de sol figure la société de promotion immobilière suédoise AMF Fastigheter à Stockholm, où 500 m² ont été installés dans l'un de leurs immeubles de bureaux en 2019. Suite à cet essai, nous sommes maintenant à la recherche d'autres sources de parquets post-utilisation pour nous aider à assurer l'approvisionnement régulier en matières premières secondaires dont nous avons besoin pour la production de cette nouvelle collection, appelée Fenix, du nom de l'oiseau mythologique symbolisant la renaissance.

Exemple

Trouver des solutions techniques pour construire une économie circulaire - recyclage de vieux revêtements de sol en PVC¹ en fin de vie

Tarkett est un membre actif et un promoteur du projet européen « Circular Flooring », qui vise à développer le recyclage respectueux de l'environnement des revêtements de sol en PVC post-consommation. Le projet est géré par le consortium Circular Flooring, composé de onze entreprises et instituts de recherche d'Autriche, de Belgique, de France, d'Allemagne et de Grèce, et dirigé par le Fraunhofer Institute for Process Engineering and Packaging IVV de Freising (Allemagne). Le projet est axé sur la récupération d'un composé de PVC à partir de revêtements de sol en PVC post-consommation et sur la séparation des plastifiants caducs afin de créer un matériau recyclé pour la fabrication de nouveaux revêtements de sol en PVC.

Les revêtements de sol en PVC souple en fin de vie contiennent potentiellement des « anciens plastifiants » qui ne peuvent plus être utilisés aujourd'hui pour des raisons de protection des consommateurs (exigences REACH de l'UE) et qui ont entre-temps été remplacés dans l'UE par des alternatives plus sûres. Le recyclage moderne de ces revêtements de sol avec récupération du PVC en qualité vierge exige donc une séparation techniquement sophistiquée de ces « anciens plastifiants ». Le nouveau projet européen Circular Flooring relèvera ce défi avec le procédé innovant de recyclage des plastiques CreaSolv[®], qui est breveté par le Fraunhofer Institute for Process Engineering and Packaging IVV. L'objectif est de recycler soigneusement les revêtements de sol en PVC en fin de vie en dissolvant et en éliminant les substances respectives afin d'obtenir un matériau PVC vierge de haute qualité qui est transformé en granulés. Ceux-ci sont prêts à être réutilisés dans de nouveaux produits de revêtement de sol conformes à la législation européenne en vigueur et répondant aux attentes des consommateurs en matière d'économie circulaire. L'objectif du projet européen Circular Flooring est d'étudier la faisabilité technique et commerciale de ce procédé de recyclage des revêtements de sol en PVC à l'échelle industrielle. L'analyse du cycle de vie sera appliquée pour comparer l'impact des différentes technologies.

¹ Polychlorure de vinyle

Collecter et recycler les chutes de pose et les revêtements**usagés : le programme ReStart®**

ReStart®, un programme phare de Tarkett pour la collecte et le recyclage des déchets de revêtements de sol, répond à un double objectif :

- > augmenter la collecte des revêtements de sols de Tarkett post-installation et post-utilisation (ou dans certains cas en provenance d'autres fabricants), afin d'obtenir un volume croissant de matières premières secondaires et limiter le besoin de ressources vierges, développant ainsi un modèle circulaire avec des produits de qualité et économiquement viables ; et
- > proposer à nos clients une solution responsable, économique et circulaire pour contribuer à la sauvegarde des ressources naturelles du monde, à la protection de l'environnement et pour éviter l'incinération ou la mise en décharge.

Les revêtements de sol collectés via ReStart® ont essentiellement vocation à être réintégrés dans nos propres procédés de fabrication, mais nous explorons également d'autres solutions de recyclage « à boucle ouverte » lorsque cela est pertinent.

A fin 2019, le programme ReStart® existe sous plusieurs formats dans différents pays en Europe (Suède, Norvège, Finlande, Danemark, France, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Italie, Espagne et Pologne), au Brésil et en Amérique du Nord :

En **Europe**, nous collectons principalement les chutes de pose de vinyle et les dalles de moquette post-utilisation. Nous proposons désormais le service de reprise et de recyclage ReStart® pour les revêtements de sol en vinyle sans frais pour nos clients afin de les encourager à rejoindre et à participer à la transition vers une économie circulaire. Pour les revêtements de sol en vinyle, Tarkett fournit des big-bags et organise la collecte des matériaux post-installation ou post-utilisation (actuellement pour les revêtements homogènes post-consommation installés depuis 2011) qui sont envoyés à nos centres de recyclage de Clervaux (Luxembourg) ou de Ronneby (Suède). En France, nous utilisons également le réseau PVC Next exploité par Kalei pour le recyclage d'autres types de revêtements de sol en vinyle post-consommation. Ils sont envoyés en Allemagne à l'AGPR (Association pour le Recyclage des Revêtements de Sol en PVC). Nous développons des partenariats locaux avec des opérateurs logistiques pour réaliser la collecte des déchets et dans certains cas un tri préalable. Une fois dans nos centres de recyclage, les déchets sont triés puis évalués avant d'être traités et réintégrés dans notre processus de production. Pour les moquettes, Tarkett fournit un support pour faciliter la collecte sur site, puis les déchets sont envoyés à notre centre de recyclage de moquettes à Waalwijk (Pays-Bas) pour y être recyclés. Nous reprenons également le linoléum pour le recycler sur notre site de Narni (Italie) et, suite à un essai réussi, nous cherchons à collecter les parquets en bois massif usagés pour les recycler en Suède. Au Royaume-Uni, l'un des clients stratégiques de Tarkett, une entreprise familiale de construction nationale (Willmott Dixon), a décerné à Tarkett son prix de partenaire durable, notamment pour le service de reprise et de recyclage ReStart® de Tarkett.

Exemple**Sensations à Strasbourg, programme immobilier avec collecte sur site des déchets de revêtements de sol**

Tarkett a été retenu pour équiper le sol et organiser la collecte et le recyclage ReStart® des chutes de pose sur site des nouveaux appartements Sensations à Strasbourg (France). Ce programme immobilier, réalisé par Bouygues Immobilier, s'inscrit dans le cadre de l'Ecocity "Strasbourg Métropole Deux Rives" qui répond aux enjeux climatiques, propose des programmes de logements décarbonés et améliore la qualité de vie des habitants. Le programme a obtenu le plus haut niveau de certification de la Low Carbon Buildings Association (BBCA) qui mesure 4 piliers : construction, exploitation, stockage du carbone et économie circulaire. La gamme de vinyle iD Inspiration® 55 de Tarkett, à très faible émission de COV et sans phtalates, contenant 32 % de matériaux recyclés, a été sélectionnée par le maître d'ouvrage. La recyclabilité de la gamme iD Inspiration® et le service de reprise et de recyclage ReStart® ont également été des facteurs déterminants. Les installateurs ont collecté les chutes dans des big-bags qui ont ensuite été récupérés et triés par Veolia, partenaire ReStart® de Tarkett en France, avant d'être traités et réintroduits dans le cycle de production de l'usine Tarkett de Clervaux au Luxembourg.

Au **Brésil**, le Groupe a lancé ReStart® en 2019 après une phase pilote en 2018. Tarkett reprend les matériaux post-installation des revêtements de sol résilients homogènes et hétérogènes, les dalles composites en vinyle et les dalles en vinyle haut de gamme (LVT) de clients proches de notre site de Jacaré pour les recycler.

En **Amérique du Nord**, le programme existe depuis la fin des années 90 pour la collecte et le recyclage des dalles de moquette et a été étendu aux revêtements de sol en vinyle en 2010. La collecte et recyclage ReStart® a été et reste encore principalement post-utilisation plutôt que post-installation. L'enjeu est de développer des solutions logistiques, notamment en trouvant les bons partenaires logistiques, pour collecter et recycler en plus grand volumes les produits post-utilisation, ainsi que les petites quantités de déchets de revêtements de sol post-installation, tout en réintroduisant des matériaux dans des produits existants.

Notre engagement à limiter les déchets et à construire une économie circulaire

Zoom sur les indicateurs clés



Le programme ReStart® pour la collecte et recyclage de revêtements de sol

De 2010 à 2019, Tarkett a collecté plus de 105 000 tonnes de revêtements de sols (récupération post-installation et post-utilisation de revêtements de sol vinyle, linoléum ou moquette). En 2019, le programme ReStart® a permis de collecter 3 300 tonnes de chutes d'installation et de revêtements de sols usagés, soit autant qu'en 2018 (3 300 tonnes).

Des progrès encourageants ont été réalisés en Europe avec un nombre croissant de pays proposant à nos clients le service de collecte sans frais supplémentaires pour organiser la collecte des chutes de revêtements de sol en vinyle post-installation. En outre, le nouveau centre de recyclage de moquettes aux Pays-Bas étant désormais opérationnel, davantage de revêtements de sol en moquette post-utilisation seront collectés et recyclés. En Amérique du Nord, les volumes de moquettes post-consommation encore faibles aujourd'hui devraient augmenter dans les prochaines années lorsque nos produits plus récents conçus pour le recyclage seront en fin d'usage et disponibles pour être collectés et recyclés. Voir ci-dessous pour plus d'explications et de détails sur les défis de la collecte et du recyclage des revêtements de sol.

Tarkett est déterminé à construire une économie circulaire et comprend les défis et les obstacles qu'il doit surmonter pour réaliser la transformation souhaitée. En 2019, nous avons annoncé, dans le cadre de notre stratégie « *Change to Win* », la nécessité de « changer la donne » et cela a dynamisé nos efforts sur tous les fronts :

- 1. Développer des solutions pratiques et trouver les bons partenaires sur chaque marché afin de faciliter la reprise.** Par exemple, Veolia en France, Kuijs transport aux Pays-Bas et Verhoek en Allemagne.
- 2. Embarquer les clients, avec un service de reprise et de recyclage ReStart® simple et économique.** Nous invitons activement nos clients à adhérer à notre programme de reprise ReStart® qui les aide à gérer leurs déchets de revêtements de sol tout en contribuant au passage à un modèle d'économie circulaire. Comme les maîtres d'ouvrage incluent de plus en plus la gestion des déchets de chantier dans leurs appels d'offres, ReStart® permet aux clients de Tarkett de s'inscrire à un simple programme local de reprise et de recyclage des revêtements de sol. Par exemple, Tarkett propose désormais en Europe le service ReStart® pour les revêtements de sol en vinyle sans frais supplémentaires.

En Allemagne, Tarkett a simplifié son service de reprise et développé des supports de communication pour informer et promouvoir le service ReStart® auprès de ses clients locaux (pour plus de détails, voir la Section 3.6.1.1 "Travailler collectivement vers une économie circulaire").

3. Collaborer, partager les expériences et contribuer à la promotion d'un cadre favorable à l'économie circulaire.

Tarkett contribue et participe à diverses plateformes pour partager l'expérience, apprendre des autres et promouvoir un cadre qui facilite la transition vers une économie circulaire (pour plus de détails, voir ci-dessous le feedback de Tarkett et la Section 3.6.1.3 "Construire ensemble une économie circulaire").

Notre engagement et nos actions depuis plusieurs années nous permettent de comprendre et de mieux appréhender les enjeux et les opportunités pour favoriser l'économie circulaire sur le terrain. Les volumes collectés en 2019 sont comparables à ceux de 2018. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- > Tout d'abord, la principale diminution de volume concerne l'Amérique du Nord, où les volumes collectés de revêtements de sol post-utilisation ont diminué au cours des dernières années. Les principales raisons sont d'ordre commercial (fin des contrats avec les principaux clients), technique (difficultés de séparation des différentes couches à recycler, traçabilité des matériaux et compatibilité avec la composition de nouveaux produits éco-conçus) et structurel (logistique inverse, réglementation peu incitative, absence de demande des clients). La moquette ethos® Modular, qui est commercialisée depuis quelques années, peut être recyclée post-utilisation et utilisée dans notre production actuelle. Cependant, il y a un délai entre la commercialisation, la pose et le délai de remplacement par nos clients, ce qui limite encore le volume potentiel de produits à recycler.
- > En Europe de l'Est, nous fournissons principalement le marché résidentiel, ce qui signifie moins de possibilités de collecte post-installation à grande échelle. En outre, sur ces marchés, par rapport à l'Europe de l'Ouest, l'incitation au recyclage par les autorités locales est très limitée.
- > En Europe, jusqu'au développement de notre centre de recyclage de moquettes aux Pays-Bas, nous avons une capacité limitée pour le démontage et le recyclage des dalles de moquette post-installation et post-utilisation.
- > Enfin, Tarkett est également confronté à des difficultés pour la collecte et le recyclage des gazons artificiels usagés. Sur la plupart des marchés, il n'existe pas de solutions éprouvées pour recycler le vieux produit et générer une matière première secondaire utile. Par exemple, en Amérique du Nord, la solution la moins chère reste la mise en décharge, ce qui rend difficile l'implication des autorités publiques locales soucieuses des coûts dans la recherche et l'expérimentation d'une alternative de récupération et de recyclage.

Exemple

Remplacement et recyclage des moquettes pour Bank of America aux États-Unis

Bank of America participe au programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett depuis 2001 et, à ce jour (fin 2019), Tarkett a recyclé dans le cadre de ce programme 590 tonnes de revêtements de sol. Les revêtements de sol retournés sont recyclés dans un processus en boucle fermée et utilisés comme matière première secondaire pour les nouveaux revêtements de sol ER3. L'utilisation de moquette recyclée comme un composant majeur dans les nouveaux revêtements de sol tels que les dalles de moquette ethos® Modular (avec entre 48 et 64% de contenu recyclé post-fabrication et post-utilisation) réduit grandement les impacts environnementaux et les émissions de gaz à effet de serre associés à l'extraction, au traitement et au transport des matières premières. Par conséquent, l'énergie intrinsèque des revêtements de sol modulaires Tarkett est de 35 à 45 % inférieure à celle des produits moyens de l'industrie fabriqués à partir de matières vierges (selon les données moyennes de l'industrie de la base de données BEES LCIA).

Exemple

Une solution d'économie circulaire pour les terrains de gazon artificiel à Rotterdam, aux Pays-Bas

FieldTurf de Tarkett a remporté un appel d'offres de la ville de Rotterdam qui cherchait une solution d'économie circulaire pour le renouvellement de ses terrains de gazons artificiels. Rotterdam s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre une économie circulaire pour tous ses déchets d'ici 2050. L'ancien gazon synthétique des 3 terrains a été enroulé et traité afin de séparer les différentes matières plastiques. Ces résidus ont ensuite été envoyés à notre site MET d'Absteinach en Allemagne pour produire des remplissages ProMax Hydroflex qui ont été acheminés par la suite à Rotterdam pour être utilisés sur les nouveaux terrains. Le matériau de remplissage ProMax HydroFlex contient jusqu'à 30 % de polyéthylène issu de fibres de gazon synthétique recyclées provenant de terrains en fin de vie.

En résumé, Tarkett prend des mesures pour identifier, développer et mettre en œuvre des solutions en réponse à ces défis et pour progresser dans sa transition vers une économie circulaire.

Défis	Solutions potentielles / Initiatives Tarkett
1. Les anciens revêtements de sol post-utilisation ne sont pas compatibles en tant que matière première secondaire pour les produits de revêtement de sol de nouvelle génération	<ul style="list-style-type: none"> > Recherche d'autres applications pour les revêtements de sol et les surfaces sportives recyclés > Développer des technologies et des procédés industriels pour faciliter le recyclage des revêtements de sol en vinyle et des moquettes après usage > La plupart des produits de la génération actuelle de Tarkett sont mieux conçus et adaptés au recyclage > Le processus de développement de nouveaux produits de Tarkett comprend des étapes de vérifications pour assurer la conception en vue du recyclage des futurs produits
2. Difficultés techniques et limites de capacités pour recycler les anciens produits	<ul style="list-style-type: none"> > Le centre de recyclage des moquettes de Tarkett aux Pays-Bas est désormais opérationnel > Des essais de recyclage de revêtements de sol en vinyle homogène en Suède > Des essais de recyclage de parquet en bois massif en Suède > Soutien au projet européen CIRCULAR FLOORING pour accroître le recyclage des anciens revêtements de sol en PVC
3. Manque de structure et d'incitations pour promouvoir le recyclage et obstacles liés à l'utilisation de matières premières secondaires	<ul style="list-style-type: none"> > Tarkett s'engage dans un dialogue pour partager les expériences et les défis avec les pouvoirs publics afin de promouvoir un cadre plus favorable > Tarkett encourage ses clients à rejoindre son programme de reprise et de recyclage ReStart®

Éco-concevoir le système de pose du revêtement de sol pour une dépose facile et un recyclage efficace

Tarkett cherche à intégrer dès la conception du produit l'étape de la dépose facile permettant à terme une collecte, un tri et un recyclage plus efficaces. Au-delà du seul revêtement de sol, l'enjeu est de concevoir des « systèmes » de sols comprenant produits, méthodes de pose et de dépose, facilitant la récupération des revêtements de sol en fin d'usage tout en permettant la séparation des différentes couches et matériaux.

Par exemple, les gammes modulaires vinyle en pose flottante et avec système de clipsage ne nécessitent aucun adhésif, ce qui permet de désinstaller très facilement le revêtement.

Introduit en 2018, notre gamme Cementi Click de dalles et planches minérales contenant 95% d'argile, utilise également un tel système de clipsage pour une installation et une dépose facile. En Amérique du Nord Tarkett dispose de la gamme modulaire ProGen™, un revêtement de sol qui est imperméable et résistant aux chocs, au trafic et à une utilisation intense, tout en étant facile à installer et déposer grâce au mécanisme de verrouillage rapide. Les dalles de moquette Quick-Fix (réalisées en partenariat avec Velcro®) et les produits Tape+ / Tape offrent des solutions pour que les moquettes puissent être installées, réinstallées et recyclées facilement, sans endommager la surface du revêtement de sol. Notre revêtement de sol modulaire et résilient iD Revolution peut également être installé avec un tackifiant, permettant ainsi une installation et une dépose rapides.

Notre préservation des ressources en eau et en énergie

Retour d'expérience de Tarkett : les défis de la collecte et de la réutilisation de revêtements de sol

Après plusieurs années d'expérience avec le programme de reprise et de recyclage ReStart® et d'initiatives d'économie circulaire, Tarkett a pu identifier les principaux défis et recommandations en matière de collecte et recyclage des revêtements de sol :

> **Développer un écosystème incitatif et économiquement viable pour toutes les parties prenantes :**

- inciter le maître d'œuvre ou l'architecte / designer à exiger et prescrire des revêtements à base de produits recyclés et recyclables, et conformes à des référentiels et labels reconnus ;
- encourager l'installateur ou le responsable de chantier à trier et à rapporter ses déchets plutôt que de payer pour les envoyer en décharge ou à l'incinération ;
- faciliter pour l'intermédiaire la collecte et le tri pour optimiser la qualité des volumes collectés et assurer la traçabilité ;
- engager le fabricant de revêtements de sol à d'une part éco-concevoir et utiliser des matières recyclées, et d'autre part à former ses forces de vente et ses clients pour la collecte et le recyclage ;
- mettre en place une réglementation et une fiscalité en faveur de l'économie circulaire (au niveau national et territorial) : pénaliser la mise en décharge et l'incinération, favoriser les produits recyclés et recyclables ou réutilisables dans les appels d'offres publics ;
- renforcer la cohérence entre les politiques publiques liées à l'économie circulaire, en particulier les réglementations sur la gestion des déchets et des produits chimiques (tel quel REACH) avec les réglementations sur les produits ;
- élaborer des programmes de recherche et un dialogue interindustriel dans l'objectif de transformer les déchets des uns en ressources de qualité pour les autres.

- > **Mettre en place une logistique inversée** avec un maillage serré de points de collectes, proche des chantiers de construction ou de rénovation, afin de faciliter la vie du client qui doit trier et apporter les chutes de pose ou matériaux post-usage.
- > **Assurer la traçabilité des produits**, ainsi que celle des matières collectées et recyclées. En effet, dans une optique de recyclage, il est indispensable de connaître précisément la composition des produits qui sont collectés, afin d'utiliser des matières recyclées de qualité et saines. C'est aussi dans cette optique que Tarkett a développé les MHS (voir section 3.6.2.2 "Évaluer les matériaux et leurs impacts sur la santé et l'environnement") et se positionne en faveur de la mise en place de « passeports de matériaux et de produits ».
- > Notre approche concernant l'économie circulaire est d'être aussi ouverte et transparente que possible sur la qualité des matériaux que nous utilisons dans nos produits. Par transparence, nous entendons la divulgation et la communication du contenu chimique des matériaux par les fournisseurs et les fabricants de composants tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris aux consommateurs et aux acteurs de la gestion des déchets. Notre expérience montre que les passeports de matériaux et de produits comme le MHS peuvent contribuer à faire de l'économie circulaire une réalité. Tarkett a plaidé en faveur de tels outils de transparence lors de la Conférence des parties prenantes de l'économie circulaire de 2019 à Bruxelles (Belgique) et lors de l'atelier de l'Alliance du G7 sur l'efficacité des ressources à Paris (« Tools making value chains more circular and resource efficient »). Ces informations - concernant le produit, sa composition chimique et les risques sanitaires et environnementaux qui lui sont associés - doivent être disponibles tout au long du cycle de vie du produit, en particulier pour les produits de construction, qui peuvent durer des décennies.

3.6.5 Notre préservation des ressources en eau et en énergie

3.6.5.1 Réduire la consommation d'eau

Conscient de l'enjeu majeur que représente la préservation de cette ressource vitale et dans le cadre de sa stratégie environnementale Tarkett gère l'eau de manière responsable sur ses sites de production depuis de nombreuses années. Notre objectif de consommation d'eau 2020 est ambitieux : tous nos sites industriels devront ne pas consommer d'eau dans leur procédé industriel, ou devront être équipés d'un circuit d'eau en boucle fermée, c'est-à-dire réutilisant à minima 98% de l'eau utilisée.

En 2019, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer la gestion de l'eau sur nos sites de production, par exemple :

- > Le site de production de moquettes de Dalton (États-Unis) a encore réduit sa consommation d'eau en continuant à éliminer les procédés de teinture au jet, achevant les travaux en août 2019. Cela a engendré des économies

significatives en termes de consommation d'eau (réduction de 96 % par rapport au même mois de l'année précédente) ainsi que de consommation d'énergie (pour plus de détails, voir la section 3.6.5.2 "Améliorer l'efficacité énergétique").

- > Sur notre site de Calhoun de moquette (Etats-Unis), un nouveau système de refroidissement a été installé, permettant une réduction de 40 % de la consommation par rapport à l'année précédente.
- > A Dendermonde (Belgique), en raison de la taille et de la complexité des systèmes d'eau, il semble difficile d'obtenir un système d'eau en boucle fermée. Nos équipes locales se concentrent donc sur l'amélioration de l'efficacité des procédés utilisant de l'eau. Par ailleurs, des mesures confirment que l'eau traitée que le site rejette est d'une qualité plus supérieure (plus propre) à l'eau dans laquelle nous rejetons.

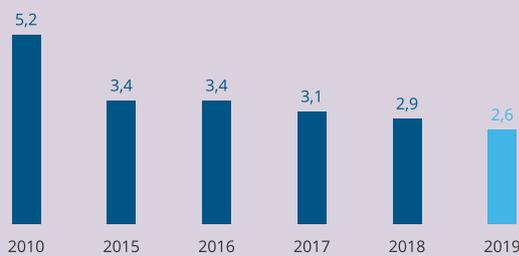
Zoom sur les indicateurs clés

Consommation d'eau

En 2019 nous avons réalisé des progrès importants en matière d'économies d'eau. La consommation totale d'eau est en baisse de 15 % en 2019 par rapport à 2018¹ (0,73 million de m³ en 2019, contre 0,86 million de m³ en 2018), l'intensité hydrique mesurée par la consommation d'eau par m² de produit fabriqué a également diminué de 10,5 % (2,6 l/m² en 2019, contre 2,9 l/m² en 2018).

La proportion de sites utilisant des circuits d'eau en boucle fermée ou ne consommant pas d'eau dans leurs processus de fabrication a légèrement diminué en 2019 pour atteindre 66 % (contre 68 % en 2018), mais dans l'ensemble, la part a progressé par rapport à 57 % en 2015, contribuant ainsi à améliorer l'intensité hydrique et à réaliser des économies d'eau.

Intensité de consommation d'eau (l/m²)¹



Certaines de nos solutions de revêtements de sol et de surfaces sportives contribuent en outre à réduire la consommation d'eau et de produits chimiques **pendant la phase d'utilisation de nos produits**.

Par exemple, notre gamme de revêtements de sol en vinyle iQ bénéficie d'une technologie unique de restauration de surface avec nettoyage par polissage à sec, permettant d'éliminer les petites rayures et les traces d'usure de surface sont éliminées sans utiliser de produits chimiques ou d'eau, contribuant ainsi à une meilleure qualité de l'air intérieur et à des économies importantes.

L'utilisation de nos gazons synthétiques en remplacement de la pelouse naturelle pour les terrains de sport contribue également à la réduction de la consommation d'eau en éliminant les besoins d'arrosage, permettant d'éviter la consommation de près de 4 000 m³ d'eau par an et par terrain, en plus de supprimer les besoins en engrais.

3.6.5.2 Améliorer l'efficacité énergétique

L'amélioration constante de l'efficacité énergétique est un élément clé du programme WCM, avec des rapports mensuels, le partage des meilleures pratiques, des audits et le support de l'équipe centrale WCM qui aide les usines à identifier de nouvelles opportunités d'optimisation. Depuis 2011, la certification ISO 50001 reconnaît l'engagement des entreprises pour une meilleure gestion énergétique. En 2019, tous les sites européens de Tarkett employant plus de 250 personnes sont certifiés ISO 50001. L'usine Tarkett de Florence Est (États-Unis) a obtenu la certification ISO 50001

en 2019, la première usine à être certifiée en Amérique du Nord. Indépendamment des systèmes de certification, un certain nombre de nos sites appliquent déjà des pratiques répondant à des normes similaires aux normes ISO. Cela nous permet ainsi d'avoir notre propre retour d'expériences et d'identifier les meilleures pratiques à mettre en œuvre.

En 2019, dans le cadre du programme WCM, nos sites de production ont continué à optimiser leurs procédés de fabrication et améliorer leur efficacité énergétique, afin de réduire leur consommation d'énergie par mètre carré de produit fabriqué, par exemple :

- > Notre site vinyle à Sedan (France) a identifié et mis en place un système de récupération de chaleur en installant de nouveaux échangeurs de chaleur pour récupérer et réutiliser les calories (chaleur) des gaz d'échappement. L'énergie récupérée est réutilisée aussi bien dans le processus industriel (séchage des encres) que pour le confort des employés (chauffage des bâtiments). Cela a permis de réduire la consommation de gaz naturel de 3,4 %, d'économiser des coûts et de réduire les émissions de gaz à effet de serre associés d'environ 140 tCO₂eq par an.
- > Nos sites à Bačka Palanka (Serbie), Mytishchi et Otradny (Russie) ont installé des éclairages LED. A titre d'exemple, Mytishchi utilise aussi des systèmes de détection radio (RFID) pour éteindre les lumières là où elles ne sont pas nécessaires. Le nouvel éclairage LED permettra par exemple à Otradny d'économiser 534 MWh d'électricité par an, évitant ainsi l'équivalent de 147 tCO₂eq d'émissions de gaz à effet de serre.
- > Mytishchi (Russie) a également réalisé de nouvelles économies d'énergie en améliorant le système d'aspiration des poussières - la principale source de consommation du site. Ceci a été réalisé en installant un convertisseur de fréquence pour arrêter le système pendant les périodes d'arrêt.
- > Sur notre site d'Otradny (Russie), un atelier sur l'énergie a été organisé par WCM pour identifier les pertes d'énergie, avec la participation de quelques-uns des meilleurs experts du groupe de Clervaux (Luxembourg), Narni (Italie) et Bačka Palanka (Serbie). L'atelier a appliqué une méthodologie WCM, en identifiant et en documentant avec succès des solutions pour la récupération de chaleur.

Exemple

Des procédés de teinture plus efficaces pour la fabrication des moquettes aux États-Unis

Sur notre site de production de moquettes à Dalton (États-Unis), l'élimination des procédés de teinture par jet a permis de réaliser d'importantes économies d'énergie, d'eau et de coûts. Un examen approfondi du procédé de teinture existant et une évaluation des solutions alternatives ont révélé que le procédé de teinture au jet était trop gourmand en énergie, en eau et en main-d'œuvre et qu'il générerait des volumes d'eaux usées importants. De nouveaux procédés de coloration plus efficaces sont maintenant utilisés, soit directement sur notre site d'extrusion de Calhoun, soit, dans certains cas, pour de plus petits volumes, par des sociétés sous-traitantes.

¹ Retraité - Voir note méthodologique

Notre préservation des ressources en eau et en énergie

Zoom sur les indicateurs clés

Efficacité énergétique

La consommation d'énergie par m² de produit fabriqué est restée relativement constante en 2019 à 4,09 kWh par m² par rapport à 2018¹ (4,05 kWh par m²), puisque les économies globales d'énergie ont été compensées par la demande croissante des clients pour des produits plus modulaires dont la production nécessite plus d'énergie que celle des produits en rouleaux.

En outre, lorsque les volumes de production diminuent dans une usine, la consommation d'énergie ne diminue généralement pas au même rythme (en raison de la consommation structurelle), ce qui détériore l'intensité énergétique. Malgré ces facteurs, le World Class Manufacturing Program de Tarkett continue à rechercher et à mettre en œuvre des solutions pour réaliser des économies d'énergie. En 2019, 12 usines ont vu leur intensité énergétique s'améliorer, comme la production de vinyle sur le site de Sedan en France (-12 %) et sur le site de Bačka Palanka en Serbie (-13 %) ou la production de dalles en caoutchouc sur le site de Middlefield aux États-Unis (-10 %).

Certaines de nos solutions de revêtements de sol contribuent en outre à réduire la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation de nos produits. Par exemple, les collections vinyl Tapiflex, Acczent Excellence Premium et iQ, et les collections Linoleum xf xf² contribuent à réduire la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation de nos produits grâce à des traitements de surface qui limitent les rayures et l'apparition d'usure, retardant ainsi les opérations de nettoyage en profondeur qui sont très gourmandes en énergie.

3.6.5.3 Développer les énergies renouvelables

Développer l'utilisation d'énergies renouvelables sur nos sites représente une solution pour lutter contre le changement climatique. Dans ce domaine, différentes initiatives sont mises en place et poursuivies pour produire et consommer de l'énergie renouvelable :

- > Les déchets de bois issus de notre production sont utilisés comme biomasse pour la production d'énergie dans sept de nos usines : Hanaskog et Ronneby (Suède) ; Narni (Italie) ; Orzechowo (Pologne) ; Kalush (Ukraine) ; Bačka Palanka (Serbie) et Mytishchi (Russie). La même consommation d'énergie utilisant le gaz naturel émettrait 15,7 kt CO₂e de plus d'émissions de gaz à effet de serre de Scope 1, ce qui correspond à 6,5 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 pour 2019.
- > L'énergie solaire est utilisée sur nos sites de production de moquettes à Dendermonde (Belgique) et à Waalwijk (Pays-Bas), ainsi que sur le site de production de linoléum à Narni (Italie) qui utilise également l'énergie géothermique.

En complément des actions sur site, Tarkett encourage également l'utilisation de sources d'énergies vertes produites par des tiers, telles que les énergies hydraulique, éolienne ou solaire, ou en achetant par exemple de l'électricité certifiée renouvelable.

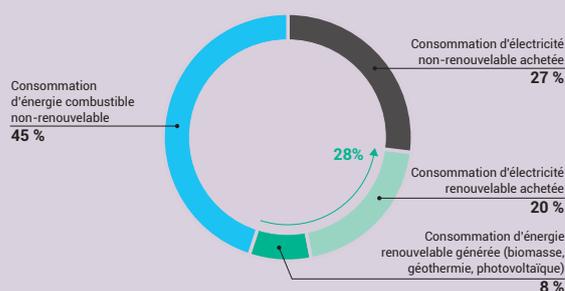
En 2019, notre site de Clervaux (Luxembourg) a commencé à s'approvisionner en électricité 100 % renouvelable, ce qui porte à 8 le nombre des usines qui s'approvisionnent en électricité 100 % renouvelable. Les autres sites sont Chagrin Falls et Middlefield (États-Unis), Narni (Italie), Dendermonde (Belgique), Waalwijk et Goirle (Pays-Bas) et Jacareí (Brésil). L'ensemble permet d'éviter l'émission d'environ 30,8 kt CO₂eq par an de gaz à effet de serre (base 2019 pour ces usines) l'équivalent de 12,7 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 pour 2019. Notre site serbe Bačka Palanka a également signé un accord pour la fourniture d'électricité 100% renouvelable à partir de 2020.

Zoom sur les indicateurs clés

Énergies renouvelables

Grâce notamment au nouveau contrat d'électricité renouvelable à Clervaux (Luxembourg), la part de l'électricité d'origine renouvelable est passée de 34 % en 2018 à 42 % en 2019 de la consommation totale d'électricité du groupe. La part des autres énergies renouvelables, comme la biomasse, dans le bouquet énergétique de Tarkett est désormais plus faible suite à la fermeture de l'usine de stratifiés à Eiweiler (Allemagne), ce qui porte la part globale des énergies renouvelables à 28 % en 2019. Globalement, l'utilisation de la biomasse et l'achat d'électricité d'origine renouvelable permettent d'éviter l'équivalent de quelque 46,5 kt CO₂eq d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui correspond à plus de 19 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 de Tarkett en 2019.

Répartition de la consommation d'énergie en 2019 (%)



¹ Retraité - Voir la note méthodologique pour plus de détails

3.6.6 Notre engagement à lutter contre le réchauffement climatique

L'activité industrielle n'est qu'un des principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour atteindre les objectifs de réduction de ces émissions, décidés aux échelles nationales et internationales, les entreprises industrielles doivent dépasser le cadre d'action de leur périmètre de responsabilité directe, et agir sur l'ensemble du cycle de vie de leurs produits. Cela passe non seulement par la réduction des besoins en énergie (production, transport, etc.) et une plus grande utilisation d'énergies renouvelables mais également par l'éco-conception, l'utilisation de matières premières recyclées et la mise en place du recyclage des déchets dans une approche d'économie circulaire. L'importance d'une économie circulaire et d'une utilisation plus efficace des ressources dans le cadre des efforts visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre et donc à lutter contre le changement climatique a été largement reconnue par un certain nombre d'institutions telles que l'ONU, le Forum économique mondial et la Fondation Ellen Macarthur.

Tarkett est déterminé à répondre à l'urgence climatique, notamment :

- > en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et de Scope 2 grâce à son programme WCM sur les sites de production et,
- > en limitant les émissions de gaz à effet de serre de Scope 3 grâce à ses initiatives en faveur d'une économie circulaire, en particulier l'approvisionnement et l'utilisation de matières premières secondaires à la place de matières vierges, et par le développement de la collecte et du recyclage des sols en fin d'usage.

Il est également de la responsabilité de nos gouvernements d'accélérer le développement de réglementations ambitieuses et incitatives afin d'assurer la transition vers une économie circulaire de tous les acteurs économiques, non seulement des fabricants, des consommateurs, mais aussi des pouvoirs publics par la promotion de marchés publics intégrant des critères d'économie circulaire.

3.6.6.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) sur nos sites de production

Comme décrit en Sections 3.6.5.2 "Améliorer l'efficacité énergétique" et 3.6.5.3 "Développer les énergies renouvelables", notre approche pour réduire de façon continue nos émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1 et 2 liées à la consommation de combustibles et d'électricité sur nos sites de production est basée sur les actions suivantes, par ordre de priorité :

- > améliorer l'efficacité énergétique grâce aux modifications et optimisations de nos procédés de fabrication ;
- > développer la production d'énergies renouvelables sur site (par exemple biomasse, géothermique, solaire) ;
- > acheter de l'électricité 100% renouvelable.

Zoom sur les indicateurs clés

Changement climatique

Nos émissions de GES Scope 1 et 2 liées à la consommation de combustibles et d'électricité sur nos sites de production s'élevaient à 242,677 tonnes CO₂eq en 2019, en baisse de 10,3 % en valeur absolue par rapport à 2018¹, principalement en raison de l'augmentation du recours à achat d'électricité d'origine renouvelable. Par rapport à 2010¹, Tarkett enregistre une diminution de 23,7 % des émissions absolues de gaz à effet de serre, ce qui correspond à une réduction de plus de 75 000 tonnes de CO₂eq.

Tarkett a annoncé en juin un nouvel objectif à long terme de réduction des émissions de GES dans le cadre de sa stratégie « Change to Win ». L'objectif est de réduire l'intensité des émissions de GES de Scope 1 et 2 de 30 % en 2030 par rapport à 2020 (par mètre carré de produit fabriqué, en kg CO₂eq/m²). Ceci suit l'objectif actuel de Tarkett pour 2020 (-20% par rapport à 2010). En 2019, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 s'élève à 0,87 kg CO₂eq/m², soit une réduction de 15,3 % par rapport à 2010¹.

Intensité des émissions de gaz à effet de serre (kgCO₂eq/m²)¹



3.6.6.2 Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) tout au long de la chaîne de valeur

Une initiative d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) de type Scope 3 a été entreprise en 2018 afin de mieux comprendre notre impact sur le changement climatique tout au long du cycle de vie de nos produits et de nos activités. En appliquant la méthodologie du « GHG Protocol - Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard », nous avons estimé nos émissions de GES Scope 3 pour les postes suivants :

- > amont : produits et services achetés, déchets produits par nos opérations, et déplacements professionnels ;
- > aval : transport et distribution, installation de nos produits, utilisation de nos produits, et traitement de nos produits en fin d'usage.

¹ Retraité - voir la note méthodologique pour plus de détails

Notre engagement à lutter contre le réchauffement climatique

D'autres postes d'émissions tels que les trajets quotidiens des employés, les actifs loués, les franchises et les investissements ont été exclus de l'étude, étant jugés soit non pertinents au vu des activités de Tarkett, soit non significatifs sur la base d'une analyse préliminaire. Les émissions de GES Scope 3 de chaque poste ont été calculées sur la base de données d'activité de Tarkett réelles ou estimées pour l'année 2015, et de facteurs de conversion issus de diverses sources (par exemple : bases de données génériques telles que GHG Protocol, Ecoinvent, base de données européenne sur les cycles de vie ; ou données spécifiques des fournisseurs).

Cette étude a permis à Tarkett d'identifier (voir tableau ci-dessous) les quatre postes principaux d'émissions de GES Scope 3 le long de la chaîne de valeur des produits (les émissions provenant de la production des matières premières, de l'élimination en fin de vie et du transport des produits ainsi que les émissions potentielles associées au nettoyage des sols).

En 2019, nous avons entrepris des travaux afin de mieux évaluer la contribution de notre engagement d'économie circulaire aux réductions d'émissions de Scope 3 grâce à l'utilisation de matières premières secondaires au lieu de matières premières vierges. En utilisant les données des ACV de Tarkett via le logiciel SimaPro et nos rapports sur les émissions de GES, nous estimons que l'utilisation d'environ 100 000 tonnes de matières recyclées permet d'éviter environ 200 000 tonnes d'émissions de CO₂eq par rapport à l'utilisation de matières premières primaires vierges. C'est à peu près l'équivalent des émissions annuelles de GES d'une ville européenne de 16 000 habitants. L'ampleur de ces économies d'émissions de GES souligne encore l'importance d'accroître davantage nos efforts sur nos initiatives d'économie circulaire :

- > l'éco-conception du produit pour assurer le contenu recyclé et la recyclabilité ;
- > la collecte et le recyclage des revêtements de sol post-installation et post-consommation.

Synthèse des émissions estimées du scope 3¹ :

Poste Scope 3	Émissions (tCO ₂ eq/an)	Part des Émissions Scope 3 (%)	Commentaires/Actions	Section du Rapport RSE
Achat de matières premières	1 200 000	20%	En amont, Tarkett peut avoir une influence sur les émissions de GES liées aux matières premières en augmentant la part des matériaux recyclés dans nos produits, l'utilisation de matières recyclées étant moins contributrices en GES que l'extraction et la transformation de matières vierges.	3.7.2 3.7.4.2
Traitement de nos produits en fin d'usage	1 000 000	17%	Tarkett contribue à réduire les émissions de GES liées à la fin d'usage de ses produits par : <ul style="list-style-type: none"> > la conception permettant d'assurer la recyclabilité des nouveaux produits ; > la collecte et le recyclage des revêtements de sol (programme ReStart®) ; > le recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (dans nos procédés de fabrication ou par d'autres industries). 	3.7.4.3
Transport et distribution de nos produits	300 000	5%	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la présence locale. > Utiliser le transport ferroviaire (ex : Otradny en Russie). 	-
Nettoyage des produits vendus (phase d'utilisation)	2 900 000*	49 %	> Le volume potentiel des émissions de GES générées par le nettoyage de nos revêtements de sol pendant leur durée de vie, est d'autant plus important que la phase d'utilisation peut être très longue (estimation sur 10 ans). Néanmoins nous estimons que l'influence de Tarkett sur cette étape reste très limitée car le nettoyage des sols est nécessaire quel que soit le type de revêtements de sol. Cependant, certains de nos produits contribuent à réduire la consommation d'eau et d'énergie pendant leur phase d'utilisation grâce à des traitements de surface (voir Sections 3.6.5.1 "Réduire la consommation d'eau" et 3.6.5.2 "Améliorer l'efficacité énergétique").	3.7.5

¹ Basées sur les données d'activité de 2015

* Les émissions de GES potentielles estimées pendant la phase d'utilisation comprennent les émissions liées à l'utilisation hypothétique d'eau, de détergent et d'électricité pour le nettoyage, en considérant une durée de vie de 10 ans du revêtement de sol. Cependant, de nombreuses incertitudes subsistent dans cette évaluation (variabilité des facteurs de conversion, hypothèses sur la durée de vie des revêtements de sol, absence de procédure de nettoyage standardisée, etc.) ce qui peut conduire à des résultats très différents.

De plus, étant donné que Tarkett a une influence limitée sur le type d'équipement et les procédures de nettoyage utilisées par les différents utilisateurs finaux, nous ne considérons pas ce poste d'émissions comme le plus critique, en comparaison à d'autres postes d'émissions sur lesquels nous avons davantage d'influence.

3.7 Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

Nos politiques et actions, ainsi que leurs objectifs et résultats / indicateurs clés de performance, destinés à gérer les risques et répondre aux opportunités liées à nos fournisseurs et nos activités au sein des communautés locales (tels qu'identifiés en Section 3.4 "Risques et opportunités liés à la RSE") sont résumés dans le tableau ci-dessous et détaillés dans les sous-sections de ce chapitre.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2019	2018	2017	Section du Rapport RSE
Dépendance à l'égard des fournisseurs (risque lorsque le choix du fournisseur est limité pour certaines matières premières)	> Programme d'achats responsables	Pourcentage de matières premières achetées auprès de fournisseurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations unies	69 %	76 %	74 %	3.8.1
	> Implication des fournisseurs dans la sélection et l'évaluation des matériaux, et dans l'approche C2C	Pourcentage des fournisseurs ciblés qui adhèrent au Code de conduite des fournisseurs ou équivalent	81 %	-	-	3.8.1
Devoir de vigilance sociétale (fournisseurs non conformes à nos standards RSE ; attentes et exigences de la société civile et des communautés locales)	> Diversification de notre portefeuille fournisseurs, et utilisation de fournisseurs locaux					
	> Tarkett Academy	Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires	710 k€	808 k€	508 k€	3.8.2
	> Tarkett Cares	Tarkett Cares (valeurs des dons produits, financiers et des heures des salariés)				
	> Soutien à des projets de développement dans le monde entier					

3.7.1 Notre programme d'approvisionnement responsable et notre implication avec les fournisseurs

3.7.1.1 Promouvoir les pratiques bonnes et positives tout au long de la chaîne d'approvisionnement

La volonté de Tarkett de s'orienter vers un modèle d'économie circulaire, bâti autour des principes Cradle to Cradle®, repose nécessairement sur l'engagement et l'adhésion des différents acteurs tout au long de la chaîne de valeur. A cette fin, nous nous engageons avec des fournisseurs avec lesquels nous pouvons nouer de véritables partenariats et nous cherchons également à développer des relations commerciales à long terme avec des entreprises qui partagent nos valeurs éthiques. En particulier :

- > Nous avons développé et lancé en 2018 un programme d'approvisionnement responsable afin d'assurer et de promouvoir des pratiques bonnes et positives tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en se concentrant sur trois piliers principaux :
 - s'approvisionner en matériaux sains et durables ;
 - s'assurer que les fournisseurs mènent leurs activités de manière éthique, dans le respect des droits de l'homme et avec un traitement équitable d'une main-d'œuvre sûre et saine ;
 - s'assurer que les fournisseurs gèrent leurs opérations avec une responsabilité environnementale.

- > Depuis 2011, nous avons engagé nos principaux fournisseurs à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), qui couvrent les thèmes des droits humains, des conditions de travail, de la lutte contre la corruption et du respect de l'environnement.
- > Nous avons établi des partenariats avec des fournisseurs de bois certifiés FSC® (Forest Stewardship Council®) et/ou PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), ce qui permet d'améliorer la gestion durable des forêts et le respect des droits humains tout au long de la chaîne de valeur. Depuis la fin des années 90, nous renouvelons chaque année en EMEA notre certification « Chaîne de contrôle », qui couvre aujourd'hui 12 sites de production et filiales commerciales ; plus de 60 % de notre bois est certifié FSC® (FSC® C008972) ou PEFC™ (PEFC™/05-35-125). Dans la division Europe de l'Est, 4 % du bois acheté est couvert par la certification FSC®. Enfin, en Amérique du Nord, sur la gamme ClutchCourt en bois d'érable, utilisée pour la fabrication des terrains de basket, nous proposons une version du produit certifiée FSC®.
- > Notre usine de fabrication de linoléum à Narni (Italie) a obtenu la certification de responsabilité sociale SA 8000 en 2016 qui a été renouvelée pour une seconde fois en 2019.

Notre programme d'approvisionnement responsable et notre implication avec les fournisseurs

Zoom sur les indicateurs clés



Des fournisseurs responsables

Suite au lancement en 2019 de notre Code de Conduite Fournisseurs, 81% des fournisseurs ciblés (en nombre, axé sur les fournisseurs en fonction des catégories de produits présentant le risque le plus élevé et en fonction

du montant des achats de Tarkett) ont adhéré à notre Code de Conduite ou à son équivalent. Le Code de Conduite fait référence entre autre aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies (« Global Compact »).

Alors que nous avons commencé à déployer notre nouveau programme d'approvisionnement responsable, nous avons continué à suivre les fournisseurs qui se sont engagés à respecter les principes du Pacte mondial des Nations Unies dans le cadre de nos conditions contractuelles.

En 2019 nous avons acheté 69 % de nos matières premières auprès de fournisseurs qui respectent les principes du Pacte mondial des Nations Unies (contre 76 % en 2018 et 74 % en 2017). Cette légère baisse s'explique par l'accent que nous mettons désormais sur le déploiement du programme d'approvisionnement responsable de Tarkett et le lancement du Code de Conduite Fournisseurs (qui est en concordance avec le Pacte Mondial des Nations Unies « Global Compact »).

Nous avons poursuivi l'élaboration et le déploiement, en 2019, de notre **programme d'approvisionnement responsable**, qui comprend les éléments suivants :

> **Une cartographie des risques RSE des achats couvrant la majorité de nos fournisseurs** (dépenses d'achats équivalentes à 87 % de notre valeur totale d'achats) a été réalisée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement. Elle nous a permis d'identifier les principaux risques environnementaux, sociaux et éthiques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, en fonction des catégories d'achats, des pays d'implantation, de la flexibilité de notre panel de fournisseurs et de notre volume d'achats, etc. Cette cartographie des risques constitue le nouveau point de départ de notre programme d'approvisionnement responsable, qui vise à limiter les risques RSE dans la chaîne d'approvisionnement et à encourager et accompagner les fournisseurs dans l'adoption de pratiques plus responsables.

> **Le Code de conduite pour les fournisseurs de Tarkett** fournit un ensemble d'exigences claires et communes relatives aux trois piliers du Programme d'approvisionnement responsable de Tarkett et vise à promouvoir l'amélioration continue. Il est conforme aux principes de l'UNGC et aux normes internationales du travail telles que définies par l'Organisation internationale du travail (OIT) et comprend des attentes en matière de responsabilité sociale concernant l'esclavage moderne, le travail des enfants, la liberté d'association, la discrimination, la santé et la sécurité, les conditions de travail, l'éthique des affaires et le respect de l'environnement. Le Code de Conduite a été publié sur le site Internet de Tarkett et traduit en 11 langues. Nous demandons progressivement à nos fournisseurs de signer notre Code de Conduite ou de démontrer leur adhésion à des normes équivalentes. Dans ce contexte, nous avons sélectionné 385 fournisseurs en fonction des catégories de produits présentant les risques les plus élevés et en fonction des dépenses de Tarkett. Fin 2019, 81 % de ces fournisseurs contactés avaient signé le Code de Conduite Fournisseurs.

> **L'évaluation et le contrôle des fournisseurs** par le biais d'une évaluation détaillée des fournisseurs et, le cas échéant, d'audits des fournisseurs. Sur la base des résultats de la cartographie des risques RSE des achats, nous avons lancé en 2019 une évaluation plus détaillée de 176 fournisseurs considérés comme présentant le plus de risques en termes de responsabilité sociale. L'objectif de l'évaluation de la responsabilité sociale des fournisseurs est de mesurer le niveau de gestion dans quatre domaines : environnement, travail et droits de l'homme, éthique et achats durables. Les fournisseurs sont notés sur 100, sur la base de leurs réponses à un questionnaire et sur la base des pièces justificatives qu'ils fournissent. Les fournisseurs qui ont déjà rempli le questionnaire pour d'autres clients n'auront qu'à approuver le partage des informations avec Tarkett. Selon le résultat de l'évaluation du fournisseur, le fournisseur sera considéré comme étant soit conforme, soit nécessitant des améliorations, soit non conforme. Tarkett estime que la conformité à toute norme mentionnée dans son Code de Conduite peut nécessiter un processus d'analyse des écarts, de planification des mesures correctives, de formation pour la direction et les travailleurs, de renforcement des capacités et d'autres mesures. Pour cette raison, les fournisseurs non conformes se verront accorder un an pour démontrer qu'ils ont réalisé suffisamment de progrès avant que Tarkett ne décide de cesser de s'approvisionner. Ces fournisseurs, ainsi que les fournisseurs nécessitant des améliorations, seront réévalués pour mesurer les progrès. Les fournisseurs jugés conformes seront réévalués tous les trois ans. Fin 2019, 43 des 176 fournisseurs ont été évalués, avec pour objectif de terminer toutes les évaluations d'ici fin 2020.

> **Des systèmes d'alerte** sont en place via notre « Compliance Hotline » et notre « Ethics Hotline » (voir Section 3.2.4.1 "Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires").

Exemple**Méthodologie et résultats de notre cartographie des risques RSE achats**

Tarkett a mandaté une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement, afin de réaliser une cartographie de nos risques RSE achats couvrant la majorité de nos fournisseurs dans le monde. Les résultats de cette cartographie ont été partagés et analysés en interne.

Leur méthodologie couvre 21 critères répartis en 4 thèmes : environnement, conditions de travail équitables & droits humains, éthique des affaires (incluant la corruption), et achats responsables. Elle repose sur des standards internationaux du développement durable, en particulier le Global Reporting Initiative, l'UNGC et la norme ISO 26000, et utilise une base de données exhaustive couvrant plus de 50 000 entreprises, 190 catégories d'achats et 150 pays.

3.7.1.2 Impliquer les fournisseurs dans notre approche d'éco-conception

Nous impliquons nos fournisseurs dans le développement et l'évaluation de nouveaux matériaux selon les principes Cradle to Cradle® (C2C) ou lorsque nous collectons des données pour l'analyse du cycle de vie de nos produits.

En 2019, par exemple, nous avons poursuivi notre collaboration avec les fournisseurs pour l'évaluation des matériaux au niveau du portefeuille, sur les encres, les pigments, les vernis, les fils et le latex.

De la conception du produit à la pose et l'entretien du revêtement de sol, Tarkett ne limite pas son champ de recherche uniquement à son produit. Dans une démarche holistique, nous nous intéressons également à l'ensemble du « système », c'est-à-dire à l'impact de nos produits sur la santé et l'environnement pendant la phase d'installation, d'utilisation et d'entretien. Dans le cadre de notre engagement C2C, nous cherchons ainsi à développer des partenariats avec d'autres industriels engagés dans cette même démarche afin de pouvoir recommander des solutions complètes C2C produits, pose et entretien.

En Amérique du Nord, par exemple, Tarkett a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour s'assurer que les adhésifs que nous fournissons sont évalués et possèdent un certificat C2C Material Health.

3.7.2 Notre implication et notre soutien aux communautés locales**3.7.2.1 Contribuer à l'économie locale**

La nature des activités de Tarkett, son développement par acquisition d'entreprises locales et la structure décentralisée du Groupe contribuent au développement de l'activité économique locale. Tarkett vend ses produits dans plus de 100 pays et est présent dans le monde entier à travers ses 33 sites industriels, ses réseaux commerciaux et antennes locales, ainsi que ses centres de recherche et de design. La fabrication des produits est ainsi répartie dans 17 pays (France, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, Pologne, Belgique, Suède, Pays-Bas, Allemagne, Russie, Serbie, Ukraine, États-Unis, Canada, Brésil, Chine et Australie), implantée au cœur des zones de commercialisation, afin de servir notre base de clients qui est très fragmentée et diverse.

Tarkett tisse ainsi des relations avec les acteurs locaux - installateurs, sous-traitants ou encore distributeurs - tout en respectant les cultures locales : à sa manière, Tarkett est russe en Russie, américain aux États-Unis et chinois en Chine. Tout en bénéficiant d'une présence mondiale, le Groupe a toujours cherché à ancrer ses activités localement, en privilégiant la qualité et la pérennité des relations avec ses clients, afin d'offrir un service de proximité. Nous adaptons notre offre de produits ainsi que les caractéristiques techniques, en particulier les designs (couleurs, motifs, formats, matières), aux goûts et aux habitudes locales de nos clients et aux réglementations locales. En complément de nos sites de production, nous établissons un réseau de distribution solide, pour garantir à nos clients locaux les livraisons et les volumes nécessaires de manière rapide et efficace. Des sites de production locaux en Chine ou au Brésil, aux centres de distribution et

de services clients en Russie, en passant par une forte présence en Amérique du Nord et en Europe, le réseau Tarkett représente un choix pertinent pour de nombreux projets d'installations de sols dans le monde, tant pour des clients locaux que pour des grands comptes internationaux.

3.7.2.2 Partager l'expertise : la Tarkett Academy

La Tarkett Academy forme les professionnels et les futurs soliers (poseurs de revêtement de sols) aux techniques de pose des revêtements de sols. Ces formations sont dispensées au sein de douze centres Tarkett Academy situés dans huit pays : Australie, Brésil, Chine, France, Pologne, Suède, Russie et Serbie. Ces formations sont destinées aux jeunes professionnels comme aux installateurs expérimentés. Les sessions peuvent durer de quelques heures à une semaine, et sont principalement axées sur la pose et la maintenance des revêtements de sol.

En Amérique du Nord, les experts Tarkett forment directement les architectes et designers, via leurs organisations professionnelles, leur permettant ainsi d'obtenir un certain nombre de crédits de formation continue. En France, la Tarkett Academy, créée dès 1993 dans l'usine de Sedan, forme des professionnels ou de futurs professionnels aux techniques d'installation de revêtements de sol en vinyle, linoléum, bois ou moquette. La formation est validée par un diplôme (CAP de solier moquettiste) reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale ou un titre professionnel (solier-moquettiste) reconnu par le Ministère Chargé de l'Emploi ou une attestation de compétences.

Notre implication et notre soutien aux communautés locales

Zoom sur les indicateurs clés



De 2012 à 2019, Tarkett a formé plus de 31 000 professionnels ou élèves aux métiers de soliers ou aux techniques de pose dans le cadre de Tarkett Academy, dont 8 229 en 2019.

3.7.2.3 Engagement et aide aux communautés locales : Tarkett Cares

Lancé en 2016, le programme Tarkett Cares a formalisé l'engagement du Groupe et des salariés de Tarkett envers les communautés locales dans de nombreux pays. L'un des objectifs principaux de ce programme est de contribuer à améliorer la vie des personnes dans les communautés où nous sommes implantés, et plus généralement de contribuer aux besoins locaux. Tarkett Cares est un programme flexible permettant d'apporter ce soutien de diverses manières, correspondant à nos valeurs d'entreprise et notre approche du développement durable :

- > le volontariat : Tarkett encourage chaque employé à consacrer jusqu'à 2 jours par an sur son temps de travail à une initiative de soutien à des associations caritatives ou aux communautés locales et partager ainsi son temps et son expertise, sur la base du volontariat. Cela peut se faire individuellement ou en équipe ;
- > la donation : les entités de Tarkett peuvent également soutenir les initiatives locales par le biais de donations de matériaux, de produits ou financières, et en impliquant leurs employés dans ces projets.

Les initiatives locales sont nombreuses et variées : participation à la construction ou l'embellissement d'espaces de vie, amélioration de la qualité de vie et de la santé des populations locales, partage de compétences et développement des talents, encouragement de l'esprit d'entreprise ou encore protection de l'environnement. Pour les équipes Tarkett, ces initiatives fondées sur le bénévolat offrent des moments forts de partage de valeurs communes, notamment les valeurs de générosité, solidarité, mais aussi d'esprit d'équipe au service des autres.

Zoom sur les indicateurs clés



Tarkett Cares en 2019 :

- > 2 jours de volontariat possibles pour tous les employés pour des initiatives de soutien à des associations caritatives ou aux communautés locales ;
- > plus de 180 initiatives à l'échelle mondiale, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2018 ;
- > plus de 1 400 salariés impliqués, correspondant à 11 % des employés de Tarkett, ont participé en 2019, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2018 ;
- > 921 jours de travail, correspondant à 6 447 heures de travail ;
- > 19 800 m² de revêtements de sols en don ;
- > Une valeur totale de plus de 700 k€ (valeurs des dons produits et financiers et des heures des salariés).

En 2019, Tarkett Cares a soutenu de nombreuses communautés par le biais de différentes initiatives, dont voici quelques exemples :

- > En Italie, plus de 30 employés de notre usine de Narni se sont portés volontaires lors de la Journée mondiale du nettoyage pour aider à nettoyer le parc municipal de Narni Scalo.
- > Au Luxembourg, les employés de notre site de Clervaux ont organisé une collecte de jouets pour un centre d'urgence pour enfants.
- > Aux Pays-Bas, Tarkett soutient une organisation à but non lucratif appelée Jinc, qui aide les jeunes à entrer sur le marché du travail malgré des conditions de départ plus difficiles, telles que la pauvreté et un faible niveau d'éducation. En 2019, l'équipe RH de Tarkett Pays-Bas a formé 32 jeunes aux techniques d'entretien d'embauche.
- > En Turquie, lors de la Journée mondiale du nettoyage, 10 bénévoles, dont des membres de la famille de nos bureaux locaux, ont soutenu l'organisation « *Let's Do It, Türkiye* », en consacrant du temps au nettoyage des déchets dans l'un des quartiers historiques d'Istanbul - Balat.
- > En Serbie, une équipe de bénévoles de Tarkett a installé du revêtement de sol donné à l'école maternelle Kolibri (140 enfants) de Macvanski Prnjavor en partenariat avec la Fondation Novak Djokovic et 25 employés de Bačka Palanka se sont portés volontaires pour un projet écologique de nettoyage des espaces verts, de plantation de fleurs et de collecte de déchets plastiques.
- > En Inde, 11 employés de nos équipes locales ont installé un revêtement de sol (des dalles de vinyle haut de gamme LVT) donné par Tarkett dans la salle de consultation de l'hôpital Narayan Seva Sansthan à Udaipur (nord-ouest de l'Inde). L'hôpital est géré par une ONG et offre des soins gratuits aux personnes défavorisées, sans distinction de caste, de croyance ou de religion.

- > Au Brésil, 18 volontaires des équipes de Tarkett ont donné de leur temps pour aider l'hôpital São José pour enfants atteints d'un cancer (Grupo de Assistência à Criança com Câncer). L'hôpital est financé uniquement par des dons, l'équipe a donc été heureuse de pouvoir contribuer.
- > À Calhoun, aux États-Unis, 16 employés de FieldTurf ont participé à la course Susan G. Komen, organisée par Susan G. Komer, une organisation à but non lucratif dédiée à sauver des vies et à mettre fin au cancer du sein.
- > À Orlando, aux États-Unis, les équipes de vente et de marketing de Tarkett en Amérique du Nord ont donné de leur temps à trois ONG locales lors de leur réunion annuelle de vente. Au total, 300 employés ont participé à trois programmes communautaires : Sleep in Heavenly Peace : les employés ont construit des lits superposés pour les enfants dans le besoin, A Gift for Teaching : les employés ont assemblé des sacs de fournitures scolaires pour les enfants qui n'ont pas les moyens de les acheter et Soldiers Angels : les employés ont assemblé des kits d'hygiène et des boîtes à déjeuner et fabriqué des couvertures pour les soldats et les vétérans.
- > À Cleveland, aux États-Unis, Tarkett Amérique du Nord a fait don de revêtements de sol, installés par des bénévoles de Tarkett, dans les clubs locaux de garçons et de filles. Par exemple, à Cleveland (Ohio), Tarkett a fait don de plus de 370 mètres carrés de produits pour soutenir le développement de l'atelier d'arts numériques All-Star dans les "Boys and Girls Clubs" du East Tech Teen Center de Cleveland.
- > Tarkett Amérique du Nord a également fait don de matériel et de temps de ses employés à la série télévisée « Military Makeover », qui fait appel à des entreprises, des designers, des entrepreneurs et d'autres professionnels de la rénovation des logements pour transformer les maisons et la vie des familles de militaires à travers le pays et améliorer activement leurs communautés.

Exemple

Tarkett Amérique du Nord soutient le projet « Home Builders Blitz » organisé par Habitat pour l'Humanité

En Amérique du Nord, Tarkett a continué de soutenir le programme « Home Builders Blitz » organisé par Habitat for Humanity, une organisation non gouvernementale qui s'est engagée à aider les familles à obtenir un logement sûr, décent et abordable. Le Home Builders Blitz est une initiative d'une semaine chaque année qui fait appel à l'aide de milliers de constructeurs de maisons professionnels qui, travaillant aux côtés des propriétaires de maisons Habitat, offrent bénévolement leur temps et leurs talents pour construire, réparer et rénover des maisons. Un total de 150 000 \$US en produits et en fret a été donné à l'organisme de logement sans but lucratif, contribuant à la construction, à la rénovation et à la réparation de 230 maisons pendant le Blitz des constructeurs dans 76 communautés de 30 États. La contribution totale de Tarkett à Habitat pour l'Humanité, en dons de produits à ce jour, s'élève à 550 000 \$US, suite au don de produits de revêtement de sol d'une valeur approximative de 400 000 \$US en 2018.

3.7.2.4 Soutenir des projets de développement dans le monde entier

Le Groupe et ses collaborateurs prennent également part à des projets de développement économique et social à travers le monde.

Exemple

Lutter contre le changement climatique et améliorer les conditions de vie en Amazonie péruvienne

Tarkett soutient un projet d'agro-foresterie durable en Amazonie péruvienne dans le cadre du programme REDD+ Business Initiative. Le projet Tambopata-Bahuaja Biodiversity Reserve vise à protéger d'ici 2021 la biodiversité locale (qui inclut plus de 30 espèces de haute valeur de conservation comme les jaguars, les loutres de rivière géantes et les singes-araignées), préserver les forêts menacées sur une superficie de 591 951 ha - une zone qui représente la taille de Los Angeles - et restaurer 4 000 ha de terres endommagées, tout en permettant à 288 agriculteurs locaux de cultiver un cacao de haute qualité de manière durable - leur offrant ainsi un meilleur revenu et évitant de nouvelles déforestations. L'arrêt de la déforestation est l'une des mesures les plus efficaces dans la lutte contre le changement climatique. Tarkett et plus de 30 autres entreprises soutiennent ce projet, qui devrait permettre d'éviter 4 millions de tonnes d'émissions de carbone d'ici 2021.

Exemple

Contribuer à la santé et au bien-être en Afrique

Depuis février 2018, Tarkett travaille en partenariat avec EarthEnable, une initiative sociale qui vise à améliorer la santé et le logement dans les communautés rurales à faible revenu au Rwanda et en Ouganda. Tarkett fournit son expertise en revêtements de sol pour aider EarthEnable à remplacer les sols en terre battue par des revêtements de sol plus hygiéniques à prix abordable, qui pourront être lavés, nettoyés et utilisés pour créer des environnements domestiques sains.

3.8 Développer les talents

Nos politiques et actions, ainsi que leurs objectifs et résultats / indicateurs clés de performance, destinés à gérer les risques et répondre aux opportunités liées à nos employés (tels qu'identifiés en Section 3.4 "Risques et opportunités liés à la RSE") sont résumés dans le tableau ci-dessous et détaillés dans les sous-sections de ce chapitre.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2019	2018	2017	Objectif 2025	Section du Rapport RSE
Sécurité (la sécurité sur les sites de production, l'exposition du personnel aux substances dangereuses)	> Programme <i>World Class Manufacturing</i> (WCM)	Pourcentage des sites de production certifiés OHSAS 18001 / ISO 45001	67 %	69 %	69 %	-	3.9.1 3.9.2
	> Système de Management de la Santé et la Sécurité certifié OHSAS 18001 (transition vers ISO 45001)	Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1 ^{t1} pour tous les employés)	2.19	2,18	2,07	1,0	
Devoir de vigilance social (non-discrimination, diversité et égalité de traitement)	> Politiques antidiscriminatoires	Pourcentage des postes de management occupés par des femmes	27 %	27 %	27 %	-	3.9.3
	> Favoriser l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes						
	> Emploi des personnes en difficulté (handicapés, chômage de longue durée, migrants)						
Management des talents (management des talents / des compétences, attraction, rétention)	> Marque employeur reconnue	Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année	58 %	60 %	56 %	-	3.9.4 3.9.5
	> Talent Philosophy						
	> Revue de Développement et Performance	Pourcentage des employés permanents ayant bénéficié d'une « Revue de Développement et Performance » (ou équivalent) pendant l'année	55%	53 %	56 %	-	
	> Programmes de formation et de développement professionnel						
	> Mobilité interne						
	> Tarkett Awards						
	> Enquête interne de satisfaction bisannuelle	Pourcentage des postes de management ouverts pourvus par des candidats internes	65 %	53 %	52 %	70 %	
	Taux d'absentéisme (employés)	2,6 %	2,7 %	2,5 %	-		
	Taux de rotation du personnel permanent	17 %	16 %	13 %	-		

¹ Nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou inférieur à 24 h par million d'heures travaillées.

« One Tarkett, Agile and Performance-driven » (« Un Tarkett, Agile et axé sur la Performance »)

Nous avons développé notre Vision 2021 des Ressources Humaines sur la base de quatre piliers : Une marque employeur Tarkett reconnue, Leadership entrepreneurial, Agilité organisationnelle et Culture de la performance. Nos objectifs sont d'accroître notre aptitude à accélérer notre développement et de renforcer notre capacité à servir au mieux nos clients en étant « One Tarkett, Agile and Performance-driven » (« Un Tarkett, Agile et axé sur la Performance »), avec quatre priorités d'action :

- > appliquer notre « Talent Philosophy » ;
- > promouvoir et développer les sept traits de leadership Tarkett : Orienté(e) business, Fiable, Risque pour

résultats, Attentif/ve aux clients, Favorise la collaboration, Développeur/se de talents, et Rigoureux/se ;

- > disposer des meilleurs talents aux postes clés ; et
- > mettre en place une marque employeur attractive, basée sur trois promesses : « Elargir vos horizons, Changer la donne, Concevoir la société de demain. Ensemble. »

Notre Vision 2021 se décline en actions via une feuille de route et un plan d'action détaillé au niveau du Groupe, tandis qu'un tableau de bord d'indicateurs RH Tarkett a été élaboré pour suivre les progrès et mesurer la performance.

3.8.1 La sécurité de nos employés est notre engagement premier

Au-delà de la conformité réglementaire, le Groupe Tarkett considère la sécurité comme son engagement numéro un, et travaille constamment pour s'assurer que tous les employés, contractuels et visiteurs s'engagent à respecter les pratiques et procédures de travail en toute sécurité, chaque jour et partout. Ces principes sont affichés dans toute l'entreprise et constituent la base de l'engagement de Tarkett en matière de culture de sécurité.

Des progrès importants en termes de sécurité ont été réalisés au cours des dernières années, réduisant significativement le nombre d'accidents sur les sites de production (48 accidents avec arrêt enregistrables en 2019 contre 148 en 2010). Cela est lié à l'engagement de tous les employés, de l'encadrement et des superviseurs aux opérateurs, ainsi qu'à la mise en œuvre du pilier sécurité de notre programme World Class Manufacturing (WCM). Ce programme apporte des méthodes, procédures, objectifs et indicateurs clés de performance et fournit une formation et un partage des meilleures pratiques. L'enquête réalisée auprès de tous les employés Tarkett en 2018 a montré que 84 % de nos collaborateurs considèrent que le Groupe fournit un environnement de travail sûr. En outre, 83 % d'entre eux estiment que les managers montrent l'exemple en termes de sécurité (une amélioration de 9 % par rapport à 2016).

Ces progrès sont encourageants, mais Tarkett s'est engagé à faire davantage pour atteindre une culture de sécurité plus forte.

Pour y parvenir, le Comité exécutif de Tarkett a renouvelé son engagement en faveur de la sécurité en 2018 avec un plan d'action visant à renforcer les mesures de sécurité et à mobiliser tous les employés autour de la sécurité. Les principales actions sont les suivantes :

- > **Pacte pour la sécurité** : Les 100 leaders du Groupe ont signé un Pacte pour la sécurité en décembre 2018 : « La sécurité est notre engagement premier. A chaque instant. Partout ».

- > **La Journée mondiale de la sécurité** : Une Journée mondiale de la sécurité est organisée chaque année dans toutes les usines Tarkett du monde, après la première journée de ce type en décembre 2018. En 2019, la Journée mondiale de la sécurité a eu lieu en novembre avec un message vidéo du Président du Directoire et du Directeur R&D et Opérations, qui ont souligné l'importance de la sécurité en tant qu'engagement numéro un chez Tarkett. L'objectif de la Journée mondiale de la sécurité est de renforcer la culture de la sécurité, la sensibilisation aux risques, le respect des procédures et des règles de sécurité et de donner aux employés les moyens d'identifier et de signaler les zones de risque pour eux-mêmes et pour leurs collègues.
- > **Plan d'action de sécurité** : Un plan d'action rigoureux a été lancé dans chaque usine portant notamment sur des évaluations de risques spécifiques aux lignes de production Tarkett. Ce plan est suivi au niveau du Comité exécutif.
- > **Procédures et règles de sécurité** : Revue et amélioration constantes des procédures et des normes de sécurité WCM et de leur application. En 2018, une attention particulière a été accordée aux équipements de protection individuels, aux règles vestimentaires, aux installations à risque et à la protection des machines. En 2019, l'accent a été mis sur la poursuite du déploiement de la procédure de « lock-out tag-out » (LOTO) destinée à assurer la maintenance des équipements en toute sécurité, sur la mise en place de solutions pour sécuriser les passages entre véhicules et piétons et sur le déploiement d'un plan d'action pour revoir et améliorer la protection des points de pincement sur tous les sites. Un point de pincement est tout point où il est possible qu'une personne ou une partie de son corps soit coincée entre les parties mobiles d'une machine.

La sécurité de nos employés est notre engagement premier

- > **Formation à la sécurité** : formation en continu de l'organisation à tous les niveaux, avec en septembre 2019 une session de formation dédiée pour le Comité exécutif de Tarkett qui s'est tenue sur son site de Dendermonde en Belgique. Le directeur du WCM de Tarkett a animé la journée en utilisant l'approche de la « Gemba Walk » (Marche de la Gemba). La Gemba Walk est un élément essentiel de la philosophie du « lean management », qui vient du terme japonais signifiant « lieu réel », c'est-à-dire « là où cela se passe réellement », le but étant d'observer la situation de travail réelle, de s'engager avec les employés, d'acquérir des connaissances sur le processus de travail et les possibilités d'amélioration. Dans ce cas, le Comité exécutif a observé directement la gestion et les pratiques visant à assurer la sécurité sur le lieu de travail.

Exemple

Journée mondiale de la sécurité de Tarkett

En novembre 2018, le Comité exécutif a consacré une journée entière à la sécurité dans toutes les usines de Tarkett afin de sensibiliser les employés aux risques liés à la sécurité. Cette initiative s'est renouvelée en 2019, les usines organisant leur journée annuelle de la sécurité au cours de la première semaine de novembre. Dans chaque usine, la journée de la sécurité a débuté par des messages vidéo du Président du Directoire de Tarkett et du Directeur R&D et Opérations soulignant l'importance de la sécurité en tant qu'engagement numéro un chez Tarkett. Cette journée a été suivie d'une présentation sur le thème « Réfléchir à deux fois avant d'agir », après quoi chaque usine a mené son propre programme d'activités adapté à sa situation spécifique. L'accent a été mis sur 12 principes fondamentaux de sécurité, l'identification des points de danger sur les lignes de production, la discussion des mesures de réduction des risques et la création de check-lists de sécurité. Les services commerciaux et autres bureaux ont également participé à cette initiative qui a offert de nouvelles possibilités de dialogue entre les employés et la direction, avec de nombreuses suggestions concrètes de la part des opérateurs afin d'améliorer la sécurité.

L'enjeu de renforcer la culture sécurité, de former et responsabiliser chaque employé pour qu'il ait un comportement sûr à tout moment, dans toutes les situations, n'est pas limité aux usines, mais s'applique à tous les employés du Groupe (force de vente, bureaux, siège). En plus des initiatives ci-dessus, Tarkett poursuit les mesures déjà mises en œuvre à différents niveaux de l'organisation, notamment :

- > **La Direction générale est informée immédiatement après chaque accident**, puisque les directeurs d'usine informent directement le Président du Directoire de Tarkett, la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication, le Directeur R&D et Opérations et le Président de la Division correspondante.
- > **Les résultats sécurité (incluant les risques incendie) sont suivis et discutés au Comité exécutif** du Groupe, ainsi qu'au **Conseil de surveillance**.
- > Ils sont également **présentés et commentés auprès des cadres dirigeants** en introduction aux présentations trimestrielles des résultats financiers (« Quarterly Information Sessions »).
- > **Le thème de la sécurité est également évalué par tous les employés** lors de l'enquête interne réalisée tous les deux ans.
- > **Le développement des compétences en matière de sécurité** sur les sites de production est un axe majeur du pilier Sécurité du programme World Class Manufacturing, grâce à des mesures complémentaires : formations régulières, audits fréquents sur les pratiques de nos sites (via notre processus d'audits du management de la sécurité – SMAT), dialogue ouvert et continu entre les managers et les employés sur les risques et les comportements sécurité spécifiques aux postes de travail, test des meilleures pratiques mises en commun après les audits annuels des sites.
- > **L'animation d'un réseau mondial d'experts sécurité** assure le partage d'expérience entre les usines, et favorise les échanges sur l'identification et la réduction des risques, les conclusions des audits et les résultats des mesures testées et mises en place sur le terrain. Ce réseau permet également de relayer les actualités et les informations sécurité auprès des usines. En complément des réunions téléphoniques mensuelles, le réseau sécurité élargi se réunit en forum mondial une fois par an.
- > Après chaque incident ou accident, une **analyse rigoureuse des causes principales** (« root cause analysis ») est menée. Des plans d'action sont ensuite élaborés et déployés dans le cadre de la méthodologie WCM d'amélioration continue. Des alertes sécurité présentant les causes de l'incident, ses conséquences, et les actions correctives mises en place afin d'éviter que l'incident ne se répète sont systématiquement préparées et partagées avec tous les sites de production.

La sécurité de nos employés est notre engagement premier

A fin 2019, 67 % des sites du Groupe ont obtenu la certification OHSAS 18001 ou ISO 45001 pour la santé et la sécurité. Ces standards internationaux constituent des références en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Exemple

Partager les meilleures pratiques en matière de sécurité par le biais des forums de la WCM

Les Forums WCM offrent aux professionnels de Tarkett des occasions uniques de partager les meilleures pratiques et de discuter de solutions pragmatiques, tout en observant l'action concrète d'une usine sur des sujets piliers de la WCM tels que la sécurité. En 2019, l'usine Tarkett de Narni en Italie a invité 79 responsables de production et de maintenance de 15 usines à venir améliorer leurs connaissances en matière de sécurité et comprendre les moyens de travailler plus efficacement sur la maintenance au cours de deux forums spécifiques. Le premier forum a porté sur les activités des opérateurs de machines individuels, notamment sur la manière d'entretenir efficacement leurs machines et d'interagir avec leur environnement de travail, en adoptant notamment une tolérance zéro pour les comportements dangereux. Le second forum a souligné que les responsables de la maintenance devraient être des ambassadeurs de la sécurité, en se concentrant sur les interactions incorrectes avec la machine, notamment les points de pincement et les comportements sûrs pour éviter les incidents. Il s'agit par exemple des procédures LOTO (Lock-Out-Tag-out), qui permettent aux opérateurs de maintenance d'utiliser leur propre clé pour désactiver la machine et s'assurer qu'elle ne peut pas être mise en marche pendant les réparations, ce qui permet de s'assurer que les sources d'énergie (électrique, pneumatique, hydraulique, etc.) sont correctement coupées et isolées avant de commencer le travail.

Nous suivons également les accidents concernant nos équipes hors usines (dans les bâtiments administratifs et pour nos forces de ventes). En 2018, les experts WCM de Tarkett ont davantage collaboré avec les équipes des Divisions afin de partager les meilleures pratiques et conseils sur le thème de la sécurité avec les réseaux de vente. En 2019, de nouvelles règles de sécurité pour les réseaux de vente et les bureaux ont été élaborées et partagées. Elles définissent les comportements obligatoires et préconisés pour les collaborateurs des réseaux de vente et des bureaux couvrant les visites de sites industriels, la manipulation d'échantillons, la conduite, le travail en entrepôt et dans les bureaux. En EMEA, la communauté sécurité dédiée aux réseaux de vente et aux bureaux a poursuivi ses actions en analysant les incidents, en partageant les meilleures pratiques, en communiquant sur de nouveaux sujets et en surveillant les indicateurs. En Amérique du Nord, un groupe d'expert sécurité pour les équipes de ventes a été créé pour mener des initiatives de sécurité, par exemple en organisant des événements autour de la sécurité incendie en octobre dans toutes les usines de Tarkett Amérique du Nord.

Exemple

Promouvoir une conduite plus sûre (EMEA)

Suite aux nouvelles règles de sécurité pour les réseaux de vente et les bureaux, introduites en juillet 2019, l'équipe EMEA a développé des sessions de formation pour promouvoir une conduite plus prudente et réduire les risques d'accidents. Cette formation est recommandée pour tous les utilisateurs de véhicules de société et a été dispensée en 2019 aux réseaux de vente en Allemagne, au Portugal et en Italie. Au total, environ 500 employés recevront cette formation qui comprend une partie théorique sur les risques et une partie pratique pour tester les compétences des conducteurs de voitures.

Zoom sur les indicateurs clés

Sécurité

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail enregistrables (FR1t) pour l'ensemble des employés de Tarkett est resté stable à 2,19 (contre 2,18 en 2018). En juin, dans le cadre de sa stratégie « Change to Win », Tarkett a annoncé un nouvel objectif consistant à réduire ce taux de fréquence à 1,0 d'ici 2025.

Cet indicateur (FR1t) mesure le nombre d'accidents avec arrêt de travail inférieur ou supérieur à 24h, par million d'heures travaillées.

Notre souci de la santé et du bien-être de notre personnel

3.8.2 Notre souci de la santé et du bien-être de notre personnel

Les risques de maladies professionnelles, liés par exemple à l'exposition à des produits dangereux ou aux troubles musculo-squelettiques, sont identifiés et mitigés au travers du programme WCM et des systèmes de management de la santé et la sécurité certifiés OHSAS 18001 / ISO 45001 déployés sur nos sites de production. Le taux de fréquence des maladies professionnelles pour les employés de Tarkett est de 0,27 en 2019 avec 6 cas (contre 0,13 avec 3 cas en 2018).

La façon dont le travail est organisé sur les sites du Groupe varie en fonction du cadre réglementaire du pays et des besoins particuliers de chaque site de production. Une grande partie de l'organisation du travail est établie par le biais de négociations collectives, et des accords ont été conclus dans des domaines tels que l'organisation des périodes de travail, le travail à temps partiel et le télétravail. Mais au-delà des accords collectifs, Tarkett se soucie également des risques psycho-sociaux, et est attentif aux sources de stress et aux questions d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

La promotion de la santé et l'amélioration du bien-être sur le lieu de travail viennent compléter les mesures liées à la prévention des maladies professionnelles et à l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Les initiatives engagées localement mettent l'accent sur la sensibilisation de tous les employés au travers de programmes de prévention et d'assistance dans les domaines du stress au travail, de l'alimentation, de l'activité physique, ou encore de la consommation de tabac.

Le nouveau siège social de l'équipe de Tarkett au Royaume-Uni et Irlande, inauguré en 2019 près de notre usine de Lenham (Royaume-Uni), a été spécialement conçu pour améliorer le bien-être des 43 employés et autres visiteurs du bureau. Notre équipe a travaillé avec un concepteur de lieu de travail pour créer un environnement convivial et inspirant

avec un bon équilibre entre les zones de travail et de détente, en tenant compte du bien-être des employés dans les décisions de conception. Les dalles de moquette AirMaster ont été utilisées pour le revêtement de sol, ce qui a permis d'atteindre la norme de référence pour la notation environnementale SKA - une méthode d'évaluation, une référence et une norme pour les aménagements non domestiques.

Exemple

Aménagement du travail et bien-être des employés (Australie)

Tarkett Australie propose des aménagements de travail flexibles, notamment le télétravail et l'échelonnement des heures de travail pour aider les employés à concilier travail et vie privée. Le travail à distance et le travail à temps partiel sont également disponibles pendant une période de transition pour les employés qui ne peuvent pas se rendre au bureau et travailler à temps plein en raison de restrictions liées à la santé. Pour faciliter le travail à distance, Tarkett met en ligne les ressources d'information sur les produits et les activités administratives.

En plus de promouvoir auprès de la communauté des architectes le rôle des revêtements de sol dans la conception d'environnements de travail confortables et adaptés, en 2019 Tarkett Australie a pris des mesures pour encourager le bien-être des employés de ses propres équipes, en introduisant un programme en ligne qui éduque et encourage les employés à modifier leur comportement en matière de nutrition, d'activité physique, de gestion du stress et de sommeil afin de contribuer à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être.

3.8.3 Notre respect pour l'égalité, la diversité et la non-discrimination

Les principes fondamentaux de non-discrimination et d'égalité sont intégrés au Code Ethique de Tarkett et aux politiques de Ressources Humaines afin que chaque collaborateur les mette en pratique au quotidien. Ces principes couvrent notamment les sujets de l'égalité hommes / femmes, le respect du handicap, la diversité des âges, les droits et allocations de maternité, ainsi que la non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, la nationalité ou la religion.

Tarkett attache une grande importance au principe de la diversité et de l'inclusion, et défend l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Nous cherchons continuellement à appliquer des mesures concrètes sur le terrain pour promouvoir davantage le rôle des femmes au sein de l'entreprise, notamment par la mobilité interne ou lors du processus de recrutement externe en intégrant au moins une femme dans la liste de sélection de recrutement. Nous suivons les progrès en mesurant la part des femmes dans différentes populations de cadres.

Tarkett contribue également à des initiatives plus générales visant à promouvoir la diversité, comme notre partenariat avec « Women in Design & Construction » (Les femmes dans le design et la construction) en Australie, qui encourage l'emploi des femmes dans l'industrie du design et de la construction, ou notre partenariat avec la Design Museum Foundation, Boston (États-Unis), pour développer et mettre en œuvre le projet « We Design » sur la diversité et l'inclusion. « We Design » est une exposition multimédia célébrant une variété de professionnels créatifs - d'âges, de sexes, d'origines, d'ethnies, d'orientations sexuelles et de capacités différentes - présentant leur parcours professionnel unique à travers des histoires et des photos, ainsi que des exemples de leur travail. L'exposition explore également le besoin d'une plus grande diversité dans les industries du design et de l'innovation.

Zoom sur les indicateurs clés

La parité entre hommes et femmes

Plusieurs indicateurs nous permettent de suivre le nombre de femmes parmi les cadres. Nous constatons une augmentation régulière de la part des femmes parmi les cadres dirigeants depuis 2016 (30 % en 2019, soit 26 femmes parmi 87 cadres dirigeants pour les postes du Comité exécutif et ceux leur reportant directement, contre 27 % en 2018, 24 % en 2017 et 18 % en 2016).

Pour la population des managers, la part des femmes s'est établie à 27 % (soit 464 femmes parmi 1 747 managers), une tendance stable (27 % en 2018 et 2017), sachant que les secteurs industriels et de la construction attirent généralement moins de femmes que d'autres secteurs.

La part des femmes au sein du Conseil de surveillance est stable avec 44 % (conformément à la réglementation française et au Code AFEP-MEDEF). Suite aux changements intervenus en 2019 au sein du Comité exécutif, une femme et deux hommes ont rejoint le Comité (respectivement la nouvelle Directrice des Ressources Humaines et de la Communication, le Président de Tarkett Amérique du Nord et le Président de la Division EMEA & LATAM), portant la part des femmes à 18 % (contre 27 % en 2018).

En France, Tarkett a calculé et publié, conformément à la nouvelle législation sur l'égalité Femmes – Hommes (La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel), l'indice de l'égalité salariale Femmes-Hommes pour deux entités juridiques. Cet indice est composé de cinq indicateurs couvrant les écarts de rémunération entre les sexes, les différences d'augmentation de salaire individuel, les différences de promotion, les taux de promotion à la suite d'un congé de maternité et la représentation des femmes dans les dix premiers salaires. En 2019, Tarkett (équipes corporate en France) a obtenu un score de 91/100 et Tarkett France (équipes des activités de revêtement de sol en France) un score de 82/100. Tarkett s'est engagé à poursuivre ses efforts en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Depuis plusieurs années, une partie du budget d'augmentation en France est réservé à la réduction des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

Selon les pays, la législation autorise ou non l'identification et le suivi des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise. Pour cette raison, il est difficile de déterminer un indicateur mondial unique pour suivre les progrès dans ce domaine. En 2019, la part de salariés Tarkett déclarés handicapés était de 1 %.

Tarkett s'emploie à faciliter l'intégration des employés handicapés dans l'environnement de travail, par la mise en œuvre de mesures concrètes à l'échelle locale.

Par exemple, Sedan (France) a établi un partenariat avec CapEmploi, une agence pour l'emploi spécialisée autour de l'emploi des professionnels handicapés. En 2019, CapEmploi a visité l'usine et Tarkett a partagé avec eux les détails des postes ouverts. Ensuite, CapEmploi proposera des candidats à Tarkett et assistera aux entretiens. L'usine a également identifié « un interlocuteur unique pour les personnes handicapées » qui a été formé à leur rôle par l'Agefiph (l'organisme français dédié à l'emploi des personnes handicapées). A Clervaux (Luxembourg), nous travaillons avec un organisme d'Etat pour aider à l'adaptation des postes de travail pour les salariés handicapés.

Dans notre usine de Hanaskog en Suède, nous avons coopéré avec les initiatives gouvernementales pour faciliter l'intégration des chômeurs de longue durée, notamment les immigrants. Face au vieillissement de la main-d'œuvre, l'usine a cherché des occasions d'intégrer des travailleurs plus jeunes. Cela a été réalisé grâce à l'initiative gouvernementale qui consistait à accueillir des personnes pour qu'elles bénéficient d'une expérience de travail pratique et d'une formation sur une période de deux mois, avant de leur offrir des possibilités d'emploi à court ou à long terme. En 2019, 18 personnes ont bénéficié du programme, dont 8 ont été embauchées sur un contrat à court terme et 2 immigrants provenant de zones de guerre ont été embauchés de façon permanente. De la même manière, notre usine de Ronneby en Suède a offert des possibilités aux travailleurs immigrants (4 en 2019) avec l'aide d'une entreprise de placement et de formation qui participe à la même initiative gouvernementale visant à faciliter l'intégration des chômeurs de longue durée.

3.8.4 Notre philosophie du talent avec la formation continue et la promotion de la mobilité interne

3.8.4.1 Identifier et promouvoir les talents

Les plus de 12 500 employés de Tarkett sont un atout essentiel et les principaux acteurs de la réalisation de nos objectifs, ce qui rend la fonction des ressources humaines hautement stratégique. Bien que Tarkett se soit constitué sur la base de nombreuses acquisitions, le sentiment d'appartenance au Groupe est très fort. Il est le fruit d'une politique de Ressources Humaines qui a permis de préserver à la fois l'esprit entrepreneurial sur le terrain et les avantages d'un groupe international.

Pour accompagner encore davantage la croissance de Tarkett et le développement des talents, nous avons renforcé notre gestion des Ressources Humaines et le développement des talents en développant **notre approche « Talent Philosophy »**, qui est basée sur cinq grands piliers :

- > attraction des talents : donner la priorité à la mobilité interne de manière systématique, recruter des candidats à haut potentiel en externe, promouvoir systématiquement la diversité des talents ;
- > engagement : pour faire évoluer nos employés, être un ambassadeur de nos valeurs et piloter la performance ;
- > performance : exiger et rendre possible un haut niveau de performance avec des objectifs ambitieux et un feedback régulier ;
- > différenciation : valoriser des standards exigeants, pour lesquels le niveau de récompense reflète le niveau de performance ; et
- > développement : promouvoir la formation continue et anticiper les évolutions de carrières.

Une équipe mondiale de talents a été créée en 2019, dirigée par le Groupe, avec des directeurs de talents dans nos divisions EMEA, Europe de l'Est et Amérique du Nord. De manière structurée et très régulière l'équipe partage les meilleures pratiques, travaille sur de nouvelles initiatives, initie ou contribue au développement et au déploiement de nouveaux outils. Neuf Forums des Talents ont été organisés en 2019 (un par grande fonction : Opérations, Ventes, Supply Chain, R&D, Juridique, Marketing, IT, Finance et RH) qui avaient pour but de mieux connaître les talents des fonctions, notamment les candidats à fort potentiel, les jeunes talents et les collaborateurs en mobilité internationale, et de générer des opportunités de mobilité interne et internationale au sein des fonctions et entre elles.

Une autre action prioritaire de notre stratégie « One Tarkett, Agile and Performance-driven » consiste à promouvoir et à développer les sept traits de leadership entrepreneurial de Tarkett : Orienté(e) business, Fiable, Risque pour résultats, Attentif/ve aux clients, Favorise la collaboration, Développeur/se de talents, et Rigoureux/se.

En 2019, cela comprenait l'intégration de ces traits dans l'outil d'évaluation de la performance annuelle (pour tous les employés non cols bleus), la documentation d'exemples des comportements correspondants attendus à chaque niveau de l'organisation, l'élaboration d'un guide pour le réseau des ressources humaines afin de faciliter la compréhension et l'application des sept traits, ainsi que la création d'un autre guide spécifique pour aider les responsables et les professionnels des RH à mieux identifier les sept traits dans le processus de recrutement. Le sondage à 360 degrés (« 360-feedback »), lancé en 2019, offre une autre occasion d'analyser la manière dont les responsables incarnent les traits de leadership, pour ensuite les accompagner à identifier les domaines de développement et pour initier des plans d'action avec l'appui d'un Coach RH neutre. Le premier groupe d'employés a répondu au 360-feedback en juillet 2019 et 4 autres groupes ont été complétés en octobre et novembre, impliquant au total 151 managers. Enfin, divers programmes de formation ont été mis à jour, intégrant les traits de leadership.

Exemple

Valoriser notre « marque employeur »

- > Pour valoriser les expertises de ses équipes, les opportunités de parcours professionnels et l'expérience de travail au sein du Groupe, Tarkett a décidé de lancer en 2017 une démarche pour promouvoir sa « marque employeur », autant en interne qu'en externe. L'objectif est d'attirer les meilleurs talents et de valoriser les équipes du Groupe. Un site web carrières (<https://careers.tarkett.com/>) dédié a été mis en place avec des vidéos de témoignages de salariés, pour faire connaître les métiers et la culture d'entreprise. Trois promesses de Tarkett en tant qu'employeur ont été définies à l'occasion de cette nouvelle politique :
- > « Expand your horizons. Together. – Élargir vos horizons. Ensemble. », car Tarkett offre un environnement de travail très riche de par la diversité de ses types de clients, des métiers exercés et de sa couverture géographique, créant des opportunités de développement et d'évolution pour les équipes.
- > « Change the game. Together. – Changer la donne. Ensemble. », en lien avec nos racines entrepreneuriales, nous attendons de nos collaborateurs qu'ils prennent activement des initiatives et créons un environnement de confiance et de responsabilisation pour que leurs talents et leur personnalité puissent s'exprimer totalement et contribuer ainsi directement au succès du Groupe.
- > « Design the future of society. Together. – Concevoir la société de demain. Ensemble. », en ayant une vision de long terme, Tarkett invite ses employés à intégrer les dimensions RSE et de développement durable dans leurs décisions, leurs opérations et activités, pour concevoir des solutions et des modèles économiques durables.

En 2018, nous avons déployé notre offre employeur dans 10 des principaux pays où nous opérons, au travers de plans de communication incluant des brochures, des mini sites web et une communication active sur les réseaux sociaux.

En 2019, au niveau de l'EMEA, ce sont 20 ambassadeurs de la marque employeur de différents pays et de différentes fonctions qui ont été nommés. Ces ambassadeurs assureront une promotion active des valeurs de Tarkett et des messages clés de la marque employeur en interne et en externe, en particulier par le biais des réseaux sociaux (par exemple LinkedIn). En outre, la division Tarkett EMEA développe actuellement une nouvelle formation au recrutement, comprenant notamment, mais pas uniquement, des techniques d'entretien de recrutement et une enquête d'intégration pour les nouveaux arrivants.

Tarkett a développé avec succès un certain nombre de programmes de stages et de recrutement avec les meilleures écoles d'ingénieurs, comme son partenariat avec l'École des Mines de Nancy à Clervaux (Luxembourg) qui comprend la participation de Tarkett aux journées de l'emploi et aux conférences organisées par l'école ainsi que l'organisation de visites d'usines pour les étudiants. Narni (Italie) a également établi ces dernières années des partenariats avec 4 universités, une académie spécialisée et 5 écoles secondaires, offrant des stages réguliers. Les managers locaux donnent des cours sur la qualité, la sécurité, l'environnement et la stratégie des ressources humaines dans les écoles et les étudiants ont la possibilité de visiter l'usine (350 participants aux visites de Narni « Green Tours » en 2019).

Wiltz (Luxembourg) dispose d'un programme permettant d'accueillir des doctorants sur des sujets de recherche spécifiques tels que la résistance à l'utilisation de différents traitements de surface ou l'interaction entre les revêtements de sol et la lumière. D'autres usines Tarkett ont développé des programmes similaires comme Sedan (France), Konz (Allemagne) et Lenham (Royaume-Uni) dans la zone EMEA et Bačka Palanka (Serbie) en Europe de l'Est. Aux États-Unis, Tarkett a mis en place un programme national de stages en collaboration avec plusieurs universités et écoles dans différents États, qui offre des possibilités de stages à la fois dans les fonctions de siège et dans les fonctions techniques/production sur ses sites (en Géorgie, Alabama et Ohio) et à son siège social à Solon (Ohio). En 2019, la troisième année du programme, Tarkett a accueilli 11 stagiaires.

Exemple

Mettre en valeur l'activité de Tarkett et favoriser les partenariats avec l'enseignement supérieur à Bačka Palanka (Serbie)

Tarkett en Serbie a établi des partenariats avec plusieurs écoles secondaires et universités au cours des dernières années. L'objectif est de fournir aux étudiants une connaissance pratique du processus de production, de contribuer au développement de leurs compétences et de leur donner l'opportunité de considérer leur talent au sein de nos équipes dans différents domaines d'activité. En même temps, nous leur présentons l'entreprise, nos réalisations et leur donnons un aperçu des perspectives d'emploi et de carrière chez Tarkett. En 2019, l'usine Bačka Palanka de Tarkett a accueilli plus de 100 étudiants de différentes écoles, comme des étudiants de la Faculté de foresterie et de la Faculté des arts appliqués de l'Université de Belgrade et de l'école électrotechnique de Bačka Palanka. Les étudiants de la Faculté de sylviculture ont reçu une présentation de la société, une visite de l'usine et la possibilité d'observer le processus de production du parquet, le système de gestion et le processus de planification. La visite de la Faculté des Arts Appliqués comprenait un atelier créatif organisé par notre Centre de Design. Ces partenariats comprennent également des programmes d'intégration pour les candidats sélectionnés avec un coaching et des formations sur les compétences humaines (soft-skills) et les compétences techniques (hard-skills).

Notre philosophie du talent avec la formation continue et la promotion de la mobilité interne

La gestion proactive des talents est notre priorité. Un processus formel de planification des ressources et des talents permet d'assurer l'adéquation entre les ressources et les besoins tant sur le plan quantitatif (les emplois) que qualitatif (les compétences). Le processus anticipe les besoins de l'entreprise pour les trois prochaines années et se fonde sur la vision d'avenir présentée dans le plan stratégique du Groupe. Cette approche formelle se traduit par un ensemble d'initiatives, décrites ci-dessous :

- > **La Revue de Développement et de Performance** : cet entretien annuel constitue le socle de notre système de gestion de la performance. C'est une opportunité pour les managers et leurs équipes de passer un moment privilégié lors d'une discussion constructive et attentive. Du point de vue de l'entreprise, cela nous permet de comprendre les objectifs de carrière de nos employés et d'évaluer leur progression.
- > **Talent Inside, une plateforme numérique de gestion des carrières**, a été lancée en 2016 afin de compléter le processus de Revue de Développement et de Performance. Simple d'utilisation, cette plateforme permet de suivre et de gérer la Revue de Développement et de Performance et la définition des objectifs professionnels de chaque collaborateur. L'outil permet aux employés de suivre leur propre progression (évaluations annuelles, objectifs, plans de développement...). Les managers, quant à eux, peuvent suivre la progression des salariés et les informer des besoins de leur équipe. Les managers prennent ainsi directement part au processus RH de suivi de la performance, et de gestion des carrières. L'outil permet également de consolider les plans d'action concernant la gestion des talents et de les suivre efficacement.
- > **La revue des talents** est un processus structuré qui a pour objectif d'évaluer les opportunités de carrière en fonction des besoins à long terme de l'entreprise et des possibilités d'évolution des collaborateurs. Elle implique la direction et les Ressources Humaines lors de réunions régulières où sont examinés les changements d'organisation anticipés selon les besoins et l'environnement de l'entreprise, au regard des compétences, du potentiel et des souhaits d'évolution des collaborateurs. La revue des talents, qui concerne essentiellement les managers, experts et postes clés (« critical positions ») indispensables pour le fonctionnement et l'expertise du Groupe permet ainsi de définir des plans de succession et de mobilité interne. En 2019, la revue des talents a été mise à jour pour les près de 1 500 employés qui ont été inclus dans le processus en 2018.
- > **Le plan de développement du programme WCM** a pour objectif d'identifier les compétences clés pour la mise en œuvre du programme WCM et l'atteinte des objectifs industriels. Des programmes structurés de formation WCM sont alors mis en place dans les usines en fonction des priorités et visent à développer le potentiel de croissance de tous les employés, qu'ils soient cadres ou ouvriers.

Zoom sur les indicateurs clés

La Revue de Développement et de Performance

55 % des employés permanents de Tarkett ont bénéficié d'une Revue de Développement et de Performance (ou équivalent) en 2019, contre 53 % en 2018.

3.8.4.2 Renforcer les programmes de formation et développement professionnel

Nous sommes convaincus que les programmes de formation sont essentiels pour aider nos employés à se développer et à réaliser notre capacité à accélérer notre développement et renforcer notre approche centrée sur le client. En 2019, Tarkett a continué à renforcer et à déployer divers programmes d'apprentissage et de développement, notamment :

- > **Le programme BusinessLeader@Tarkett**, lancé en 2016 en partenariat avec la London Business School (LBS), visait à former les dirigeants de demain en développant leur compréhension approfondie de la culture entrepreneuriale de Tarkett, et leurs capacités stratégiques dans un contexte économique en perpétuelle évolution. Le programme a alternativement offert une semaine complète de formation à LBS, des sessions plénières et des ateliers en groupe couvrant 5 sujets principaux : les tendances mondiales et l'impact sur Tarkett, le développement de la stratégie, l'innovation pour la croissance, la vision à l'action - exécuter la stratégie et faire adhérer le changement. Au cours de ce programme de 3 ans, 171 personnes de 24 pays différents ont bénéficié de ce programme de perfectionnement managérial de haut niveau.
- > D'autres programmes ciblés sur les **compétences de management**, lancés les années précédentes, continuent par ailleurs à être déployés, tels que Manager@Tarkett avec 1480 managers formés au cours des 10 dernières années dont 75 en 2019, et le programme COACH pour l'encadrement intermédiaire ou le programme « Operations Leadership » pour les futurs directeurs d'usine. Le programme Manager@Tarkett a été revu et adapté pour intégrer les sept traits de leadership en 2019.
- > Le management de Tarkett a été **formé à la gestion des talents**, notamment lors de réunions préparatoires aux campagnes de Revue de Développement et de Performance et de revue des talents, ainsi que par l'intermédiaire d'une nouvelle application mobile e-learning « Talent Developer » destinée aux 150 top managers de Tarkett.
- > Diverses **formations sur les thèmes de la santé, la sécurité et l'environnement** sont mises en place dans les usines dans le cadre du programme WCM.
- > Nous avons développé des **programmes de formation spécifiques sur le thème du développement durable**, principalement pour notre force de vente et nos équipes marketing, afin de valoriser au mieux notre approche et les caractéristiques de développement durable de nos produits. Au sein de la division EMEA, Tarkett a renouvelé ses efforts pour fournir un appui et une formation aux équipes de marketing et de vente afin de les aider à communiquer sur l'engagement de Tarkett en matière de transparence et de développement durable, et à le valoriser comme facteur clé de différenciation. Un nouveau programme de modules de formation et de webinaires a été déployé sur des sujets spécifiques tels que les principes Cradle to Cradle®, l'économie circulaire, la transparence des produits et les avantages des produits Tarkett en termes de développement durable. En 2019, 1022 employés de la région EMEA ont reçu une formation par le biais de webinaires en ligne et 2 sessions dédiées aux équipes du siège de La Défense (France) sur

des sujets tels que le Cradle to Cradle®, les labels de construction écologique, la qualité de l'air intérieur et l'économie circulaire. Tarkett Amérique du Nord a mis en œuvre le programme « Sustainability Leaders », formant 10 leaders régionaux en matière de développement durable pour qu'ils deviennent des associés LEED (les titres LEED sont délivrés par le US Green Building Council - USGBC et reconnaît le niveau de compétence en matière de normes de conception, de construction et d'exploitation durables). Ces professionnels de la vente sont formés sur le développement durable en général et sur l'approche de Tarkett en la matière grâce à des formations régulières et des webinaires mensuels. Ils se concentreront sur les 10 principaux marchés pour les projets axés sur le développement durable. En Australie, en plus des présentations sur le développement durable et le bien-être destinées aux nouveaux employés, Tarkett s'est associé à un consultant certifié pour la norme WELL™ pour dispenser un programme de formation destiné à l'équipe de vente senior en vue de comprendre comment nos produits sont conformes à la norme WELL™ pour des bâtiments plus sains.

- > La poursuite de la **formation à la conformité** axée sur la concurrence loyale et la lutte contre la corruption, composée de six modules d'apprentissage en ligne, cinq délivrés en 2019 et le sixième prévu en 2020, complétés par tous les collaborateurs de Tarkett ayant un accès à Internet (voir Section 3.2.4 "Notre engagement pour des standards éthiques élevés") ainsi que la formation en personne des collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption et de concurrence.
- > Par ailleurs, nous formons nos collaborateurs et **développons leurs compétences par l'expérience**, en leur faisant participer à des initiatives transversales et des projets pluridisciplinaires, et en favorisant les échanges de bonnes pratiques et le transfert de connaissances (pour plus de détails, voir Section 3.8.4.4 "Partager l'expertise et reconnaître les initiatives réussies").

Exemple

Un programme complet de formation « Operations Leadership » destiné aux directeurs d'usines

29 directeurs d'usine de Tarkett de 12 pays (France, Espagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Pologne, Russie, Serbie, Ukraine, Chine, Brésil et États-Unis) ont participé au programme « Operations Leadership », composé de trois sessions de formation qui ont lieu sur trois différents sites de production de Tarkett. La première session est dédiée aux enjeux de développer une « culture » World Class Manufacturing et au rôle du management au-delà des aspects méthodologiques et techniques du WCM. La dimension sécurité est bien entendu incluse dans ce programme. La seconde session reprend les fondamentaux de la formation de Manager@Tarkett et de la gestion de projet tout en les adaptant au rôle du directeur d'usine. La troisième session permet de mettre en pratique la formation par des ateliers, notamment sur la gestion de projet, la méthodologie de résolution de problèmes, le rôle de leadership, l'évaluation de la performance, et les plans d'actions liés aux enquêtes internes de satisfaction des employés.

Zoom sur les indicateurs clés

Zoom sur les indicateurs clés

La formation

58 % des employés de Tarkett ont bénéficié d'au moins 1 jour de formation en 2018, contre 60 % en 2017 et 56 % en 2016.

3.8.4.3 Favoriser la mobilité professionnelle

La dimension internationale croissante du Groupe confère une importance certaine à la mobilité professionnelle et offre ainsi aux salariés des perspectives motivantes de carrière. Afin de favoriser les opportunités de mobilité professionnelle, Tarkett a mis en place les processus et outils nécessaires :

- > **Tarkett Careers**, une plateforme pour la mobilité internationale et le recrutement : chaque collaborateur peut y trouver et être alerté des opportunités d'emploi en interne, et les recommander ou les diffuser à une personne de son réseau. La plateforme est également utilisée par les managers pour créer leurs formulaires d'offre d'emploi et suivre le processus de recrutement.
- > **Le processus de revue des talents** met l'accent sur l'évolution de carrière et la mobilité interne, et en particulier la mobilité internationale, tel que décrit précédemment.
- > **Des documents d'orientation** sont disponibles, tels que la Charte Interne de Mobilité, disponible pour tous les employés via l'intranet, et le Guide de la Mobilité, document de référence utilisé par le réseau des Ressources Humaines.

D'autres travaux ont été entrepris pour faciliter et promouvoir la mobilité internationale en 2019, notamment pour les cadres supérieurs. En 2019, 45 employés de Tarkett étaient en situation de mobilité internationale, dont 21 membres de la direction. 6 cadres supérieurs ont bénéficié d'une mobilité internationale, passant par exemple d'un rôle de WCM Groupe à un rôle de Directeur d'usine, ou d'un rôle de Directeur de l'expérience client Groupe à un rôle de Directeur Général international. Toutes les formules de mobilité internationale sont conformes à la politique de mobilité internationale de Tarkett, qui comprend la préparation à la nouvelle affectation, le soutien à l'immigration, la réinstallation, la rémunération, les avantages sociaux (assurance médicale et assurance vie), les conseils fiscaux, les cours de langue, l'orientation culturelle et la facilitation du retour dans le pays d'origine.

Notre philosophie du talent avec la formation continue et la promotion de la mobilité interne

Zoom sur les indicateurs clés

La mobilité interne

Tarkett a fixé un nouvel objectif de 70 % de mobilité interne d'ici 2025 ce qui représente plus de 2 postes de management sur 3 ouverts et occupés par des candidats internes. En 2019, 65 % des postes de management ouverts ont été pourvus par des candidats internes, poursuivant ainsi la progression des dernières années (53 % en 2018, 52 % en 2017 et 45 % en 2016).

Postes de management pourvus par un candidat interne (%)



3.8.4.4 Partager l'expertise et reconnaître les initiatives réussies

Le développement de la « compétence collective » est un élément clé pour anticiper les évolutions nécessaires à la réalisation de la stratégie d'entreprise. Il passe par le partage de l'expertise qui permet également aux collaborateurs d'améliorer leur savoir-faire, leur employabilité et leur mobilité. L'entreprise peut ainsi valoriser son vivier de compétences et améliorer ses résultats.

De nombreuses initiatives et réseaux favorisent le **partage d'expertise et développement des compétences**, par exemple :

- > Nous encourageons fortement le travail en équipes pluridisciplinaires, en associant des employés de profils divers sur des projets à l'échelle du Groupe ou des divisions.
- > Nous favorisons également le travail en réseau, les échanges de bonnes pratiques, les forums de « benchmark » interne (analyse comparative), ainsi que le transfert de connaissances.
- > Dans le cadre du programme WCM, nous organisons chaque année une série de réunions spécifiques sur l'un des sites de production de Tarkett. L'objectif est de développer les compétences de nos experts en fabrication et de partager le savoir-faire en matière d'excellence opérationnelle. Depuis 2012, ces initiatives d'analyse comparative ont été organisées au sein des usines du Groupe.
- > Le programme WCM encourage également les opérateurs d'usine à s'engager et à proposer des idées dans un but d'amélioration, devenant ainsi acteurs du développement et de l'amélioration de leur environnement de travail.
- > Le Programme d'Experts de Tarkett, mis en place depuis 2015, valorise au mieux l'expertise technique de nos services Recherche & Développement et Opérations. Notre objectif est de capitaliser sur le savoir-faire de nos

experts techniques, et de les aider dans le développement de leur carrière à long terme, via le tutorat, la formation et le partage des connaissances. Ce réseau est appuyé par une plateforme informatique dédiée où chaque Expert Technique Tarkett est présent avec une mention claire de son expertise, facilitant ainsi leur identification par les autres experts techniques et la connexion entre eux, ainsi que l'utilisation de leur expertise par les autres « consommateurs d'Expertise Technique ». De plus, ils peuvent identifier et contacter, via la plateforme, certains Experts Techniques clés externes, si l'expertise n'est pas présente chez Tarkett. Afin de dynamiser le programme d'experts de Tarkett, un audit a été réalisé fin 2019 et des actions correctives sont en cours, telles que des communications individuelles à tous les intervenants clés de ce programme et une évaluation générale de toutes les expertises avec un objectif clair de plus de partage des connaissances, de plus de connexion et d'ouverture vers l'extérieur.

Exemple

Se réunir et partager, la clé du succès de la transition vers « One Tarkett » en Amérique du Nord

Après l'annonce de la transition des différentes marques nord-américaines de revêtements de sol (Johnsonite, Tandus Centiva, Desso, Lexmark) vers la seule marque Tarkett, les équipes nord-américaine se sont réunies sous le mantra « One Tarkett » en décembre 2018, pour ensuite accélérer la collaboration et réussir la transition en 2019.

Le principal impact de ce changement a été pour nos équipes commerciales qui se sont regroupées en une seule entité avec pour objectif de vendre l'ensemble de notre portefeuille commercial. Le principal défi était le développement des connaissances, car nous devons former et équiper nos vendeurs avec les informations et les outils qui leur permettraient de vendre efficacement des revêtements de sol souples et résistants, en passant d'un état d'esprit de vente de produits à la vente de solutions complètes de revêtements de sol.

Grâce à la collaboration de l'ensemble de l'entreprise, y compris les équipes de formation et de développement, de gestion des produits, d'exploitation, de marketing, de segment, de canal de distribution et, bien sûr, de ventes commerciales, nous avons réalisé six séances de formation sur les produits. Chaque session de formation d'une semaine était axée sur une catégorie de produits clés et a permis aux participants d'avoir un aperçu de divers aspects tels que : les offres de produits par catégorie, les spécifications techniques, la conception des produits, les critères de développement durable, les processus de fabrication, les informations destinées aux clients, les voies d'accès au marché, les informations sur l'industrie et la concurrence, les échantillons et le processus de commande. Au total, sur une période de cinq mois, nous avons enregistré près de 4 500 heures de formation.

Tarkett met également à l'honneur ses équipes, les initiatives réussies et les meilleures pratiques à travers son programme reconnu des **Tarkett Awards**, initié en 2010. L'objectif est d'encourager les réalisations exceptionnelles la collaboration et le travail d'équipe.

L'édition 2019 a récompensé 7 projets sur plus de 300 soumis. Un projet a été reconnu par le Président du Directoire (« President Award »), un autre a été sélectionné par les employés et cinq autres par les Divisions. Parmi les projets gagnants, plusieurs étaient liés à la sécurité et à l'économie circulaire comme par exemple :

- > une journée familiale consacrée à la sécurité à Bačka Palanka (Serbie) où la famille et les amis ont participé à des activités organisées sur place pour développer la sensibilité à la sécurité, applicable à la fois à la maison et au travail ;

- > le centre de recyclage de moquettes à Waalwijk (Pays-Bas) – voir Section 3.6.1.1 "Travailler collectivement vers une économie circulaire" ;
- > le remplissage ProMax HydroFlex avec du gazon artificiel recyclé en fin de vie, fabriqué sur une nouvelle ligne de notre usine MET d'Absteinach (Allemagne).

3.8.5 Nos actions en faveur du dialogue social

3.8.5.1 A l'écoute : l'enquête interne de satisfaction

Afin d'organiser efficacement un dialogue continu avec tous nos salariés, sur tous nos sites, nous menons une enquête de satisfaction interne tous les deux ans couvrant toutes les divisions et fonctions du Groupe et à destination de tous les employés, partout dans le monde. L'enquête est traduite en 17 langues, totalement anonyme et entièrement gérée par une tierce partie, afin d'éviter tout parti pris éventuel. Elle est composée de 69 questions réparties en 15 catégories : engagement des employés, moyens donnés aux employés, loyauté et engagement, responsabilisation et responsabilité, gestion de la performance, communication, management, formation et développement, leadership entrepreneurial, travail d'équipe et collaboration, organisation du travail, éthique et intégrité, leadership, image de l'entreprise, World Class Manufacturing.

En 2018, 88 % des employés, soit 10 635 collaborateurs, ont participé à l'enquête (vs. 89 % en 2016). Ce niveau élevé de participation traduit l'engagement des collaborateurs et leur confiance dans le caractère indépendant de cette enquête et sur le fait que les résultats sont suivis d'effets.

L'édition 2018 de l'enquête interne de satisfaction montre que, malgré des disparités dans les résultats selon les divisions, fonctions ou pays où nous opérons, les employés de Tarkett sont d'une manière générale plutôt satisfaits de leur situation professionnelle, ce qui se traduit par un certain nombre de progrès dans les résultats de l'enquête :

- > Sur 54 questions comparables entre 2016 et 2018, 26 ont fait l'objet d'une amélioration significative, principalement concernant le management (notamment sur la capacité des managers à développer et à responsabiliser leurs équipes, l'attention qu'ils accordent à leurs équipes et à donner du feedback), la communication de la stratégie du Groupe, et l'engagement à participer au succès de Tarkett.
- > Les résultats sont en outre généralement meilleurs que les standards de l'industrie : sur 44 questions ayant des éléments de benchmark, 29 sont au-dessus des références de l'industrie, en particulier sur les thèmes de la sécurité, la responsabilité environnementale, l'intérêt pour son travail, l'opportunité de faire bon usage de ses compétences, la compréhension sur la manière dont la performance est évaluée, la confiance dans le succès de l'entreprise, et l'intention de rester longtemps chez Tarkett.

- > Certains sujets ont cependant fait l'objet d'un recul entre 2016 et 2018 dans certaines entités, tels que le sentiment que Tarkett a changé pour le mieux ou la collaboration entre les départements. Quelques résultats sont en outre inférieurs aux standards de l'industrie, par exemple ceux relatifs à la définition des responsabilités.

À l'échelle du Groupe comme à l'échelle locale, l'enquête de satisfaction des employés de Tarkett est un outil de management précieux et utilisé. Sur la base de l'analyse des résultats de l'enquête, chaque site / entité développe ensuite un plan d'actions sur mesure à appliquer à l'échelle locale. Ces plans locaux sont renforcés par les plans d'actions décidés au niveau du Groupe et des divisions, et mis en œuvre en cohérence. En 2018 et 2019, nos équipes ont développé plus de 400 plans d'action à travers le monde en s'appuyant sur les résultats de l'enquête 2018.

De plus, Tarkett a été l'une des trois entreprises françaises à recevoir de Korn Ferry un prix sur « *employee enablement* » (les conditions de réussite des employés). Soixante et onze entreprises du monde entier ont été récompensées par les « Engaged Performance Awards » de Korn Ferry. Le programme reconnaît les employeurs ayant des niveaux de performance supérieurs dans deux catégories clés : « *employee engagement* » (l'engagement des employés) et « *employee enablement* ». Les prix sont basés sur les résultats de la base de données sur l'engagement des employés de Korn Ferry, qui contient des données de sondage d'opinion provenant de 7 millions de répondants dans plus de 60 pays à travers le monde. Les gagnants sont déterminés en fonction du pourcentage de personnes interrogées dans l'entreprise qui sont « tout à fait d'accord » ou « d'accord » avec les énoncés des questions clés.

3.8.5.2 L'organisation du dialogue social

Le cadre réglementaire du dialogue entre les employeurs et les représentants des salariés varie d'un pays à l'autre. Cependant, au-delà du respect de la législation locale du travail, Tarkett applique dans tous les pays dans lesquels il opère le même respect des valeurs et des principes fondamentaux de la liberté d'association, et en particulier le respect des syndicats.

Le Tarkett Forum, Comité d'entreprise européen du Groupe, a été créé pour faciliter le dialogue social en Europe. Plusieurs fois par an, ce Comité rassemble les représentants syndicaux de nos principaux sites européens pour dialoguer avec la Direction du Groupe, y compris le Président du Directoire. Ce comité permet de renforcer la coopération et le dialogue social, et se focalise sur les questions relatives

Nos actions en faveur du dialogue social

au fonctionnement général de l'entreprise et aux questions de Ressources Humaines communes aux différents sites et pays en Europe. En 2019, le Tarkett Forum a abordé, entre autres, la sécurité, la nouvelle stratégie « Change to Win », l'engagement à promouvoir la mobilité interne, le développement des équipes de vente, les résultats du Groupe, ainsi que des sujets de restructuration, comme Lamine Park (Eiweiler, Allemagne).

Dans notre usine d'Otradny (Russie), 22 employés, membres du syndicat local, ont été formés en tant que membres du comité local de santé et de sécurité en 2019, ce qui leur a donné la possibilité de participer aux activités organisationnelles de santé et de sécurité au niveau de l'usine en tant que représentants officiels des employés de Tarkett. Par ailleurs, l'usine, en collaboration avec le syndicat, a nommé plusieurs employés à un prix au niveau local et régional pour récompenser les employés exceptionnels qui ont fait preuve de dévouement et de responsabilité au cours de leur carrière. Trois employés de Tarkett ont été récompensés et reconnus au niveau régional, en recevant des cadeaux mémorables du Gouverneur de la région de Samara.

3.8.5.3 Établir des accords collectifs

Tarkett s'engage – en complément des obligations légales propres à chaque pays – à respecter la liberté d'association, de négociation et de représentation collective de ses employés. Nous appliquons ces principes sans exception et de la même manière dans tous les pays où le Groupe opère, que ce soit en Europe, aux États-Unis, en Russie, Serbie, Ukraine, Kazakhstan, au Brésil, en Chine ou en Inde.

En lien avec cette politique, 144 accords collectifs sont en place chez Tarkett (accords répertoriés en 2017), dont 100 concernent le Groupe ou les sites dans leur ensemble et dont 15 % couvrent des thèmes liés à la santé et à la sécurité au travail. Ces accords couvrent des domaines variés, tels que la rémunération et les avantages sociaux, le temps de travail, l'organisation du travail et la classification de l'emploi. Ils s'appliquent dans 20 pays où Tarkett exerce une activité commerciale et / ou industrielle.

3.8.5.4 Accompagner les évolutions et les ajustements des effectifs

Tarkett a une vision à moyen et à long terme de son plan de développement et cherche à assurer une croissance rentable et durable. Le Groupe souhaite développer les compétences et l'employabilité de ses salariés, non seulement pour permettre à chacun de contribuer et de se développer au mieux au sein de l'entreprise, mais également pour anticiper et accompagner l'évolution de l'organisation. Dans la mesure du possible, le Groupe s'attache également à anticiper les conséquences des variations d'activité.

En cas de baisse d'activité, le Groupe peut être amené à réduire les effectifs de manière ponctuelle ou structurelle. L'adaptation de l'organisation du travail au niveau d'activité, la réduction d'effectifs ou les plans de restructuration se font dans le respect de la réglementation locale et des principes du Code d'éthique de Tarkett, en concertation avec les représentants du personnel.

Dans le cadre de ces mesures d'ajustement à la baisse d'activité, Tarkett cherche en priorité à adapter l'organisation du travail (prise de congés payés, réorganisation du temps de travail, chômage partiel, etc.), réduire les effectifs temporaires (contrats à durée déterminée et intérimaires), favoriser le reclassement interne, et prendre en compte les critères sociaux dans les mesures de départs (retraite, âge, projets professionnels ou personnels).

Suite à la décision de Tarkett d'optimiser son dispositif industriel dans le cadre de son nouveau plan stratégique lancé en juin 2019, quatre fermetures d'usines ont été annoncées en 2019.

En Amérique du Nord, la fabrication des accessoires de revêtements de sol de Waterloo (Canada) a été transférée à l'usine récemment agrandie de Chagrin Falls (Ohio, États-Unis). La fabrication de moquettes commerciales grande largeur à Truro (Canada) a été transférée à l'usine de Dalton (Géorgie, États-Unis) qui a été acquise avec l'achat de Lexmark. Ces deux mouvements ont permis également d'optimiser la logistique et les expéditions. La fermeture des deux sites de Waterloo (70 personnes) et de Truro (240 personnes) a été achevée fin juillet. Certains employés ont été transférés sur notre site de Farnham (Canada) et un soutien au reclassement a été fourni aux autres employés concernés.

En Europe, suite au déclin des ventes et à la surcapacité dans le domaine des sols stratifiés, Tarkett et son partenaire Sonae Arauco ont lancé le processus de fermeture de l'usine commune LaminePark Eiweiler (Allemagne). Un plan social a été convenu avec les comités d'entreprise locaux, qui comprend des indemnités de licenciement et le soutien d'une agence pour l'emploi. L'usine (230 personnes) a arrêté sa production et fermé à fin 2019. En 2020, le site d'entrepôt et de production de moquettes (30 employés) de Goirle (Pays-Bas) fermera également, en raison de l'investissement dans un entrepôt ultramoderne à Waalwijk (Pays-Bas).

Pris dans leur ensemble, ces départs sont la principale cause de la dégradation du taux de rotation du personnel permanent en 2019 (17 % en 2019 contre 16 % en 2018 et 13 % en 2017).

Néanmoins, Tarkett a investi et a créé un certain nombre d'emplois dans divers sites en 2019. Par exemple, Tarkett a investi dans une nouvelle ligne de production de bois dans son usine de Mytishchi (Russie) et dans de nouvelles lignes de production de dalles de vinyle rigides haut de gamme (LVT) dans ses usines d'Otradny (Russie) et de Jaslo (Pologne), ce qui a généré la création de 81 nouveaux emplois. L'extension de l'usine de Chagrin Falls (Ohio, États-Unis) a permis la création de 93 nouveaux emplois. Par ailleurs, Tarkett a investi dans sa présence commerciale, par exemple au Kazakhstan et en Argentine.

3.9 Rapport Social et Environnemental

3.9.1 Tableau de bord des indicateurs RSE

Indicateurs Sociaux

GRI	Indicateur	Variation 2019 vs. 2018	Variation 2019 vs. année de référence	2019	2018	2017
Effectifs						
102-7a	Effectif total (au 31/12)	-5,0 %	-	12 592	13 255	12 819
102-8a	Nombre total d'employés féminins en contrat permanent	-3,8 %	-	3 385	3 520	3 221
102-8a	Nombre total d'employés masculins en contrat permanent	-5,8 %	-	8 338	8 855	8 576
102-8a	Part d'employés en contrat permanent	=	-	93 %	93 %	92 %
102-8a	Nombre d'employés féminins en contrat à durée déterminée	9,3 %	-	235	215	385
102-8a	Nombre d'employés masculins en contrat à durée déterminée	-4,7 %	-	634	665	637
102-8a	Part d'employés en contrats à durée déterminée	=	-	7 %	7 %	8 %
102-8b	Nombre d'employés en contrat permanent	-5,3 %	-	11 723	12 375	11 797
102-8b	Nombre d'employés en contrat à durée déterminée	-1,3 %	-	869	880	1 022
102-8d	Nombre de travailleurs externes (équivalent temps plein - ETP)	-14,8 %	-	488	572	381
102-8d	Part de travailleurs externes (% ETP)	-0,5 %	-	3,8 %	4,3 %	3,0 %
-	Total des rémunérations et avantages sociaux (millions d'euros)	7,4 %	-	718	669	672
Embauches et Taux de Rotation des Effectifs						
401-1a	Nombre d'embauches	-8,8 %	-	2 454	2 690	2 713
401-1a	Taux d'embauche	-1,5 %	-	19 %	21 %	21 %
-	Nombre de contrats à durée indéterminée résiliés par le salarié (par exemple démission, départ à la retraite)	-13,3 %	-	1 136	1 311	1 073
-	Nombre de contrats à durée indéterminée terminés par l'employeur (par exemple licenciement)	42,0 %	-	886	624	474
-	Taux de rotation du personnel permanent	1,0 %	-	17 %	16 %	13 %
401-1b	Nombre de départs	1,3 %	-	2 910	2 873	2 470
401-1b	Taux de rotation du personnel total	0,7 %	-	23 %	22 %	19 %
Diversité						
405-1a	Pourcentage d'administrateurs féminins au sein du Conseil de surveillance de Tarkett	=	-	44 %	44 %	44 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant moins de 30 ans	=	-	0 %	0 %	0 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant entre 30 et 50 ans	=	-	22 %	22 %	11 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant plus de 50 ans	=	-	78 %	78 %	89 %
405-1b	Pourcentage de femmes au Comité exécutif de Tarkett	-9,1 %	-	18 %	27 %	30 %
405-1b	Pourcentage de femmes dirigeants (Comité exécutif et N-1)	3,1 %	-	30 %	27 %	24 %
405-1b	Pourcentage de femmes cadres supérieurs (Comité exécutif à N-2)	-0,1 %	-	24 %	25 %	24 %
405-1b	Pourcentage de femmes managers	=	-	27 %	27 %	27 %
405-1b	Pourcentage de femmes parmi les autres employés	1,3 %	-	29 %	28 %	28 %
405-1b	Pourcentage d'employés féminins	1,1 %	-	29 %	28 %	28 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant moins de 30 ans	-1 %	-	13 %	14 %	15 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant entre 30 et 49 ans	1 %	-	57 %	56 %	56 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant plus de 50 ans	=	-	30 %	30 %	29 %
405-1b	Pourcentage d'employés déclarés handicapés	-0,3 %	-	0,9 %	1,2 %	1,3 %

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2019 vs. 2018	Variation 2019 vs. année de référence	2019	2018	2017
Formation et Développement des Compétences						
-	Part d'employés ayant bénéficié de formations [année de référence 2011]	-2,4 %	21 %	58 %	60 %	56 %
-	Nombre d'heures de formation (en milliers d'heures) [année de référence 2013]	-4,8 %	28 %	256	268	345
412-2a	Nombre total d'heures de formation des employés sur le Code d'éthique	30 %	-	14 806	11 422	10 396
412-2b	% d'employés qui ont bénéficié de la formation Code éthique ces deux dernières années	-	-	59 %	-	-
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par employé	-3,5 %	-	20	21	27
404-3	Part des employés ayant suivi une « revue de développement et de performance » ou équivalent	1,7 %	-	53 %	52 %	55 %
-	Part des employés permanents ayant suivi une « revue de développement et de performance » ou équivalent	2,4 %	-	55 %	53 %	56 %
-	Pourcentage des postes de management pourvus par un candidat interne	12 %	-	65 %	53 %	52 %
203-2	Nombre de personnes externes qui ont bénéficié de formations à la Tarkett Academy	124 %	-	8 229	3 669	2 723
Communication Interne Proactive et Dialogue Social						
-	Progrès sur « Écoute des employés et participation au dialogue social » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence : 2010]	-	-		54,0	-
-	Progrès sur « Communication proactive envers tous les employés » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence : 2010]	-	-		66,0	-
Santé et Sécurité au Travail						
403-9a	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] – Tous les employés	13 %	-	1,64	1,46	1,55
403-9a	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail enregistrable (arrêt de travail et absence < 24h) [FR1t] – Tous les employés	0 %	-	2,19	2,18	2,07
403-9a	Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t] – Tous les employés	42 %	-	0,077	0,055	0,073
403-10a	Taux de fréquence des maladies professionnelles – Tous les employés	113 %	-	0,27	0,13	0,90
403-9a	Taux d'absentéisme – Tous les employés	-0,1 %	-	2,6 %	2,7 %	2,5 %
403-9a	Nombre d'accidents mortels	-	-	0	1	0
403-9b	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] – Travailleurs externes	5 %	-	8,28	7,90	6,62
-	% d'accords formels portant sur des sujets de santé et de sécurité	-	-	-	-	15 %
-	Progrès sur « Respect et intégrité via l'adhésion aux valeurs de Tarkett » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence 2010]	-	-		68,0	-
Tarkett Cares						
203-1	Nombre d'initiatives Tarkett Cares en faveur des communautés locales (en heures travaillées, en don de produits et autres matériaux, ou dons financiers)	8 %	-	182	168	141
203-1	Nombre d'employés impliqués dans des initiatives soutenues par Tarkett Cares	9 %	-	1 401	1 288	1 398
203-1	Nombre de jours de temps donné par le biais du bénévolat (sur la base de 7 heures par jour)	-6 %	-	921	978	700
203-1	Quantité de produits Tarkett donnés aux initiatives communautaires (m ²)	13 %	-	19 864	17 560	16 322
203-1	Valeur totale des contributions aux initiatives Tarkett Cares (en k€)	-12 %	-	710	808	508

Indicateurs Environnementaux

GRI	Indicateur	Variation 2019 vs. 2018	Variation 2019 vs. année de référence	2019	2018	2017
Matériaux de Qualité						
416-1	Part des matières premières ayant fait l'objet d'une analyse Cradle to Cradle® (% du volume acheté) [année de référence 2011]	-0,3 %	90 %	98 %	98 %	96 %
-	Part des matériaux au début de la chaîne d'approvisionnement ne contribuant pas à l'épuisement des ressources (% du volume acheté) [année de référence 2011]	-3,5 %	-4,2 %	67 %	70 %	71 %
301-1	Part des matières premières renouvelables et recyclées (% d'achat de matières premières)	-8,4 %	-	30 %	38 %	39 %
301-2	Part de matières recyclées (% d'achat de matières premières)	1,6 %	-	12 %	10 %	12 %
Gestion Raisonnée des Ressources						
303-5	Consommation d'eau (litres/m²) [année de référence 2010]	-10 %	-50 %	2,6	2,9*	3,1* ¹
303-5	Consommation d'eau (millions de mètres cubes)	-15,3 %	-	0,73	0,86*	0,95*
-	Part des sites de production ayant mis en place des circuits d'eau en boucle fermée (ou ne consommant pas d'eau dans le processus de fabrication) [année de référence 2010]	-2,7 %	5 %	66 %	68 %	67 %
302-3	Intensité énergétique (kWh/m²) [année de référence 2010]	0,9 %	=	4,09	4,05*	3,92*
302-1a	Consommation d'énergie combustible non renouvelable (GWh)	-8,9 %	-	514	565*	568*
302-1b	Consommation d'énergie combustible renouvelable (GWh)	-0,7 %	-	95	96*	92*
302-1c	Consommation d'électricité achetée (GWh)	-1,0 %	-	527	532*	552*
302-1d	Électricité produite et vendue (GWh)	-	-	-	5*	0
302-1e	Consommation totale d'énergie (GWh)	-4,4 %	-	1 136	1 188*	1 213*
305-4a	Intensité des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 & 2) (kgCO ₂ eq/m²) [année de référence 2010]	-5,3 %	-15,3 %	0,87	0,92*	0,92*
305-1a	Émissions brutes directes de gaz à effet de serre (Scope 1) (tCO ₂ équivalent)	-10,1 %	-	97 805	108 743	109 311
					*	*
305-1c	Émissions de CO ₂ biogénique (tCO ₂)	0,7 %	-	32 982	32 739*	32 211*
305-2a	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2 / location-based) (tCO ₂ équivalent)	-5,9 %	-	190 387	202 401	225 287
					*	*
305-2b	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2 / market-based) (tCO ₂ équivalent)	-10,4 %	-	144 873	161 761	174 357
					*	*
Des Espaces de Vie Sains et de Qualité						
416-1	Produits sans phtalate (% de m² produits, revêtements en vinyle uniquement) [année de référence 2010]	9 %	74 %	74 %	65 %	57 %
416-1	Produits à faibles émissions de COV (% de m² produits, revêtements de sol uniquement) [année de référence 2010]	1 %	77 %	98 %	97 %	96 %
Recyclage et Réutilisation						
-	Déchets non recyclés (g/m²) [année de référence 2015]	37 %	17 %	143	104*	80*
306-2a	Déchets dangereux (milliers de tonnes)	-43 %	-	4,2	7,4*	-
306-2b	Déchets non dangereux (milliers de tonnes)	53 %	-	35,5	23,2*	-
306-2	Déchets envoyés en décharge (milliers de tonnes) [année de référence 2015]	66 %	38 %	27,3	16,4*	12,9*
306-2	Part du total des déchets envoyés en décharge (%)	10 %	-	28 %	17 %*	17 %*
306-2	Part du total des déchets envoyés en recyclage externe (%)	-8 %	-	59 %	67 %*	66 %*
306-2	Part du total des déchets envoyés en valorisation énergétique (%)	2 %	-	9 %	7 %*	8 %*
306-2	Part des déchets non recyclés envoyés en décharge [année de référence 2015]	15 %	15 %	69 %	54 %*	52 %*
301-3	ReStart® – Quantité de chutes d'installation et de produits usagés collectés (en tonnes) [année de référence 2010]	=	-83%	3 300	3 300	4 100
Autres Indicateurs RSE						
-	Part des achats de matières premières réalisés auprès de fournisseurs s'engageant pour le Pacte Mondial des Nations unies (% de valeur d'achat) [année de référence 2011]	-6 %	27 %	69%	76 %	74 %
-	Part des fournisseurs ciblés adhérant au Code de Conduite Fournisseurs ou équivalent (% en nombre de fournisseurs ciblés)	-	-	81 %	-	-

1 L'ensemble des chiffres portant un * ont été retraités. Voir note méthodologique pour plus de détails.

Tableau de bord des indicateurs RSE

Indicateurs Sociaux par Région

GRI	Indicateur	2019	Europe ⁽¹⁾	Amérique du Nord ⁽²⁾	Reste du Monde ⁽³⁾
Effectifs					
102-7a	Effectif total (au 31/12)	12 592	36,4 %	31,3 %	32,3 %
102-8b	Nombre d'employés en contrat permanent	11 723	4 329	3 624	3 770
102-8b	Nombre d'employés en contrat à durée déterminée	869	255	319	295
Embauches et Taux de Rotation des Effectifs					
401-1a	Nombre de nouvelles embauches	2 454	607	1 224	623
401-1a	Taux d'embauche des employés	19 %	13 %	31 %	15 %
401-1b	Nombre de départs	2 910	605	1 646	659
401-1b	Taux de rotation de l'effectif	23 %	13 %	42 %	16 %
Santé et Sécurité au Travail					
403-2a	Taux de fréquence d'accidents avec arrêt de travail enregistrable [FR1t] – Tous les employés	2,19	3,40	2,14	1,03
403-2a	Taux de gravité des accidents [TG0t] – Tous les employés	0,077	0,074	0,099	0,062
403-2a	Taux de fréquence de maladies professionnelles – Tous les employés	0,27	0,52	0,31	0,00
403-2a	Taux d'absentéisme (%) – Tous les employés	2,6 %	3,4 %	1,5 %	2,6 %
403-2b	Taux de fréquence des accidents avec arrêts de travail [FR0t] – Travailleurs externes	8,28	9,47	12,88	0,00

(1) Europe : Corporate, EMEA & Tarkett Sports EMEA.

(2) Amérique du Nord : Tarkett Amérique du Nord & Tarkett Sports Amérique du Nord.

(3) Reste du Monde : Tarkett Europe de l'Est, Asie-Pacifique, Amérique latine & Tarkett Sports Australie.

3.9.2 Note méthodologique du reporting RSE

Depuis que Tarkett est coté en bourse (Euronext Paris), et en vertu des exigences réglementaires françaises en vigueur, Tarkett publie des informations sur les dimensions sociales, environnementales et sociétales de ses activités dans son document universel d'enregistrement (URD). Ces informations incluent notamment les Indicateurs de Performance Clés (KPI) de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et du Tableau de Bord de Développement Durable de Tarkett. Ce Tableau de Bord est un outil essentiel pour suivre les progrès et orienter les performances. Son principal objectif est de procurer au Groupe des indicateurs pertinents lui permettant d'évaluer le déploiement de sa stratégie et de remplir ses obligations du point de vue réglementaire. Les progrès sont mesurés par rapport à une année de référence qui a été définie pour certains indicateurs clefs de performance.

Conformément aux exigences réglementaires françaises, les informations sociales et environnementales de l'entreprise ont été vérifiées par un organisme tiers indépendant (le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales a été vérifié par l'un des Commissaires aux comptes, désigné en tant qu'organisme tiers indépendant).

Cadre de référence

Le reporting RSE et le tableau de bord de développement durable de Tarkett ont été développés en s'appuyant sur les référentiels suivants :

- > La stratégie « Change to Win » du Groupe et son engagement historique en matière de RSE, où chaque initiative stratégique s'appuie sur un ou plusieurs indicateurs quantifiés, dont certains font l'objet d'objectifs à long terme (objectifs 2020 fixés en 2011 et nouveaux objectifs 2025 / 2030 fixés en 2019).
- > La Directive de l'Union Européenne 2014/95/EC et la réglementation française en termes de communication extrafinancière, connues sous le nom de Déclaration de Performance Extra-Financière : les informations sociales, environnementales et sociétales requises par l'article L.225-102-1 du Code de commerce français sont incluses sous la forme d'indicateurs ou de statistiques quantifiées dans le tableau de bord (les informations qualitatives sont présentées dans d'autres rubriques du rapport d'activité).
- > Le Pacte Mondial des Nations-Unies : en lien avec l'engagement du Groupe, le tableau de bord représente un outil de gestion de la performance sur toutes les dimensions du Pacte Mondial.
- > Les standards du référentiel international du Global Reporting Initiative (GRI) de 2016. Le rapport de Tarkett fait état autant que possible du référentiel « GRI Standard : core option » (option de base). Une table de concordance GRI (voir section 3.9.3 "") indique les domaines où les déclarations standard pertinentes peuvent être retrouvées dans ce rapport.
- > Le Protocole sur les gaz à effet de serre : les émissions de gaz à effet de serre sont quantifiées et déclarées conformément au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) et au Protocole GHG du World Resources Institute (WRI).

Le tableau de bord de développement durable est construit selon trois dimensions : la responsabilité sociale, la responsabilité environnementale et la gouvernance d'entreprise.

Procédures méthodologiques

Les procédures de reporting RSE de Tarkett sont documentées dans un manuel complet de reporting RSE (« CSR Reporting Handbook ») qui a été établi en 2017, en consultation avec les différents responsables internes des sujets RSE. Ces procédures ont permis d'aligner davantage le reporting RSE de Tarkett sur les lignes directrices de GRI de 2016 : option core. Le manuel de reporting RSE a été présenté et approuvé par le comité exécutif et est revu et mis à jour chaque année en tenant compte des retours et de toute modification des exigences ou des objectifs en matière de reporting. Le manuel de reporting RSE définit :

- > Les objectifs du reporting RSE de Tarkett et ses objectifs pour 2020 pour certains indicateurs ;
- > Les principes de reporting, le périmètre de reporting, les outils de reporting, les contrôles internes et les règles sur lesquelles repose la consolidation des données ;
- > L'organisation, les responsabilités et la planification du reporting ; et
- > Les définitions détaillées, les conditions spécifiques et les points de contrôle de tous les indicateurs inclus dans le reporting.

Les informations suivantes présentent un résumé du manuel de reporting RSE :

Principes de reporting

Inclusion des parties prenantes

Tarkett s'engage à répondre aux attentes de ses parties prenantes en s'investissant dans des relations à long terme. Tarkett s'engage auprès des parties prenantes par le biais de divers moyens pour s'assurer que ses stratégies et que le reporting rendent compte de leurs attentes.

Contexte de développement durable

Tarkett est déterminé à contribuer, chaque fois que ses activités le lui permettent, à relever les défis les plus importants et les plus urgents auxquels la société est confrontée au XXI^e siècle (lutte contre le changement climatique, gestion durable des ressources naturelles rares, promotion du bien-être des espaces de vie).

Matérialité

Tarkett a mené une enquête auprès des parties prenantes au cours de l'année 2016 afin d'identifier les sujets pertinents (« matériels ») au regard des activités de Tarkett et de s'assurer que ses politiques de développement durable correspondent aux attentes des parties prenantes.

Exhaustivité

Le rapport RSE de Tarkett couvre le même périmètre que le rapport financier consolidé. Les domaines abordés dans le rapport reflètent les impacts économiques, environnementaux et sociaux importants de l'organisation, dans l'objectif qu'aucun sujet RSE dit « matériel » pour Tarkett ne soit omis par ce rapport. En outre, Tarkett s'efforce d'identifier et de passer en revue tout nouveau sujet émergent ou futur pouvant concerner ses activités.

Note méthodologique du reporting RSE

Exactitude

Tarkett s'efforce d'assurer l'exactitude des données déclarées, à l'aide de définitions et de procédures clairement documentées dans son Manuel de reporting RSE et par le biais de plusieurs contrôles.

Équilibre

Tarkett suit la performance afin de rendre compte des progrès réalisés ainsi que des défis, reflétant ainsi de manière transparente les dimensions positives et négatives de ses performances en matière de RSE.

Clarté

L'information RSE est présentée par Tarkett de manière claire et avec suffisamment de détails qui peuvent être facilement compris par les parties prenantes.

Comparabilité

Tarkett encourage la cohérence du reporting grâce à des procédures bien documentées et présente les indicateurs en les comparant avec les périodes précédentes et les années de référence.

Fiabilité

Les données faisant l'objet du rapport sont documentées et retracées à la source d'origine par le biais de contrôles internes et d'une vérification externe par des tiers, ce qui permet d'avoir pleine confiance dans l'authenticité du contenu publié.

Rapidité

Tarkett publie des informations RSE chaque année avec les rapports financiers annuels publiés en mars / avril.

Période de reporting

La période de reporting annuelle correspond à celle de l'exercice financier, à savoir l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le présent rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Fréquence de reporting

Le reporting RSE est réalisé chaque année à des fins de publication externe. Les rapports intermédiaires à des fins internes sont réalisés pour certains domaines (p. ex., un rapport mensuel sur les KPI industriels WCM).

Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting s'étend à l'ensemble du Groupe et couvre la totalité des activités contrôlées par le Groupe, de la manière suivante :

La dimension sociale couvre :

- > Les travailleurs (salariés et prestataires externes) de toutes les entités du périmètre financier consolidé, à l'exception de Tarkett Argentina (8 personnes) et de Tarkett Sports Germany (8 personnes). Ces deux entités nouvellement créées seront intégrées dans le reporting RSE en 2020. La coentreprise Laminat Park à Eiweiler en Allemagne, qui a fermé en 2019, a également été exclue du reporting. D'autres limitations spécifiques pour certains indicateurs sont détaillées au paragraphe « Limites spécifiques du périmètre de reporting » de la présente note méthodologique.
- > Ce périmètre comprend toutes les usines de production, le réseau de vente et les bureaux administratifs pour les salariés de Tarkett (sauf lorsque des limites spécifiques sont indiquées) et les travailleurs externes.

La dimension environnementale couvre :

- > Les activités de production de toutes les usines du périmètre financier consolidé, y compris, sauf indication contraire, les usines acquises en 2018 (Lexmark à Dalton, États-Unis ; Grassman à Sydney, Australie et Thermagreen à Toronto, Canada) et à l'exclusion de la coentreprise Laminat Park à Eiweiler, Allemagne, qui a fermé en 2019. D'autres limitations spécifiques pour certains indicateurs sont détaillées au paragraphe « Limites spécifiques du périmètre de reporting » de la présente note méthodologique.
- > Les produits finis de revêtement de sol et de revêtement sportif fabriqués dans toutes les usines du périmètre financier consolidé.

Retraitement des indicateurs environnementaux des usines (consommation d'eau, consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre Scope 1 & 2 et les déchets recyclés et non recyclés) :

- > Conformément aux règles et orientations définies dans le manuel de reporting RSE de Tarkett, la direction a examiné l'impact de deux modifications importantes intervenues en 2019 sur le périmètre industriel du reporting environnemental. En 2019, Lexmark (États-Unis), qui a été acquise en 2018, a été intégrée dans le reporting RSE et Eiweiler (Allemagne), dont la production s'est arrêtée en 2019, a été exclue du reporting RSE. Étant donné que ces changements ont un impact significatif (>5%) sur un certain nombre d'indicateurs clés de performance environnementale des usines, il a été décidé de retraiter les valeurs historiques afin de limiter l'impact de ces changements sur l'analyse des résultats.
- > Les données historiques ont donc été retraitées pour exclure Eiweiler et pour inclure Lexmark (sur la base des chiffres de Lexmark pour 2019). Cela concerne tous les chiffres historiques (de 2010 à 2018, indiqué dans le texte par un astérisque « * ») et l'analyse correspondante pour les indicateurs suivants : consommation d'eau, consommation d'énergie renouvelable et non-renouvelable, émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 et les déchets recyclés et non recyclés. Les autres indicateurs environnementaux suivants n'ont pas été retraités : Matériaux de qualité (part des matières premières ayant fait l'objet d'une évaluation ; part des matériaux en début de chaîne d'approvisionnement qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources ; part des matières premières renouvelables et recyclées) ; Des espaces de vie sains et de qualité (part des produits sans phtalate et part des produits à faibles émissions de COV) ; Programme collecte de ReStart® ; Part des sites de production qui ont mis en place des circuits d'eau en boucle fermée (ou qui n'utilisent pas d'eau dans leur procédé) et Part des sites de production certifiés ISO 14001.

Organisation de reporting

Le processus de reporting des indicateurs RSE/développement durable est géré et consolidé depuis 2018 par la direction Financière avec l'appui des différentes fonctions impliquées (dont les R&D et Opérations/WCM, RH, Juridique, ...), des divisions et des sites. La responsabilité de chacun des domaines RSE et des indicateurs concernés incombe à un membre du Comité exécutif de Tarkett. La définition claire de la responsabilité de chacun garantit la réalisation d'un reporting précis, fiable et réalisé en temps opportun des données et des indicateurs RSE.

Outils de reporting

Tableau de bord RSE de RH : données concernant les travailleurs, les effectifs, la diversité, etc., recueillies dans un tableau de bord Excel spécifique et consolidées par le Groupe.

Tableau de bord du programme Tarkett Cares : données compilées dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

Satisfaction des employés : mesurée tous les deux ans par le biais d'une enquête de satisfaction réalisée en interne.

Conformité : données relatives à la formation sur les domaines de conformité (p. ex., la concurrence) recueillies dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

Formation : données sur la formation dispensée par Tarkett Academy recueillies dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

Indicateurs WCM relatifs à l'environnement, à la sécurité et à l'absentéisme : les données sont consignées dans un tableau de bord dédié pour chaque usine de fabrication, les données sont téléchargées tous les mois dans une base de données de Groupe.

Espaces de bien-être et de qualité de vie : données concernant le volume des produits sans phtalates, et des produits à faible émissions de composés organiques volatiles totaux (COVT), recueillies auprès des usines dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

Matériaux de qualité : indicateurs sur la raréfaction des ressources et évaluation de leurs dimensions Cradle to Cradle compilés à partir des données d'achat des matières premières et de la classification des matériaux, consolidés dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidés par le Groupe.

Programme ReStart® & réutilisation : données sur la collecte et recyclage des déchets post-installation, post-consommation et post-fabrication recueillies dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

Engagement des fournisseurs vis à vis du Pacte Mondial des Nations unies : données compilées à partir des données d'achat des fournisseurs de matières premières.

Engagement des fournisseurs vis-à-vis du Code de conduite des fournisseurs de Tarkett : données compilées à partir des bases de données d'achat.

Limites spécifiques du périmètre de reporting

Sécurité : exclusion du Réseau FieldTurf Amérique du Nord & Réseau commercial, du Réseau commercial FieldTurf USA, du réseau de vente Beynon et du Tennis & Track (ces entités représentent environ 6 % des effectifs du groupe).

Absentéisme : exclusion des entités suivantes aux États-Unis, où les heures perdues en cas d'absentéisme imprévu ne sont pas suivies conformément aux règles du Groupe : Réseau FieldTurf Amérique du Nord & Réseau commercial, Réseau commercial FieldTurf USA, Réseau commercial Beynon et Tennis & Track (ces entités représentent environ 6 % des effectifs du groupe).

Évaluation des matières premières et pénurie/abondance de ressources : toutes les matières premières achetées pour la production de revêtements de sol finis et semi-finis et de produits de surface de sport, à l'exclusion des trois entités acquises en 2018 (Lexmark à Dalton, États-Unis ; Thermagreen à Toronto, Canada et Grassman à Sydney, Australie) pour lesquelles le reporting est en cours d'établissement ; des produits finis externalisés ; des produits chimiques de traitement et des emballages. Les matériaux post-installation ou post-utilisation collectés et effectivement recyclés par FieldTurf ou Beynon Sports Surfaces ne sont pas inclus. Les matières premières achetées pour la production des deux usines nord-américaines qui ont fermé en 2019 (Waterloo et Truro au Canada) sont incluses (puisque cette activité est transférée), mais les matières achetées pour la production de l'usine de Laminate Park à Eiweiler, en Allemagne, sont exclues.

ReStart® : Tout matériel post-installation ou post-utilisation collecté et effectivement recyclé par FieldTurf ou Beynon Sports Surfaces n'est pas inclus.

Indicateurs environnementaux de production : les indicateurs de l'eau, de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des déchets sont reportés pour tous les sites industriels qui entrent dans le périmètre de reporting à l'exclusion des usines qui ont fermé en 2019 (Waterloo et Truro au Canada et Eiweiler en Allemagne). En outre, la consommation d'eau n'a pas été communiquée par le site industriel de Tarkett Sports récemment acquis à Toronto (Canada).

Indicateurs espaces de bien-être et de qualité de vie : part des volumes de produits sans phtalate, ou à faibles émissions de COVT excluent tout volume de production semi-finie, le volume de production pour l'industrie automobile à Clervaux (Luxembourg) et les autres volumes de production non pertinents (par exemple, les surfaces de sport en plein air). Le volume de production des usines qui ont fermé en 2019 (Waterloo et Truro au Canada et Eiweiler en Allemagne) est exclu, tout comme le volume associé à la production de moquettes à Kalush en Ukraine où la production en série a cessé. Le volume de production de Lexmark à Dalton (États-Unis), qui a été acquis en 2018 et pour lequel le reporting est en cours d'établissement, a également été exclu.

Engagement des fournisseurs vis à vis du Pacte mondial des Nations Unies : toutes les matières premières achetées pour la production de produits finis et semi-finis de revêtement de sol, y compris les matériaux d'emballage limités à ceux figurant dans la nomenclature. Nous incluons les principaux produits finis externalisés (LVT) et excluons : les produits de surface de sport, les achats de Lexmark et les dépenses interentreprises de produits semi-finis.

Engagement des fournisseurs vis à vis du Code de conduite des fournisseurs de Tarkett : Pour tous les sites dans le monde (surface de sport comprise), nous considérons les achats directs et indirects (sauf énergie) pour la production de produits de revêtement de sol finis et semi-finis, y compris les matériaux d'emballage limités à ceux figurant dans la nomenclature. Nous incluons les principaux produits finis externalisés (LVT), les achats informatiques du groupe et nous excluons les dépenses interentreprises de produits semi-finis.

Définitions des indicateurs RSE (extrait du manuel de reporting RSE de Tarkett)**Indicateur Social :**

Équivalent temps plein (EPT) : utilisé pour mesurer l'effectif efficace au cours de la période de reporting par opposition à l'effectif représenté par le nombre d'employés présents à la fin de la période de reporting. Données rapportées à la fois pour les employés de Tarkett et les prestataires externes.

Effectifs : nombre d'employés salariés de Tarkett au dernier jour du mois de la période de reporting.

Employés salariés de Tarkett : tous les employés, engagés et salariés de Tarkett, notamment les stagiaires/étudiants et apprentis s'ils figurent sur la liste des salariés. En est exclus, le personnel non actif (employés en congés de plus de 6 mois).

Contrat à durée indéterminée : employé engagé par Tarkett pour une durée indéterminée (c'est-à-dire contrat à durée indéterminée pour une période indéterminée). A l'exception de la Chine où les salariés sous contrat à durée déterminée de 2 ans ou plus sont considérés comme permanents.

Contrat à durée déterminée : employé salarié de Tarkett et engagé pour une durée limitée spécifiée (c.-à-d., contrat à durée déterminée de l'employé), y compris les travailleurs saisonniers de Tarkett Sports.

Zones géographiques : EMEA comprend Tarkett EMEA, Tarkett Sports EMEA & Corporate ; l'Amérique du Nord comprend Tarkett North America et Tarkett Sports North America ; le reste du monde comprend Tarkett Europe de l'Est, Asie Pacifique, Amérique latine et Tarkett Sports Australie.

Prestataire externe : tout travailleur qui n'a pas de contrat de travail avec Tarkett ou qui ne fait pas partie de la masse salariale de Tarkett (p. ex., les prestataires externes sous contrat avec une agence d'intérim ou d'emploi temporaire embauchés pour soutenir les opérations régulières).

Manager : un employé avec au moins une personne directement sous sa direction à la date du reporting (p. ex., au 31.12), notamment les cols bleus (p. ex., les chefs de quart, les chefs de Groupe, les superviseurs de poste et les chefs d'équipe).

Autres employés : tous les employés autres que les managers à la date du reporting.

Employés handicapés : conformément aux lois du travail locales lorsque cela est autorisé.

Cadres dirigeants (EC à EC- 1) : le Président du directoire, les membres du Comité exécutif (EC) et les dirigeants dont ils sont responsables (directement ou non).

Cadres supérieurs (EC à EC- 2) : cadres dirigeants et cadres supérieurs qui sont directement sous leur direction (qu'ils aient ou non des personnes directement sous leur responsabilité).

Employés embauchés : nombre d'employés (avec contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) qui ont été ajoutés à la liste de paie notamment les employés embauchés le dernier jour de la période de référence.

Taux d'embauche des employés : employés embauchés/effectif total.

Nombre total de départs d'employés : nombre d'employés (avec contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) qui ont été retirés de la liste des salariés.

Taux de rotation du personnel : départs/effectifs.

Taux de rotation du personnel permanent : départs du personnel permanents/effectifs des salariés permanents.

Part des employés ayant reçu une formation : un employé est considéré comme « ayant reçu une formation » si le nombre d'heures cumulées de formation reçues au cours de l'année complète dépasse 1 journée complète (8 heures).

Heures de formation : se former dans le cadre de Tarkett est considéré comme activité de développement, comprenant un accompagnement spécifique ainsi qu'une confirmation de présence. Pour la formation en ligne, les heures de formation déclarées correspondent en priorité au temps réel passé par les employés à suivre des cours de formation en ligne, tel qu'enregistré par les systèmes de formation en ligne (pour les modules de formation « en cours » et « terminés »). Dans le cas où le temps réel, n'est pas disponible, c'est la durée théorique de la formation en ligne qui est considérée.

PDD, Matrice de Polyvalence ou entretien d'évaluation équivalent : l'évaluation annuelle (« Performance and Development Dialogue » et « Polyvalence Matrix ») est une discussion d'échange annuelle entre l'employé et son manager pour discuter des réalisations, des compétences, des opportunités d'amélioration et du programme de développement.

Postes de management ouverts pourvus par candidat interne : un poste de management est un poste (manager) avec au moins une personne sous sa direction. Un candidat interne est un candidat qui est déjà un employé par Tarkett.

Nombre de personnes externes ayant reçu une formation dispensée par Tarkett Academy : nombre de personnes (à l'exclusion des employés et des prestataires externes) ayant suivi une formation/programme de formation technique Tarkett Academy dans le réseau Tarkett Academy.

Réseau Tarkett Academy : Tarkett Academy organise et dispense des programmes de formation technique spécifiques (en installation et maintenance de revêtements de sol) dans des centres de formation dédiés et dans d'autres lieux.

Centre de formation technique dédié Tarkett Academy : un programme de Tarkett dédié à la formation technique (notamment la formation pour les personnes extérieures).

Nombre d'accidents - employés : à l'exclusion des accidents survenus aux visiteurs et des accidents de trajet qui sont suivis de manière indépendante ; où les visiteurs peuvent inclure des employés de Tarkett visitant un autre site Tarkett.

Arrêt de Travail (AdT) prolongé : un accident avec AdT prolongé (y compris, décès) lorsque la personne est gravement blessée et par conséquent, n'est pas disponible pour travailler pendant une période de plus de 24 heures.

Accidents avec AdT < 24 heures : un accident sur le lieu de travail qui est suffisamment grave pour empêcher la personne blessée de travailler pour le reste de la journée mais tout en restant disponible pour revenir travailler le jour suivant.

Accidents avec soins de premiers secours : un accident mineur sur le lieu de travail lorsque la personne blessée est capable de retourner au travail après une brève période de traitement par une infirmière professionnelle ou d'un membre du personnel qualifié.

Taux de fréquence des accidents - AdT prolongé uniquement [FR0t] : Nombre d'AdT par million d'heures travaillées, où le nombre d'accidents mortels est inclus.

Taux de fréquence des accidents - AdT prolongé et AdT < 24 heures [FR1t] : Nombre d'AdT + Nombre d'accidents avec AdT <24 heures par million d'heures travaillées, où le nombre d'accidents mortels est inclus.

Taux de jours ouvrés perdus en raison d'AdT - taux de gravité des accidents [TG0t] : nombre de jours de travail perdus en raison d'AdT x 1 000/heures travaillées.

Maladies professionnelles : une maladie professionnelle (ou maladie) est définie comme « toute affection ou trouble anormal, autre que celui résultant d'un accident professionnel, provoqué par l'exposition à des facteurs associés à l'emploi ».

Taux de fréquence des maladies professionnelles : nombre de maladies professionnelles par million d'heures travaillées.

Heures perdues en raison d'absentéisme : nombre d'heures travaillées perdues en raison d'une absence imprévue (maladie, d'accidents du travail, grèves ou autres absentéisme non justifié) de tous les employés pendant la période de reporting jusqu'à 30 jours. A l'exclusion de l'absentéisme « prévu pour congé de maladie » (p. ex., en Amérique du Nord où certaines catégories de travailleurs, tels que les employés de bureau, font l'objet d'un quota préétabli de « congés de maladie payés » qu'ils peuvent prendre sans aucune justification et où les jours de maladie réels ne sont pas suivis). Lorsqu'un employé retourne au travail, mais seulement à temps partiel (par exemple, retour thérapeutique progressif au travail), après une absence, il n'est plus considéré comme absent.

% du taux d'absentéisme : heures perdues pour absentéisme/nombre total d'heures planifiées.

Progrès sur le thème du respect et l'intégrité par l'adhésion des valeurs de Tarkett : moyenne des réponses à deux questions de l'enquête de satisfaction des employés réalisée tous les deux ans : « Tarkett communique clairement ses standards de conduite professionnelle et opère de manière éthique » et « Les actions et comportements des managers senior sont cohérents avec les valeurs de Tarkett, dont les standards de conduite professionnelle et l'éthique ».

Progrès sur le thème de l'écoute et du dialogue social auprès des employés : score de la question de l'enquête de satisfaction des employés réalisée tous les deux ans : « Un effort suffisant est fait pour obtenir les avis et opinions des personnes qui travaillent chez Tarkett ». Cela remplace l'indicateur précédent qui se basait sur la moyenne de deux questions.

Progrès sur le thème de la communication proactive dans l'enquête de satisfaction des employés : moyenne des réponses à deux questions de l'enquête de satisfaction des employés réalisée tous les deux ans : « Mon manager me tient suffisamment informé(e) des questions qui me concernent », et « Je suis bien informé des sujets qui m'affectent ». Lors des éditions précédentes, cet indicateur se basait sur la moyenne de trois questions.

Rémunération totale et avantages sociaux : total des rémunérations et avantages court-terme (selon le Manuel de Comptabilité du Groupe) : salaires et contributions à la sécurité sociale ; congés payés annuels et congés maladie

payés ; participation et bonus payables dans les 12 mois après la fin de la période de reporting ; avantages non financier, tels que les soins médicaux, le logement, les voitures de fonction, et les produits et services gratuits ou subventionnés.

Tarkett Cares

Initiatives communautaires : le programme Tarkett Cares encourage la participation des employés et des organisations de Tarkett à des initiatives communautaires locales qui contribuent à améliorer le bien-être de la communauté à et à répondre à ses besoins. Conformément aux directives de Tarkett Cares, l'initiative doit être liée aux valeurs de Tarkett, à son activité principale ou à son engagement en matière de développement durable et elle être réalisée avec une organisation à but non lucratif officiellement reconnue (notamment les services publics comme les écoles).

Employés impliqués : nombre total d'employés qui ont consacré 1 heure ou plus à des initiatives communautaires.

Heures de bénévolat : nombre total d'heures de bénévolat réalisé pendant les heures de travail. Selon les règles de Tarkett Cares, chaque employé peut travailler bénévolement (partager son temps et son talent) entre 1 heure et 2 jours par an pendant les heures de travail. Les heures de bénévolat en dehors des heures de travail (p. ex., le soir, le week-end, les jours fériés) ne sont pas incluses.

Produits de revêtement de sol donnés : nombre total de mètres carrés de produits de revêtement de sol cédés dans le cadre d'initiatives communautaires.

Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires : valeur des produits de revêtement de sol donnés en fonction du prix d'usine standard (coût de production) + valeur des autres contributions en nature (coût du matériel acheté) + dons en espèces + valeur des heures de bénévolat compensation et ETP).

Code Éthique

% d'employés ayant suivi une formation au Code éthique au cours des deux dernières années : nombre d'employés (effectif total) ayant suivi le module d'apprentissage en ligne de Tarkett au Code éthique de Tarkett ou ayant reçu une formation « en personne » / en présentielle au Code éthique de Tarkett au cours des deux dernières années.

Nombre total d'heures de formation des employés au Code éthique : basé sur une durée standard de formation en ligne ou en personne au Code éthique de Tarkett de 2 heures.

Environnemental

Indicateurs sur les matières premières: achats de matières premières uniquement (c'est-à-dire les matériaux inclus dans la nomenclature) (à l'exclusion des achats indirects et des produits finis). La plupart des données d'achat de matières premières proviennent de la base de données SAP mondial de Tarkett. Le reste (soit 7 %) est rapporté par les usines.

Part des matières premières ayant fait l'objet d'une évaluation (% du volume acheté) : part des matières achetées (en tonnes métriques) pour lesquelles une étude d'impact a été réalisée conformément aux principes Cradle to Cradle (C2C) « Redéfinir la qualité des produits », disponible en français, sur www.c2certified.com. Tarkett utilise la classification ABC-X, qui permet d'évaluer les risques liés à l'impact des substances chimiques sur

Note méthodologique du reporting RSE

l'environnement et la santé humaine. Pour les matières premières dans SAP, les catégories A, B, C, [], X et [X] sont considérées comme évaluées au niveau de l'UGS. Pour les autres matières premières, les catégories A, B, C, [], X, [X] et Gris sont considérées comme évaluées par la ligne des matières premières. Pour les matériaux en PVC, une évaluation a été réalisée au sein de la chaîne de valeur afin de vérifier l'utilisation de technologies MTD (Meilleures Techniques Disponibles) dans les processus chlorocalcis ainsi que pour les additifs utilisés. Le PVC a été évalué selon des critères spécifiques de l'EPEA. Pour les fournisseurs de PVC n'ayant pas fourni d'informations, le principe de précaution est appliqué et les matériaux sont pré-évalués [X] dans l'attente d'informations complémentaires..

Part des matériaux en début de chaîne d'approvisionnement qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources (% du volume acheté) : matériaux caractérisés en fonction des ressources utilisées dans leurs processus de production (fossiles, minéraux rares, minéraux abondants, renouvelables, recyclés). Les 3 catégories qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources sont : minérales abondantes, renouvelables et recyclées.

Origine fossile : toute ressource synthétisée à partir de combustibles fossiles, en particulier de pétrole, mais également de sulfates. Cette catégorie exclut les minéraux fossiles comme le carbonate de calcium. Le chlorure de polyvinyle (PVC) est considéré comme ayant une origine fossile (pétrole) à 43 % et de minéral abondant (sel marin) à 57 %.

Origine minérale : un élément chimique ou une combinaison inorganique d'éléments chimiques présents naturellement, extraits du sol ou de l'eau et utilisés dans des activités économiques. Cette catégorie comprend des minéraux fossiles tels que le charbon ou le calcaire. Les ressources minérales abondantes qui ne sont pas menacées par la raréfaction. La réserve naturelle peut être importante (sel marin - chlorure de sodium, calcaire - carbonate de calcium ...), ou il peut s'agir de très bon procédé de recyclage (comme l'aluminium) ou elle peut être pratiquement inépuisable (chlore dans l'eau de mer). Les ressources minérales limitées sont menacées d'épuisement à court terme (telle que définie par certains modèles choisis) et elles doivent être remplacées en priorité.

Origine renouvelable : ressource dont les réserves peuvent être réapprovisionnées en un temps égal ou inférieur à celui nécessaire à sa consommation.

Origine recyclée : Matériaux qui auraient autrement été envoyés pour l'élimination des déchets, utilisés à la place des matières premières primaires, notamment les déchets de sols post-consommation et post-installation collectés par Tarkett (p. ex., ReStart®) et effectivement recyclés et utilisés dans les produits Tarkett ; les déchets post-industriel de Tarkett qui sont retraités en matière première secondaire et recyclés dans la production de Tarkett ; les déchets recyclés (post-consommation et/ou post-industriel) achetés par Tarkett à d'autres organisations pour la production de Tarkett et le contenu recyclé d'autres matières premières achetées.

Indicateurs d'intensité environnementale de fabrication : Tarkett suit et rend compte de ses performances environnementales par mètre carré de revêtement de sol. Ces ratios d'intensité sont calculés en divisant les indicateurs de fabrication environnementale (numérateur)

(eau, énergie, émissions de gaz à effet de serre et déchets non recyclés) par la quantité (dénominateur) de produits finis, à savoir le revêtement de sol en mètres carrés. La quantité de produits semi-finis n'est pas incluse.

Consommation d'eau : toute l'eau consommée dans le processus de production/techniques, notamment pour le refroidissement ainsi que l'eau non consommée dans le processus de production, mais consommée sur place (p. ex., pour les sanitaires, les cantines). Les sources d'eau sont les eaux souterraines, les eaux de surface et les eaux municipales. À l'exclusion de la consommation d'eau de pluie, qui n'est pas suivie. La consommation d'eau reportée pour le site de Bačka Palanka (Serbie) correspond à l'eau consommée mesurée par les compteurs d'eau du site plutôt qu'à la totalité de l'eau souterraine pompée.

Part des usines de fabrication qui ont mis en place des circuits d'eau en boucle fermée (ou qui n'utilisent pas d'eau dans leur procédé) : circuit d'eau en boucle fermée considéré comme lorsque l'eau est recyclée et réutilisée dans une boucle fermée. Le seul appoint normalement requis est le remplacement des petites pertes d'eau. Chaque usine calcule le % d'eau réutilisée en utilisant les données de débit et la formule $A/A + B + C$ où A = volume d'eau réutilisé ou recyclé, B = volume d'eau consommé et rejeté directement et C = volume d'eau consommé pour remplir la boucle. Les installations sont considérées comme ayant une circulation d'eau en boucle fermée lorsque les résultats sont ≥ 98 %.

Consommation de carburant non renouvelable : comprend la consommation de mazout, de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié, de propane et de butane.

Consommation de carburant renouvelable : comprend la consommation de biomasse, de biocarburants, d'énergie géothermique, solaire thermique et solaire photovoltaïque. À l'exclusion de l'achat d'électricité renouvelable déclaré séparément dans le cadre de l'achat d'électricité.

Consommation d'électricité achetée : consommation d'électricité renouvelable et non renouvelable achetée.

> **électricité non renouvelable :** part de l'électricité achetée auprès d'un fournisseur utilisant une source d'énergie non renouvelable pour produire l'électricité fournie au cours de la période considérée. Y compris une petite quantité (<1,0 %) de chaleur achetée d'un réseau de chauffage urbain.

> **électricité renouvelable :** part de l'électricité achetée à un fournisseur utilisant une source d'énergie renouvelable pour produire l'électricité fournie au cours de la période considérée.

Électricité produite vendue : électricité renouvelable produite et vendue au réseau (une quantité négligeable en 2018 et donc non rapportée en 2019).

Consommation totale d'énergie : carburant renouvelable + carburant non renouvelable + consommation d'électricité achetée. La consommation de vapeur est exclue (12,6 GWh en 2019 dans une usine).

Déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) : Depuis 2017, Tarkett a aligné son inventaire des émissions de GES sur les normes GHG Protocol et GRI 2016. En tant que tel, il inclut les émissions de biomasse CH₄ et N₂O de Scope 1 ainsi que la déclaration séparées des émissions de CO₂ biogéniques hors du périmètre de reporting des émissions Scope 1. En outre, les émissions de GES de Scope

2 basées sur le marché (« *market-based* ») et celles basées sur la localisation (« *location-based* ») font maintenant l'objet d'une déclaration (qui comprend également désormais les émissions de CH₄ et de N₂O ainsi que les émissions de CO₂).

Émissions de GES directes brutes (scope 1) : consommation de gaz naturel, fuel, GPL, propane, butane, autres gaz de pétrole (p. ex. éthane), et biomasse multipliée par leurs facteurs d'émission respectifs (pour la consommation de biomasse, cet élément concerne uniquement les émissions CH₄ et N₂O de catégorie 1, émissions de CO₂ biogéniques hors catégorie sont rapportées séparément).

Émissions de CO₂ biogénique (hors scope) : émissions de CO₂ résultant de la combustion de biomasse ou de biocarburant sont déclarées en dehors des émissions de GES de Scope 1, Scope 2 et Scope 3. Ces émissions sont déclarées hors catégorie parce que l'impact de Scope 1 de ces carburants a été déterminé comme étant à un niveau « 0 » net (puisque la source de combustible absorbe elle-même une quantité équivalente de CO₂ pendant la phase de croissance).

Émissions indirectes brutes (scope 2) (GES) basées sur la localisation : consommation électrique totale multipliée par les facteurs d'émission basés sur la localisation, où la méthode basée sur la localisation reflète l'intensité moyenne des émissions de GES des réseaux sur lesquels la consommation énergétique données moyennes sur les facteurs d'émission.

Émissions indirectes brutes (scope 2) (GES) du marché : consommation d'électricité multipliée par un facteur d'émission basé sur le marché qui correspond aux caractéristiques de l'électricité achetée. Pour l'électricité renouvelable achetée, le facteur est de 0 kgCO₂eq/kWh. Dans d'autres cas, le facteur d'émission spécifique au fournisseur communiqué par le fournisseur d'électricité ou en l'absence d'un fournisseur spécifique factorise le facteur d'émission basé sur le mix de production d'électricité régionale ou enfin le facteur d'émission par défaut localisé.

Source des facteurs d'émission : les facteurs d'émission de Scope 1 et biogéniques hors Scope (kg CO₂eq par kWh) proviennent des critères Defra de 2019 sur des facteurs de conversion GHG du gouvernement du Royaume-Uni pour les rapports d'entreprise. Les facteurs d'émission Scope 2 basés sur la localisation (kg CO₂eq par kWh) proviennent de 3 sources : Defra 2019 pour l'électricité achetée au Royaume-Uni ; US EPA : eGRID 2016. Émissions de sous-région : gaz à effet de serre pour l'électricité régionale achetée aux États-Unis et IEA « Facteurs d'Émissions (édition 2019 considérant les résultats 2017) », tous les autres pays ont acheté l'électricité.

Produits "sans phtalates" : produits « sans phtalates ajoutés » signifient qu'aucun plastifiant à base de phtalate (DOP ou DINP) n'entre pas dans la composition de la matière première vierge (pas plus de 0,1 % de la masse) qui compose le produit, mais la matière recyclée peut toutefois contenir des phtalates résiduels.

Part de "sans phtalate" : part de la quantité de production (m²) de produits pouvant contenir des phtalates, à savoir tous les produits en vinyle (y compris le LVT sous-traité) et tous les autres produits contenant des pièces en PVC (p. ex., certains tapis fabriqués en Amérique du Nord).

COV : Composés Organiques Volatils.

Produits à faibles émissions de COV : produits dont les émissions TVOC ≤ 100 µg/m³ conformément aux directives ISO 16000-9 (chambre d'émission) et méthodes d'essai locales (revêtements de sol en bois : excluant les émissions naturelles provenant du bois lui-même).

Produits d'émissions de COV non quantifiables : produits dont les émissions TVOC, SVOC et formaldéhyde ≤ 10 µg/m³ conformément aux directives ISO 16000-9 (chambre d'émission) et méthodes d'essai locales.

Part des émissions de COV faibles : part de la quantité de production (m²) de revêtements de sol intérieurs et de surfaces de sports d'intérieur pouvant libérer des COV, à savoir, tous les produits à l'exception des gazons synthétiques et des surfaces extérieures.

Déchets : tous les déchets retirés des usines de fabrication (déchets industriels, déchets de bureau, déchets de cantines, etc.) collectés par un prestataire de service sous contrat (ceci peut exclure certains déchets non industriels enlevés par les autorités municipales qui ne procurent aucune information de suivi tels que la quantité et le type de déchets éliminés). Tarkett catégorise les déchets selon leur nature, dangereux et non dangereux, et également en fonction de leur destination : mise en décharge, incinération avec récupération d'énergie, incinération sans récupération d'énergie, autre traitement et recyclage. Les eaux usées non dangereuses sont exclues.

Déchets dangereux : déchets dangereux correspondant au sens de la législation nationale au point de production.

Déchets non dangereux : déchets qui ne sont pas classés comme dangereux au sens de la législation nationale au moment de la production.

Déchets non recyclés : tous les déchets à l'exclusion des déchets envoyés pour recyclage externe et/ou envoyés à d'autres sites de Tarkett pour un recyclage interne.

Déchets mis en décharge : tous les déchets expédiés à la décharge.

Déchets envoyés pour recyclage externe : déchets envoyés pour recyclage externe. Cette catégorie comprend également les déchets de moquette envoyés à l'industrie du ciment comme une source de carbonate de calcium ainsi que le remplacement des combustibles fossiles.

ReStart® produits collectés post-installation ou post-consommation : les déchets post-consommation comprennent les revêtements de sol et les produits de surface de sport qui ont été utilisés et retirés pour être éliminés (p. ex., les anciens produits retirés du sol lors d'un projet de rénovation, éventuellement avec du béton et/ou de la colle). Les déchets post-installation des revêtements de sol générés lors de l'installation des revêtements de sol et des produits de surface sportifs (par exemple, des morceaux de revêtements de sol propres non utilisés, récupérés auprès des installateurs lors de l'installation). Ces déchets sont collectés dans le cadre d'une collecte organisée par Tarkett de déchets post-consommation ou post-installation (c'est-à-dire dans le cadre du programme ReStart®).

Autres indicateurs RSE

Engagement des fournisseurs envers le Pacte Mondial des Nations unies : part des achats directs effectués auprès des fournisseurs qui se sont engagés envers le Pacte mondial des Nations Unies. Tarkett a commencé en 2011 à intégrer dans tous ses accords d'approvisionnement une clause obligeant les fournisseurs à « maintenir une politique d'entreprise qui respectera les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies en appliquant au sein de leur entreprise et à leurs propres fournisseurs les dix principes du Pacte Mondial que le fournisseur s'engage à respecter ». Par conséquent, les fournisseurs qui ont signé un accord d'approvisionnement officiel, y compris dans le cas où cet accord ne mentionne pas directement le Pacte mondial de l'ONU mais contient des clauses similaires, ou des clauses du Pacte mondial de l'ONU avec Tarkett sont considérés comme ayant adhéré aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Engagement des fournisseurs vis à vis du Code de conduite des fournisseurs de Tarkett : Suite au lancement de notre Code de Conduite Fournisseurs en 2019, nous mesurons la part des fournisseurs ciblés (en nombre, axée sur les fournisseurs en fonction des catégories de produits présentant le risque le plus élevé et en fonction du montant des achats de Tarkett) qui ont adhéré à notre Code de Conduite ou à un équivalent. Les équivalents acceptés comprennent : La certification SA8000 et ISO 14001 ; la certification BCorp et la certification Cradle to Cradle des produits dont tous les piliers ont au moins le niveau argent.

3.9.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

S'inscrivant dans le cadre français de la déclaration de performance extra-financière (DPEF), le reporting de Tarkett dépasse les obligations légales et s'inspire de référentiels internationaux exigeants, au premier rang desquels celui de la Global Reporting Initiative (GRI).

Les chapitres cités au sein du tableau de concordance se réfèrent à la version intégrale du Document d'Enregistrement Universel.

Éléments/Description du GRI Standard	Sections du document de référence	Correspondance DPEF
102 Éléments Généraux d'Information		
Profil de l'Organisation		
102-1 Nom de l'organisation	3.1	
102-2 Activités, marques, produits et services	1.4, 1.6, 3.1	
102-3 Lieu géographique du siège	7.1.1	
102-4 Lieu géographique des sites d'activité	1.5, 1.6, 3.1.2	
102-5 Capital et forme juridique	7	
102-6 Marchés desservis	1.5, 3.1	
102-7 Taille de l'organisation	1, 3.1	
102-8 Informations concernant les employés et les autres travailleurs	3.9.1	Art. R225-105 II. A. 1° a)
102-9 Chaîne d'approvisionnement	3.7.1	Art. R225-105 II. A. 3° b)
102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	1	
102-12 Initiatives externes	3.5	
102-13 Adhésion à des associations	3.2.3, 3.5	
Stratégie		
102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé	3.1.1	
102-15 Principaux impacts, risques et opportunités	3.4, 6.1	Art. R225-105 I. 1°
Éthique et Intégrité		
102-16 Valeurs, principes, normes et règles de conduite	3.3.4	
102-17 Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	3.3.4	
Gouvernance		
102-18 Structure de gouvernance	2.1, 2.2, 3.3.1	
102-19 Délégation de l'autorité	2.1, 2.2, 3.3.1	
102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.3.1	
102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.5	
102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	2.1	
102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1	
102-24 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2	
102-25 Conflits d'intérêts	2.2.6.1	
102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	2.2	
102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1	
102-28 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2	
102-29 Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	3.4, 6.1	
102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques	3.4, 6.2	
102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.3.1	
102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	3.3.2	
102-35 Politiques de rémunération	2.3, 2.6	

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Éléments/Description du GRI Standard	Sections du document de référence	Correspondance DPEF
102-36 Procédure de détermination de la rémunération	2.2, 2.6	
102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération	2.6	
Implication des Parties Prenantes		Art. R225-105 II. A. 3° a)
102-40 Liste des groupes de parties prenantes	3.5.	
102-41 Accords de négociation collective	3.8.5.3, 3.1	Art. L225-102-1 III.
102-42 Identification et sélection des parties prenantes	3.5	
102-43 Approche de l'implication des parties prenantes	3.5	
102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	3.5	
Pratique de Reporting		
102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés	3.9.2, 5	Art. L225-102-1 III.
102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	3.9.2	
102-47 Liste des enjeux pertinents	3.3.4	
102-48 Réaffirmation des informations	3.1.1, 3.9.2	
102-49 Modifications relatives au <i>reporting</i>	3.3.2, 3.9.2	
102-50 Période de <i>reporting</i>	3.9.2	
102-51 Date du rapport le plus récent	3.9.2	
102-52 Cycle de reporting	3.9.2	
102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport	3.9.2	
102-55 Index du contenu GRI	3.9.3	
102-56 Vérification externe	3.9.4	Art. L225-102-1 V.
103 Approche Managériale	3.2, 3.7, 3.8, 3.9	Art. R225-105 I. 2° & 3°
200 Économique		
201 Performance Économique		
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	3.1, 4, 5	
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	3.3	Art. L225-102-1 III.
203 Impacts Économiques Indirects		
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	3.7.2	
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	3.7.2	Art. R225-105 II. A. 3° a)
205 Lutte contre la Corruption		Art. L225-102-1 III.
		Art. R225-105 II. B. 1°
205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	3.2.4.2, 3.3	
205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	3.2.4.2	

Éléments/Description du GRI Standard		Sections du document de référence	Correspondance DPEF
300	Environnemental		Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. A. 2° a)
301	Matières		Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	3.6.2.1, 3.9.1.	
301-2	Matières recyclées utilisées	3.6.4.2, 3.9.1.	
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	3.7.4.3, 3.9.2.	
302	Énergie		Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	3.6.5.2, 3.9.2.	
302-3	Intensité énergétique	3.6.5.2, 3.9.2.	
302-4	Réduction de la consommation énergétique	3.6.5.2	
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	3.6.5.2	
303	Eau et Effluents		
303-5	Consommation d'eau	3.6.5.1, 3.9.1.	Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
305	Émissions		Art. R225-105 II. A. 2° b) & d)
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	3.6.6.1, 3.9	
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	3.6.6.1, 3.9	
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	3.6.6.2, 3.9	
305-4	Intensité des émissions de GES	3.6.6.1, 3.9	
305-5	Réduction des émissions de GES	3.6.6	
306	Déchets		Art. R225-105 II. A. 2° c) i)
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	3.6.4.1, 3.9.1	
308	Évaluation Environnementale des Fournisseurs		Art. R225-105 II. A. 3° b)
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	3.7.1.1	
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.7.1.1	
400	Social		Art. L225-102-1 III.
401	Emploi		
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.9.1	Art. R225-105 II. A. 1° a)
402	Relations Employés/Direction		
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	3.8.5.4	
403	Santé et Sécurité au Travail		Art. R225-105 II. A. 1° c)
403-1	Systèmes de management de la santé et de la sécurité	3.8.1	
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques, et analyse des incidents	3.4, 3.8.1	
403-3	Services de médecine du travail	3.8.2	
403-5	Formation des employés sur la santé et la sécurité au travail	3.8.1, 3.4.2	
403-6	Promotion de la santé des employés	3.2	
403-8	Employés couverts par un système de management de la santé et de la sécurité	3.8.1	
403-9	Accidents du travail	3.8.1, 3.9.1	Art. R225-105 II. A. 1° c)
403-10	Maladies professionnelles	3.8.2, 3.9.1	Art. R225-105 II. A. 1° c)
404	Formation et Education		Art. R225-105 II. A. 1° e)
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	3.9.1	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	3.8.4.2	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	3.8.4.1, 3.9.1	

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Éléments/Description du GRI Standard		Sections du document de référence	Correspondance DPEF
405	Diversité et Égalité des Chances		Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. A. 1° f)
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.8.3, 3.9.1	
407	Liberté Syndicale et Négociation Collective		Art. R225-105 II. A. 1° d)
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	3.8.5.3	
412	Évaluation des Droits de l'Homme		Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. B. 2°
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux Droits de l'Homme	3.2.4, 3.9.1	
413	Communautés Locales		Art. R225-105 II. A. 3° a)
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	3.7.2, 3.9.1	Art. L225-102-1 III.
414	Évaluation Sociale des Fournisseurs		Art. R225-105 II. A. 3° b)
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	3.7.1.1	
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.7.1.1	
416	Santé et Sécurité des Consommateurs		Art. R225-105 II. A. 3° c)
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	3.6.2, 3.6.3, 3.9.1	
417	Commercialisation et Étiquetage		
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	3.6.2.2	

3.9.4 Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2019

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration », présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- > la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- > la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000² :

- > Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- > Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- > Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques³ nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, les travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁴ ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

¹ Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

² "ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information"

³ Devoir de vigilance social ; Devoir de vigilance sociétal ; Dommages et perturbations sur site ; Ethique des affaires ; Fiscal ; Informatique et cybersécurité ; Dépendance à l'égard des fournisseurs ; Evolution du marché des revêtements de sol.

Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

- > Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- > Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 13% et 19% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- > Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre juillet 2019 et février 2020 sur une durée totale d'intervention d'environ dix semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 13 février 2020

KPMG S.A.

Renaud Laggiard, Associé

Fanny Houlliot, Associée, Sustainability Services

¹ Tarkett d.o.o. (Serbie) ; Tarkett SEE DOO (Serbie) ; Tarkett AB (Suède) ; Tarkett Vinisin TOV (Ukraine).

Annexe**Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes**

- > Mesures prises en faveur de la sécurité des salariés
- > Actions de lutte contre les discriminations
- > Processus interne de gestion des talents et des compétences
- > Mesures prises en faveur de l'économie circulaire
- > Certifications et récompenses environnementales des sites de production
- > Produits distribués avec approvisionnement en matières premières durables
- > Actions en faveur de la réduction des substances chimiques nocives dans les produits
- > Actions locales de réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO₂ associées
- > Plans d'intervention d'urgence des sites de production
- > Promotion des bonnes pratiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement-
- > Actions en faveur de la transparence des produits
- > Politiques en place pour assurer l'éthique et l'intégrité des affaires

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

- > Effectif au 31/12/2019 réparti par sexe, âge et zone géographique
- > Nombre d'embauches
- > Nombre de départs
- > Heures de formation
- > Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt
- > Taux de gravité des accidents de travail
- > Taux d'absentéisme
- > Pourcentage de femmes à des postes de direction
- > Consommation d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul, biomasse)
- > Consommation d'eau
- > Quantité de déchets non recyclés
- > Quantité de chutes d'installation et de produits usagés récupérés
- > Pourcentage de produits de revêtement de sol sans phthalate
- > Volume de production
- > Emissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques
- > Pourcentage de produits de revêtement de sol à faible teneur en COV
- > Pourcentage de matières premières évaluées d'après les critères Cradle to Cradle
- > Quantité de matériaux recyclés utilisés comme ressources dans le processus de fabrication
- > Pourcentage de matériaux ne contribuant pas à la rareté des ressources
- > Part des achats de matières premières réalisés auprès de fournisseurs s'engageant pour le Pacte Mondial des Nations unies

Annexe

Liste des certifications *Cradle to Cradle*® (C2C)

Certifications C2C

Catégories de Produits	Références de Produits	Niveau de Certification
Moquette	Desso EcoBase® PA6 Solution Dyed Carpet Tiles Gold	Or
	EcoBase® Carpet Tile Backing	Or
	Desso® Axminster Gold	Or
	EcoBase™ PA 6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Argent
	EcoBase™ PA 6 Solution Dyed Carpet Tiles	Argent
	EcoBase™ PA 6.6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Argent
	ethos® Modular Tile with Omnicoat Technology	Argent
	Continuous Dyed Broadloom	Bronze
	Desso®PA6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Bronze
	Desso®PA6 Solution Dyed Carpet Tiles	Bronze
	PA6 Solution Dyed Carpet Tiles	Bronze
	Solution Dyed Broadloom	Bronze
Revêtements de sol résilient	iQOne	Or
	iD Revolution	Or
Linoléum	Linoleum Originale Collection	Or
	LinoWall	Argent
	Tarkett Linoleum Flooring	Argent
Caoutchouc	Johnsonite Rubber Wall Base (BaseWorks®)	Argent
	Johnsonite Rubber Tile and Sheet	Bronze
Gazon synthétique	FieldTurf, EasyTurf et gammes de produits de la marque Desso	Bronze
Bois	Parquet	Argent
Adhésifs	Tandus Centiva C-14e Pressure Sensitive Adhesive	Argent

Certificats "C2C Material Health Certificates"

Catégories de Produits	Références de Produits	Niveau de Certification
Anti-salissures	Eco-Ensure	Or
Adhésifs	Tandus Centiva B- 19 Adhesive	Platine
	Tandus Centiva C- 56 Floor Primer	Platine
	Tarkett 959 Vinyl Tile and Plank Adhesive	Platine
	Tarkett 901 Resilient Flooring Spray Adhesive and Sports HS Spray Adhesive	Platine
	Tarkett Resilient Flooring Adhesives	Platine
	Tandus Centiva C-12e Pressure Sensitive Adhesive	Argent
	Tandus Centiva C-14e Pressure Sensitive Adhesive	Argent
	Tandus Centiva C-TR Adhesive	Argent
	Tarkett C-EX Pressure Sensitive Adhesive	Argent
Tarkett RollSmart Adhesive	Bronze	
Revêtements de sol résilient	iQOne	Platine
Caoutchouc	BaseWorks® Thermoset Rubber Wall Base	Argent

Sites Industriels ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) en France (site de Sedan et site d'Auchel)

Le site de vinyle de Sedan en France est classé "à Autorisation" par un Arrêté préfectoral de juillet 2008 en particulier pour les rubriques liées à la transformation et au stockage de matières plastiques. Ainsi le site est notamment soumis "à Autorisation" pour les rubriques :

- > 2450-2-a - Imprimeries en héliogravure ;
- > 2663-2-b - Stockage de polymères (pour ses produits finis) ;
- > 2662-2 - Stockage de polymère (pour ses matières premières).

Le site de Sedan a confié sa veille réglementaire à un cabinet spécialisé ce qui lui permet en particulier d'identifier les évolutions de la réglementation ICPE. En particulier, le site a communiqué tous les éléments aux autorités concernant les nouvelles rubriques ICPE 3000 et 4000. Le site est organisé en cas de sinistre majeur d'incendie ou de pollution grâce à un POI (Plan d'Opération Interne) et une équipe de pompiers interne capable d'intervenir 24h/24h et 7j/7j.

L'organisation du site lui permet d'être reconnu par les meilleurs standards. Ainsi, le site est certifié selon les référentiels ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement), ISO 50001 (Énergie) et OHSAS 18001 (Santé et Sécurité), et a maintenu le niveau bronze WCM en juillet 2019.

Grâce à une politique volontariste le site a réduit considérablement son impact sur l'environnement. Depuis 2011, les rejets industriels en COV (Composés Organiques Volatils) et les consommations d'eau ont été divisés par 3, et les déchets non recyclables ont été divisés par 5.

Pour ce faire le site utilise une méthode structurée d'analyse et de réduction des aspects environnementaux.

Enfin, afin de protéger le milieu contre toute pollution accidentelle, le site a mis en place des séparateurs d'hydrocarbures sur les rejets pluviaux et un analyseur du niveau de pollution en continu sur les rejets d'eaux industrielles.

Site de gazons synthétiques d'Auchel : Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter du site d'Auchel a été validé par la Préfecture le 17/03/2017. Les installations du site d'Auchel relèvent du régime de l'Enregistrement. La version de la nomenclature prise en référence pour effectuer ce classement est la version 27.01 (octobre 2015). Ainsi, le site est notamment soumis à enregistrement pour les rubriques 2661.1.b et 2661.2.a - Transformation de polymères. Les rubriques suivantes ont par ailleurs été classées à déclaration :

- > 2662.3 - Stockage de polymères ;
- > 2663.2.b - Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères
- > 4719.2 - Stockage d'Acétylène.

Liste et justifications des thématiques RSE jugées non-matérielles

Les thématiques RSE listées dans le tableau ci-dessous ne sont pas jugées hautement matérielles au vu des activités de Tarkett, et n'ont en conséquence pas été élaborées dans le Rapport RSE.

Thématique RSE	Justification du Faible Niveau de Matérialité pour Tarkett
Biodiversité	Tarkett n'a pas d'opérations dans des zones importantes en termes de biodiversité, telles que les zones naturelles protégées, et ne développe pas de nouvelles activités dans des espaces vierges. En tant que tel, nos activités n'ont pas d'impact direct sur des éléments sensibles au niveau de la biodiversité. Nous pouvons cependant avoir un impact indirect sur la biodiversité, par exemple à travers l'utilisation de ressources naturelles, les émissions atmosphériques ou la production de déchets – des sujets qui sont abordés dans le rapport RSE.
Émissions atmosphériques (autres que les gaz à effet de serre)	En termes d'émissions atmosphériques, nous mettons l'accent sur les gaz à effet de serre (GES) du fait de leur impact sur le changement climatique. Certaines des actions que nous mettons en œuvre pour réduire nos émissions de GES (par exemple l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, etc.) contribuent également à réduire les émissions d'autres polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote (NO _x), les oxydes de soufre (SO _x) ou les particules. La plupart de nos sources directes d'émissions (telles que les chaudières) sur nos sites de production fonctionnent au gaz naturel, minimisant ainsi les émissions de SO _x et de particules. Nous surveillons nos émissions atmosphériques selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables pour les autres polluants tels que les NO _x .
Rejets des eaux usées	Notre principal objectif est de réduire notre consommation d'eau, en mettant en place des circuits d'eau à boucle fermée ou des processus de fabrication ne consommant pas d'eau (sujet traité dans le rapport RSE). Cela permet également de minimiser le volume d'eaux usées rejetées sur nos sites de production. En termes de polluants, nous surveillons nos rejets dans l'eau selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables.
Bruit et autres nuisances	Sur nos sites de production, nous surveillons les niveaux de bruit en limite de propriété selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables et de s'assurer que nous minimisons les nuisances pour nos voisins. Si des plaintes relatives au bruit ou à d'autres nuisances (par exemple odeurs, éclairage, fumée) sont enregistrées, ce qui est extrêmement rare, elles sont discutées avec le plaignant, analysées et sujettes à actions correctives si applicable.
Gaspillage alimentaire	Le gaspillage alimentaire se limite aux services de restauration qui sont gérés par des fournisseurs externes ayant leur propre plan d'action. Le gaspillage alimentaire se limite aux services de restauration qui sont gérés par des fournisseurs externes ayant leur propre plan d'action.
Incidents environnementaux	La probabilité d'occurrence d'un incident environnemental catastrophique, tel qu'un important déversement accidentel d'hydrocarbures ou de produits chimiques, est très faible au vu de nos activités. Nous avons cependant des plans d'intervention d'urgence, qui incluent les urgences environnementales, en place sur nos sites de production. Tout incident environnemental est systématiquement reporté et analysé.
Travail des enfants	Tarkett n'a pas d'opérations dans des pays présentant un risque élevé de travail des enfants. Nos politiques internes et notre Code Ethique interdisent formellement toute forme de travail des enfants.
Droits des populations indigènes	Les activités de Tarkett n'impliquent pas un impact ou une relation directe avec des populations indigènes (telles que l'acquisition de terres, le déplacement forcé, etc.).
Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable	Ces thématiques ne sont pas applicables au vu des activités de Tarkett (thématiques incluses dans la réglementation française en termes de communication extra-financière – DPEF suite à la publication en octobre 2018 de la loi n° 2018-938 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous »).



Tarkett

Siège social
1 Terrasse Bellini - Tour Initiale
92919 Paris La Défense - France

www.tarkett.com